

Internationales Katholisches Missionswerk e.V.
Œuvre Pontificale Missionnaire
Secteur « Droits de l'Homme »
Dr. Otmar Oehring (éditeur)
Postfach 10 12 48
D-52012 Aachen
Tel.: 0049-241-7507-00
Fax: 0049-241-7507-61-253
E-mail: droitsdelhomme@missio-aachen.de
© missio 2005

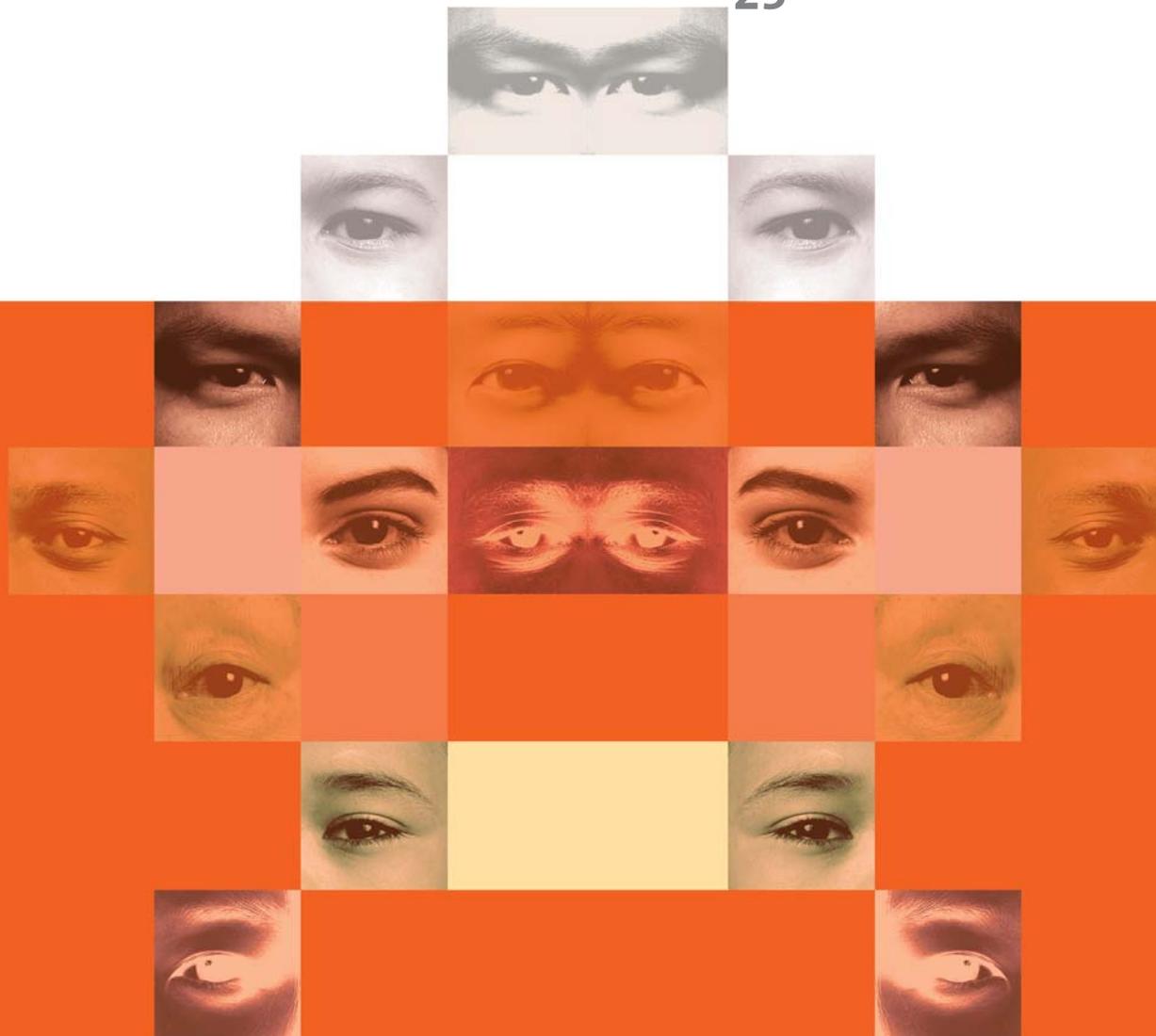
ISSN 1618-6222
Numéro de commande 600 276

23

Menschenrechte
Human Rights
Droits de l'Homme

Hans-Peter Hecking
**La situation des
droits de l'homme
au Libéria : un rêve
de liberté**

L'engagement de l'Église
catholique pour la justice
et la paix



Le secteur Droits de l'homme a vocation à promouvoir la connaissance de la situation des droits de l'homme dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie et de contribuer ainsi à l'améliorer. Pour nous rapprocher de cet objectif, nous nous engageons dans des réseaux œuvrant pour les droits de l'homme et nous nous attachons à promouvoir l'échange des partenaires religieux de *missio* en Afrique, Asie et Océanie avec des responsables religieux et politiques en République fédérale d'Allemagne. Dans sa série Droits de l'homme, le secteur Droits de l'homme publie des études consacrées à différents pays, des études thématiques ainsi que les résultats de congrès spécialisés.

Depuis la fondation de l'État du Libéria en 1847, son histoire se distingue par une succession chronologique de défaillances et de délabrements étatiques jusqu'à la désintégration totale de l'État, provoqués par l'injustice et la discorde, ainsi que par le déni des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen à de larges pans de la population. À peine un an après l'effondrement de l'État et après la tentative qui a suivi d'initier un nouveau départ de la société avec l'aide de la communauté internationale, le Libéria souffre encore des suites de ses faiblesses étatiques, ancrées dans les racines de son histoire constitutionnelle, et du déclin catastrophique de la république depuis 1980.

Cette étude s'intéresse à l'**engagement de l'Église catholique pour la justice et la paix** au Libéria durant les presque 25 dernières années, c'est-à-dire depuis la fin violente de la première république. Nous exposerons comment l'Église catholique du Libéria est intervenue en faveur de la préservation et de la défense des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen à cette époque de déclin rapide de l'État et à terme de désintégration totale de tout ordre étatique et social dans la « plus ancienne république d'Afrique noire » mais également durant la première année de la réorientation de l'État et de la société après la démission du tyran Taylor. L'engagement de l'Église catholique pour la justice et la paix, pour les droits de l'homme et du citoyen au Libéria, sera exposé et discuté sur la base d'une sélection des documents et communiqués religieux les plus importants.

Hans-Peter Hecking, né en 1955, a suivi des études de théologie et de sciences politiques, diplômé en théologie, il a fait une formation de responsable pastoral à Trèves. Il travaille à *missio* – Aix-la-Chapelle depuis 1983, jusqu'en 1989 responsable de la formation, depuis 1989 comme responsable des pays d'Asie et depuis 1997 de l'Afrique. Il dirige depuis début 2002 la section Afrique de *missio*. Il a effectué de nombreux voyages de recherche et d'étude dans les pays asiatiques et africains, entre autre au Libéria.

Publications parues/en préparation

- 1 **La situation des Droits de l'Homme en République populaire de Chine – Liberté de religion**
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 201
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 211
en français (2002) – Numéro de commande 600 221
- 2 **Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo: de 1997 à nos jours. Un défi pour les Eglises**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 202
en anglais (2001) – Numéro de commande 600 212
en français (2002) – Numéro de commande 600 222
- 3 **La situation des Droits de l'homme en Indonésie – liberté religieuse et violence**
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 203
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 213
en français (2002) – Numéro de commande 600 223
- 4 **La situation des Droits de l'Homme au Timor-Oriental – La voie ardue de la fondation de l'État**
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 204
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 214
en français (2002) – Numéro de commande 600 224
- 5 **La situation des Droits de l'Homme en Turquie Laïcisme signifie-t-il liberté religieuse ?**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 205
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 215
en français (2002) – Numéro de commande 600 225
- 6 **Des chrétiens persécutés ? Documentation d'une conférence internationale à Berlin 14/15 septembre 2001**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 206
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 216
en français (2002) – Numéro de commande 600 226
- 7 **Mutilations sexuelles chez les fillettes et les femmes. Evaluation d'une enquête exécutée auprès de collaborateurs d'institutions de l'Eglise Catholique en Afrique**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 207
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 217
en français (2003) – Numéro de commande 600 227
- 8 **Mutilations sexuelles chez les fillettes et les femmes Rapport sur l'état de la situation au Soudan**
en allemand/en anglais/en français (2002)
Numéro de commande 600 208
- 9 **La situation des Droits de l'Homme au Vietnam. Liberté religieuse.**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 230
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 231
en français (2003) – Numéro de commande 600 232
- 10 **La situation des Droits de l'Homme au Sri Lanka. Sur l'engagement de l'Eglise en faveur de la paix et de la dignité humaine**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 233
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 234
en français (2002) – Numéro de commande 600 235
- 11 **La situation des Droits de l'Homme au Zimbabwe.**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 236
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 237
en français (2002) – Numéro de commande 600 238
- 12 **La situation des Droits de l'Homme en Corée du Sud.**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 239
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 240
en français (2003) – Numéro de commande 600 241
- 13 **La situation des Droits de l'Homme au Soudan. État islamique et diversité culturelle**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 242
en anglais (2005) – Numéro de commande 600 243
en français (2005) – Numéro de commande 600 244
- 14 **La situation des Droits de l'Homme au Nigeria.**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 245
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 246
en français (2003) – Numéro de commande 600 247
- 15 **La situation des Droits de l'Homme au Rwanda. La vie après le génocide**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 248
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 249
en français (2003) – Numéro de commande 600 250
- 16 **Les Droits de l'Homme au Myanmar/Burmanie. L'Église sous la dictature militaire**
en allemand (2004) – Numéro de commande 600 251
en anglais (2004) – Numéro de commande 600 252
en français (2004) – Numéro de commande 600 253
- 17 **La liberté religieuse au royaume du Cambodge**
en allemand/en anglais/en français (2004)
Numéro de commande 600 257
- 18 **Les Droits de l'Homme au Lao – L'Église sous la dictature militaire**
en allemand/en anglais/en français (2004)
Numéro de commande 600 257
- 19 **Les Droits de l'Homme en Égypte**
en allemand (2004) – Numéro de commande 600 260
en anglais (2004) – Numéro de commande 600 261
en français (2004) – Numéro de commande 600 262
- 20 **La situation des Droits de l'Homme – la Turquie sur la voie de l'Europe. Où en est la liberté religieuse**
en allemand (2004) – Numéro de commande 600 264
en anglais (2004) – Numéro de commande 600 265
en français (2004) – Numéro de commande 600 266
- 21 **Possibilités d'une coopération chrétienne-islamique en vue du respect des droits de l'homme et de la mise en place de sociétés civiles. Congrès technique en comité restreint 11-3-2002 – 14-3-2002, Berlin – Volume 2**
en allemand (2004) – Numéro de commande 600 268
en anglais (2004) – Numéro de commande 600 269
en français (2004) – Numéro de commande 600 270
- 22 **Possibilités d'une coopération chrétienne-islamique en vue du respect des droits de l'homme et de la mise en place de sociétés civiles. Congrès technique en comité restreint 11-3-2002 – 14-3-2002, Berlin – Volume 2**
en allemand (2005) – Numéro de commande 600 271
en anglais (2005) – Numéro de commande 600 272
en français (2005) – Numéro de commande 600 273
- 23 **La situation des droits de l'homme au Libéria : un rêve de liberté – l'engagement de l'Église catholique pour la justice et la paix**
en allemand (2005) – Numéro de commande 600 274
en anglais (2005) – Numéro de commande 600 275
en français (2005) – Numéro de commande 600 276

Inhalt

2	Données générales sur le Libéria	
3	1. Injustice et discordes	
4	2. Le Libéria – pays des affranchis ?	
4	2.1 Fondements immanents au système des défaillances de l'État : l'hégémonie américano-libérienne et la dépendance économique	
9	2.2 Changement de pouvoir sanglant : la fin de l'Ancien Régime et le début du délabrement de l'État	
13	2.3 Guerre civile et désintégration totale de l'État : la domination de Charles Ghankay Taylor	
13	2.3.1 Guerre civile – phase I	
16	2.3.2 Guerre civile – phase II	
20	2.4 Un an après la désintégration totale de l'État – l'espoir étouffé d'un nouveau départ	
27	3. L'Église catholique au service de la justice et de la paix	
29	3.1 L'engagement de la conférence épiscopale libérienne en faveur des droits de l'homme et du citoyen – Positions, déclarations pastorales et lettres pastorales	
29	3.1.1 ITCABIC : évangélisation et engagement au service de la justice et de la paix	
31	3.1.2 CABICOL : lutte en faveur de la paix intérieure et de la justice pour tous	
44	3.2 L'engagement de l'archevêque Michael Kpakala Francis pour la justice et la paix au Libéria	
57	3.3 Les efforts de l'« Inter-Religious Council of Liberia » en faveur de pourparlers de paix entre Taylor et les rebelles	
58	3.4 L'action de la Justice and Peace Commission pour les droits de l'homme et du citoyen	
62	4. Réflexions conclusives	
64	Bibliographie	
70	Abréviations	
72	Annotations	

Données générales sur le Libéria¹

Nom de l'État	République du Libéria, Republic of Liberia
Surface	111 370 km ² (France : 543 965 km ²). Le pays, situé sur l'Atlantique ouest-africain (golfe de Guinée), possède une côte longue de 580 km et partage ses frontières au nord-ouest avec la Sierra Leone (306 km), au nord avec la Guinée (563 km) et à l'est avec la Côte d'Ivoire (716 km).
Habitants	env. 3,3 millions (estimations de juillet 2003)
Population	95 % des Libériennes et Libériens font partie de l'un des 16 groupes ethniques indigènes (Kpelle 20%, Bassa 14%, Grebo 9%, Kru 8%, Gio 8%, Mandingues 7%, Loma 6% et 9 autres petits peuples : Mano, Krahn, Gola, Gbandi, Kissi, Vai, Dei, Bella et Mende). Le groupe des descendants des « Américano-libériens » arrivés au 19 ^e siècle (anciens esclaves des États-Unis) composent 2,5 % de la population, à quoi s'ajoutent environ 30 000 étrangers (Libanais en particulier).
Croissance démographique	env. 1,7 % par an (estimations de 2003)
Structure par âge	0-14 ans : 43,4% ; 15-64 ans : 53% ; 65 ans et plus : 3,6% (estimations de 2003)
Espérance de vie	48,15 ans (hommes : 47,03 ans, femmes : 49,3 ans (estimations de 2003)
Langues	L'anglais est la langue officielle et véhiculaire (elle est maîtrisée à l'écrit et à l'oral par 20% de la population) ; il existe parallèlement de nombreuses langues vernaculaires et dialectes, pour part écrits.
Taux d'alphabétisation	Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est de 57,5%, d'après les estimations de 2003. Le nombre de femmes qui savent lire et écrire (41,6%) est bien moindre que celui des hommes (73,3%).
État	Démocratie présidentielle avec système bicaméral (sénat et chambre des représentants) depuis le 06.01.1986, début de la deuxième république. Le Sénat a 26 sièges, la Chambre des représentants 64. 15 comtés (Counties) : Bomi, Bong, Gparbolu, Grand Bassa, Grand Cape Mount, Grand Gedeh, Grand Kru, Lofa, Margibi, Maryland, Montserrado, Nimba, River Cess, River Gee, Sinoe. Capitale : Monrovia
Chef de l'État	Après la démission du président Charles Ghankay Taylor (vainqueur des élections du 19 juillet 1997) en août 2003, Gyude Bryant (Liberian Action Party) devient chef du gouvernement de transition (Chairman of the Transitional Government), depuis le 14 octobre 2003 chef de l'État et du gouvernement
Religions	40% chrétiens, 40% musulmans, 20% de la population a une religion traditionnelle africaine (<i>indigenious beliefs</i>). L'islam est principalement représenté dans trois ethnies. La majorité des chrétiens sont membres de diverses Églises protestantes, sectes et Églises indépendantes. Environ un tiers de la population chrétienne est membre de l'Église catholique, organisée en trois diocèses (Archidiocèse de Monrovia avec les évêchés suffragants de Cape Palmas et Gbarnga).

1. Injustice et discorde

« Là où existe la justice, il y aura la paix. Là où est la paix, la justice a sûrement existé. »² Par cette formule concise, l'archevêque de Monrovia, Michael Kpakala Francis, un des défenseurs les plus célèbres des droits de l'homme de ces dernières décennies au Libéria, esquisse un axiome compréhensible et communément admis, ébauchant la complémentarité fondamentale des deux biens élémentaires de la vie en société de l'homme : la justice et la paix.

L'aperçu – sommaire – que nous proposons dans ce travail de l'histoire du Libéria jusqu'à nos jours montre clairement combien ce principe se reflète peu dans les faits sociaux et culturels, politiques et économiques de ce pays ouest-africain, qui se pare volontiers du titre de « plus ancienne république d'Afrique noire ». Son histoire, vieille de presque cent soixante ans, se distingue par une succession chronologique de « trias apocalyptiques », de *défaillances* et de *délabrements étatiques* jusqu'à sa *désintégration* totale, provoqués par l'injustice et la discorde et par le déni des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen à de larges pans de la population.

Même presque un an après la démission forcée de l'ex-président Charles Ghankay Taylor³, l'ancien chef rebelle, et son départ pour l'exil nigérian le 11 août 2003, fêté par la population harassée, le Libéria souffre des suites de sa défaillance étatique, ancrée dans les racines de son histoire constitutionnelle, et du déclin catastrophique de la république depuis 1980. Durant ces pratiquement vingt-cinq années d'agonie constante du délabrement rapide de l'État et à terme de la désintégration totale de tout ordre étatique et social, le pays a été systématiquement ruiné et réduit à néant par des coups d'État militaires, par les pouvoirs dictatoriaux et par les troubles de la guerre, cercle vicieux brutal dans lequel ont en quelque sorte sombré les droits universels de l'homme et du citoyen.

De nombreux groupes et organisations nationaux et internationaux se sont engagés ces décennies passées pour la défense et la mise en œuvre des droits de l'homme et du citoyen au Libéria, parmi lesquels l'Église catholique, exceptionnel acteur local. À l'aide d'une sélection des documents et communiqués religieux les plus importants, nous présenterons dans cette étude l'engagement de l'Église catholique pour la justice et la paix et pour les droits de l'homme et du citoyen pendant les funestes années du règne de Taylor, qui déboucha sur la désintégration totale de l'État, ainsi que pendant l'année qui a suivi la démission forcée du dictateur élu « démocratiquement ».

L'état des sources des documents religieux, mauvais pour part, a sérieusement compliqué une analyse plus approfondie des événements. Une partie du maté-

riel a été perdue dans les troubles de la guerre. L'archevêque de Monrovia, Michael Kpakala Francis, était un témoin majeur et la voix la plus importante de l'Église dans le combat en faveur de la défense des droits de l'homme et d'une évolution démocratique du Libéria, ainsi que le montre clairement le dépouillement des sources disponibles. J'avais convenu avec lui de l'interviewer en mars 2004. Quelques jours avant mon arrivée, une attaque d'apoplexie l'arracha brutalement à son travail, que son mauvais état de santé ne lui a pas permis de reprendre comme auparavant. Ainsi cette étude doit-elle se restreindre à classer les documents disponibles, à les replacer dans leur contexte politique et chronologique et à les interpréter rétrospectivement avec prudence.

2. Le Libéria – pays des affranchis ?

2.1 Fondements immanents au système des défaillances de l'État : l'hégémonie américano-libérienne et la dépendance économique

Le pays situé dans le golfe de Guinée, que l'« *American Colonization Society* » acheta aux Britanniques en 1822 afin d'y établir les esclaves africains affranchis venant des États-Unis, obtint sa souveraineté dès le 26 juillet 1847. La nouvelle république fut d'abord reconnue par les puissances européennes. Les États-Unis ne reconnurent le nouvel État qu'en 1862, lorsque la guerre civile fit rage dans leur propre pays. Dans leurs relations diplomatiques avec le Libéria, ils prirent garde dès le départ à observer une « *political correctness* » : aux côtés d'Haïti, qui obtint son indépendance à titre de première « république noire » en 1804, le Libéria constituait en effet le seul « Negro post », c'est-à-dire la seule ambassade dirigée par un ressortissant américain de couleur.

À partir de 1877 et pour plus de cent années, le Libéria, dont le territoire national était déjà la patrie de 16 ethnies différentes avant le deal avec les Britanniques⁵, fut dominé sur le plan économique et politique par le « True Whig Party » d'influence protestante et franc-maçonne, parti des Américano-libériens affranchis et établis au Libéria. Cette petite couche supérieure et élitaire de la société libérienne, qui n'a jamais composé plus de cinq pour cent de l'ensemble de la population, commandait le pays et régissait la majorité de la population composée par les membres des ethnies autochtones. Le pouvoir politique et économique se concentrait entre un petit nombre de familles de renom, qui magouillaient politiquement entre elles au sein du parti au pouvoir et se parta-

geaient les intérêts économiques du pays. Certes les autres partis politiques n'étaient pas légalement interdits, mais une opposition politique organisée n'était pas tolérée, de telle sorte que le Libéria était en réalité un État de parti unique.

Les habitants originels du pays, c'est-à-dire les Afro-libériens, ne se virent octroyer que bien peu d'opportunités de développement économique et de droits politiques. Au mieux, les autochtones étaient considérés comme des « citoyens de seconde zone », auxquels par exemple la citoyenneté formelle ne fut garantie que soixante ans après la fondation de l'État, soit en 1904, ce qui ne correspondit absolument pas à l'égalité de tous devant la loi, car il continua à régner au Libéria un droit électoral et de vote à deux classes. Bien que par son article 77 (a), la Constitution de 1847, qui s'inspirait de son homologue américaine, reconnût le droit à tout Libérien (!) de plus de 18 ans de s'inscrire sur les listes électorales pour les élections publiques et les référendums, dans les faits seuls les colons masculins américano-libériens âgés d'au moins 21 ans et possédant un revenu minimum stable ont longtemps disposé du droit de vote. Les 16 peuples indigènes en revanche, qui voulurent appartenir à l'État libérien et avaient obtenu ce privilège après avoir payé 100 dollars US, ne purent se faire représenter que par un *unique* délégué par ethnie à la Chambre des représentants. Là, ce dernier ne pouvait disposer d'un interprète que lorsque les délibérations concernaient directement son peuple. Quand une modification constitutionnelle, adoptée en 1945 seulement, accorda le droit de vote passif pour la Chambre des représentants, elle ne concerna pas le droit de vote actif. Il fallut attendre l'année suivante pour que les hommes des ethnies indigènes se le virent attribuer par un statut correspondant. Ce n'est qu'en 1948 qu'un acte législatif accorda le suffrage universel à *toutes* les femmes libériennes, c'est-à-dire également à celles des peuples indigènes du pays.

En 1906 fut instauré l'instrument politique qu'est l'« *Indirect rule* », qui garantissait à première vue des pouvoirs de décision dans leurs affaires internes aux chefs des ethnies indigènes de l'arrière-pays, mais les excluait en réalité des décisions fondamentales et de la politique du gouvernement central. L'« *Indirect rule* » ne fut aboli qu'en 1964, lorsqu'on reconnut également aux autochtones le droit de se faire élire au sénat. Ironie macabre de l'histoire, l'« *Indirect rule* » signifia aussi l'introduction, dans le pays des esclaves affranchis, du travail forcé des membres des peuples indigènes. Certes la Constitution interdisait l'esclavage et l'utilisation des termes « *Slave* » et « *Slavery* » considérés comme politiquement incorrects. Pourtant le « *Forced-labor-System* », aboli seulement en 1955, permit que les officiels gouvernementaux, tous descendants des anciens esclaves américains, pussent contraindre les membres des populations autochtones,

la plupart illettrés et analphabètes, à des travaux d'intérêt général de voirie ou au travail sur des plantations de sucre et de café. Le Libéria, « pays des affranchis, des hommes libres », ainsi que l'appelaient les Américano-libériens, n'a certes jamais été une colonie sous influence étrangère occidentale. Néanmoins, ce que la population autochtone a dû endurer sous l'oligarchie américano-libérienne fut comparable aux mesures d'oppression et d'exploitation dont ont souffert les peuples voisins sous domination directe de puissances coloniales européennes.

La mise en place d'une économie de plantation étendue et très efficace, à la manière des États du Sud des États-Unis, entièrement aux mains des Américano-libériens, fut forcée au 19^e et au début du 20^e siècle par le gouvernement libérien, afin de faire avancer le développement économique du pays. La forte concurrence sur le marché mondial mena pourtant à un effondrement des prix du sucre et du café.

C'est pourquoi le gouvernement libérien considéra comme une chance que le groupe américain Firestone souhaitât après la Première Guerre mondiale implanter une plantation d'hévéas dans le pays. L'entreprise américaine cherchait à s'affranchir par le futur des offres onéreuses des monopoles britannique et hollandais sur le caoutchouc provenant des pays d'Asie du sud-est. Le bail de 99 ans signé en 1926 pour 400 000 hectares de terrain représenta à première vue un essor économique pour le Libéria. Pourtant, pour le « *Firestone Country* » ainsi que fut volontiers appelé le Libéria par la suite, ce fut conjointement le début d'une dépendance économique unilatérale vis-à-vis des États-Unis.

La dépendance économique liée à l'engagement pris avec Firestone se répercuta en premier lieu sur l'agriculture autochtone, à qui la mise en place de plantations d'hévéas fit perdre des terres arables propres à la production d'aliments. Un effet négatif encore plus significatif du boom des plantations fut que des milliers de ruraux s'engagèrent comme ouvriers dans les plantations, ce qui les conduisit à laisser leurs propres terres à l'abandon.

Durant la Seconde Guerre mondiale et dans les temps qui suivirent, avant tout sous la présidence de William Tubman (1944-1971),⁶ le Libéria était également devenu, au-delà des liens économiques étroits, l'un des importants alliés militaires et stratégiques des États-Unis. La visite d'État du président Franklin D. Roosevelt au Libéria en janvier 1943, par exemple, qui visait à s'assurer du soutien du Libéria en tant qu'allié belligérant, montre la grande importance tactique du pays pour les États-Unis dans leur combat contre l'Allemagne hitlérienne. Il s'agissait au premier chef de lier le Libéria en tant que seul fournisseur de latex des Américains et des puissances belligérantes alliées après l'occupation japonaise des plantations d'hévéas en Extrême-Orient (Malaisie, Singapour). De plus, l'aéroport international « Robertsfield » de Monrovia, tout juste achevé avec

l'aide de la Panam, fut utilisé comme base d'approvisionnement en carburant pour les transporteurs de ravitaillement de l'armée de l'air américaine, et d'autres bases militaires du Libéria le furent pour la guerre d'Afrique du Nord. Et enfin, ce partenariat devait pousser le Libéria à expulser les représentants de commerce et médecins allemands, ainsi qu'à déclarer la guerre à l'Allemagne. L'entrée officielle du Libéria dans la Seconde Guerre mondiale eut lieu un an plus tard, le 27 janvier 1944, lorsqu'il déclara la guerre à l'Allemagne et au Japon.

Le Libéria resta un partenaire géostratégique des États-Unis de grande importance au-delà de la guerre, c'est-à-dire à l'époque de la guerre froide, lorsque de nombreux États africains ayant retrouvé leur indépendance se rangèrent dans le camp des non-alignés ou communistes.⁷ Une antenne gigantesque fut édiflée à proximité de Monrovia, que la CIA utilisa pendant de nombreuses années comme principal poste d'écoute de l'Afrique de l'Ouest mais qui, à l'ère actuelle du satellite, est aujourd'hui désuète.

Sous l'ère du président William Tubman, les investissements étrangers ont été massivement encouragés par la politique économique libérienne. Quelques années durant, l'ancienne « Suisse d'Afrique de l'Ouest » jouit sous son règne des plus forts taux de croissance économique de la planète.⁸ Pourtant la population autochtone profitait peu du boom économique, qui démarra lorsque les sociétés multinationales commencèrent à exploiter les importants gisements de minerai de fer, d'or, de diamants et de bois exotique récemment découverts au Libéria. À l'inverse, l'embauche de main-d'œuvre non qualifiée et bon marché, issue des territoires ethniques ruraux, renforça même encore l'exode rural. Ce fut la main-d'œuvre étrangère qui, dans l'après-guerre, contrôla la majeure partie du secteur économique industriel moderne du marché libérien, notamment par la corruption des représentants de la classe supérieure Américano-libérienne du pays, qui disposaient des pouvoirs de décision en matière de politique intérieure. La population autochtone était exclue des deux domaines d'influence. Une formule célèbre dans le Libéria des années 70 résumait la réalité sociale : « Les magasins appartiennent aux Libanais et les taxis aux gens de Guinée, les blancs dirigent les entreprises et décident des installations techniques, le True Whig Party détient les postes gouvernementaux et aux Libériens indigènes ne reste que la pauvreté. »

À la recherche d'emplois lucratifs, de plus en plus de personnes s'installaient dans la capitale, avec ses sièges de sociétés étrangères et ses centres administratifs nationaux. Monrovia, qui en 1940 était encore une petite ville côtière idyllique de 12 000 habitants, était devenue dès 1974 une grande ville chaotique de plus de 166 000 habitants, nombre d'entre eux n'ayant pas trouvé le travail espéré ou une vie plus confortable qu'à la campagne.⁹ La stagnation économique des

années 1970 accrut les problèmes sociaux de la métropole, dont l'infrastructure ne put assumer le nombre élevé d'habitants. La carence en logements payables augmenta et les bidonvilles se multiplièrent. Avec le chômage, le taux de criminalité s'amplifia.

La situation de dépression économique, politique et sociale fit que dans les années 1970 la résistance se forma contre le parti au pouvoir, le True Whig Party. Les deux principaux mouvements d'opposition interne contre la classe sociale dominante étaient le « Movement for Justice in Africa » (MOJA), créé à l'University of Liberia en 1973 et la « Progressive Alliance of Liberians » (PAL), fondée en 1974 par les Libériens en exil aux États-Unis. Espionnés et menacés par les services secrets du gouvernement, la PAL et le MOJA tentèrent de provoquer un changement des conditions existantes au Libéria par des campagnes d'éducation et des actions politiques. Avec leur travail politique, les deux mouvements se vouèrent plus à la voie des lentes réformes sociales qu'à celle de la révolution.¹⁰

Un élément de la politique gouvernementale était de subventionner la culture du café, de l'hévéa et du cacao, c'est-à-dire les produits d'exportation des planteurs américano-libériens. Le prix du marché du riz en revanche, cultivé principalement par la population autochtone pour les besoins internes du pays, était fixé à un bas niveau par le gouvernement, afin que l'aliment de base des Libériens reste abordable, en particulier pour les personnes vivant dans les villes. Cette politique étatique du dumping des prix fut certes avantageuse à première vue pour les citadins pauvres, mais sa conséquence fut aussi qu'en raison du prix minime, les paysans ne cultivaient plus le riz que pour leurs propres besoins et négligeaient la production pour le marché intérieur. Par la suite, le riz fut plus en plus importé à des prix subventionnés par le gouvernement, ou fut introduit par les firmes étrangères installées à la campagne qui le reversaient en guise de partie du salaire à leurs ouvriers.

La politique de subvention du secteur agricole initiée par le président William Tubman fut poursuivie pour l'essentiel par son successeur à la présidence, William Tolbert Jr. (1971-1980), un pasteur baptiste et ancien président de la « Baptist World Alliance ». ¹¹ Le « président prêcheur » se distingua au début de son mandat par une remarquable volonté réformatrice. Il rejeta le formalisme conservateur de son prédécesseur et rompit même avec la doctrine anticommuniste très proche de la ligne des États-Unis suivie par Tubman, en intensifiant les contacts en politique étrangère avec le camp communiste.

Alors qu'il promettait à son pays un « capitalisme humaniste », le népotisme politique et la corruption économique pourrèrent toujours plus son règne. Le déficit des prix des produits d'exportation libériens à la fin des années 1970

conduisit Tolbert, qui était issu d'un des clans Américano-libériens les plus grands et les plus influents, à vouloir augmenter le prix du riz subventionné au début de l'année 1979. Ceci fut justifié politiquement par l'argument que l'augmentation du prix stimulerait les paysans à rester à la campagne et à accroître la culture du riz au-delà de leurs propres besoins pour le vendre, au lieu d'émigrer dans les villes et plantations comme ouvriers salariés.

Cela fit réagir les mouvements d'opposition, qui reprochèrent au président et à sa ministre de l'Agriculture, tous deux propriétaires de grandes fermes rizicoles, de ne vouloir suivre que leurs propres bénéfices économiques avec l'augmentation du prix du riz. La PAL appela à protester à Monrovia le 14 avril 1979, appel suivi par environ 2 000 de ses partisans. La manifestation qui se voulait pacifique échappa à tout contrôle lorsque le nombre des manifestants s'accrut à environ 10 000 personnes et que les participants venus des points socialement chauds de la capitale, prêts à recourir à la violence, profitèrent de l'occasion pour piller et détruire les magasins et entrepôts de riz. Pour épauler les forces de police, dépassées, qui avaient reçu l'ordre d'attaquer le siège de la PAL, le gouvernement fit intervenir des soldats. Durant cette journée de combats de rue sanglants, qui passa dans l'histoire libérienne sous l'appellation « émeutes du riz » (« *Rice Riots* »), 40 manifestants et casseurs au moins perdirent la vie et plus de 500 personnes furent blessées. Des centaines furent emmenées en prison, dont les chefs de la PAL et d'autres dissidents politiques, à qui le gouvernement Tolbert imputa la responsabilité des débordements et des destructions. L'université fut fermée et ne fut rouverte que trois mois plus tard – pour des mobiles de politique étrangère visant à ne pas perdre la face vis-à-vis des États étrangers invités – à la veille de la 17^e assemblée ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, qui se déroula à Monrovia du 17 au 20 juillet 1979. Pour les mêmes motifs, les instigateurs des « émeutes du riz » du 14 avril encore emprisonnés furent libérés de prison.

2.2 Changement de pouvoir sanglant : la fin de l'Ancien Régime et le début du délabrement de l'État

Les « émeutes du riz » montrèrent aux citoyens et citoyennes indigènes du Libéria, tenus en incapacité politique, la vulnérabilité de l'oligarchie américano-libérienne, qui de facto avait dominé tous les secteurs de la vie sociale depuis l'indépendance. La fin des 133 années de l'« Ancien Régime » fut subitement scellée le 12 avril 1980, presque douze mois jour pour jour après les émeutes du riz, par un coup d'État militaire sanglant dirigé par le sergent-major Samuel Kanyon Doe (1951-1990), alors âgé de 29 ans et membre de l'ethnie des Krahn, groupe rela-

tivement peu nombreux.¹² Comment fut-il possible de garder le secret des préparatifs du coup d'État dans le climat politique extrêmement tendu d'alors et avec la vigilance accrue des services secrets libériens qui en résultait, sans oublier les 500 employés de l'ambassade des États-Unis à Monrovia, bien équipée en personnel et en service de renseignements ? Jusqu'à aujourd'hui, on reste sans réponse sur le soutien actif ou sur l'assentiment passif du complot de la part des États-Unis.

Le sergent-major Samuel K. Doe, un homme de peu d'éducation scolaire et d'origine rurale des plus modestes, était le plus gradé des soldats afro-libériens qui fomentèrent le coup d'État. Pour cette raison, il fut nommé président du « Conseil de rédemption du peuple » (CRP) (People's Redemption Council – PRC), ainsi que la junte militaire se qualifiait avec grandiloquence. Après de longues années de domination américano-libérienne, il fut donc le premier président afro-libérien, c'est-à-dire le premier véritable chef d'État *indigène* du pays.

Le président William R. Tolbert fut assassiné avec bestialité par un des 18 putschistes – seulement – le jour même du renversement, le 12 avril 1980. La Constitution fut suspendue, l'état d'urgence déclaré et les partis politiques interdits. Presque tous les anciens membres du gouvernement Tolbert furent fusillés à proximité de Monrovia quelques jours après la prise de pouvoir du CRP, à l'issue d'un simulacre de procès illégal, au cours duquel l'assistance d'un avocat leur avait été refusée.

Un de ceux qui échappèrent à l'action de nettoyage des insurgés fut Charles Ghankay Taylor (*1948)¹³, fils d'un avocat américano-libérien et d'une mère autochtone, issue du peuple Gola. Revenu des États-Unis à peine quelques mois plus tôt à la demande de l'ancien président, il était devenu membre du gouvernement Tolbert. Dans les années 1970, Taylor s'était engagé dans le mouvement radical des étudiants libériens aux États-Unis. Président de l'« Union of Liberian Associations », fondée en 1974 à Philadelphie/Pennsylvanie, il organisa entre autre une manifestation étudiante contre le président William Tolbert Jr. lors de sa visite d'État aux États-Unis en 1979.

En partie en raison de son origine ethnique, Charles G. Taylor parvint à changer à nouveau de camp immédiatement après le putsch militaire. Il devint le chef de la « General Services Agency » (GSA), compétente pour toutes les commandes et ventes gouvernementales du CRP. Grâce à cela, il avait accès à des moyens financiers étatiques considérables en dirigeant l'administration, qualifiée par des initiés d'« administration pot-de-vin » (« *Kickback-Agency* »).¹⁴

Après les incidents effroyables de la prise de pouvoir, le travail du CRP commença de manière vraiment prometteuse, car le gouvernement militaire montrait une certaine volonté réformatrice en faveur d'un ordre étatique légitimé par

la démocratie. Ainsi le jour du premier anniversaire de sa prise de pouvoir, Doe annonça la formation d'un Comité constitutionnel national (NCC) comprenant 25 personnes, présidé par le Dr. Amos Sawyer,¹⁵ un politologue de l'University of Liberia. Le NCC devait élaborer une nouvelle Constitution et soumit en mars 1983 son projet constitutionnel au gouvernement militaire du CRP, qui visait à remplacer l'ancienne Constitution de 1847, suspendue depuis le coup d'État. Le projet constitutionnel fut transmis pour examen critique au « Constitutional Advisory Committee » (CAA), comité de 59 membres désignés par le CRP, qui acheva son travail le 19 octobre 1983. Le 3 juillet 1984, la nouvelle Constitution fut approuvée à la majorité par un referendum national.

Les paragraphes 11 à 26 de cette Loi fondamentale libérienne, toujours en vigueur à l'heure actuelle, garantissent certes tous les droits fondamentaux refusés d'emblée dans la Constitution de 1847 à la majeure partie de la population, ou que l'État ne sut protéger dans la phase précédente de délabrement étatique et de la dissolution de l'ordre constitutionnel qui allait de pair. Mais ils furent ignorés et tout simplement « piétinés », également pendant les années suivantes de désintégration totale de l'État. Se référant aux principes de l'unité, de la liberté, de la stabilité, de l'égalité, de la justice et des droits de l'homme universels dans le préambule, la Constitution libérienne ancre notamment parmi ses droits et principes fondamentaux : l'égalité de tous devant la loi sans distinction d'appartenance ethnique, de race, de sexe, de religion, d'origine ou de convictions politiques (art. 11) ; l'interdiction de l'esclavage et du servage, de la servitude pour dettes et du travail forcé (art. 12) ; la liberté de domiciliation et de circulation (art. 13) ; la protection de la liberté de pensée et de religion, la séparation de l'Église et de l'État, la renonciation à une religion d'État (art. 14) ; le respect de la liberté d'opinion, en premier lieu par le gouvernement, la liberté de parole et de la presse, la liberté académique, la protection du secret de la correspondance, la droit à l'accès égalitaire aux médias nationaux (art. 15) ; le respect et la protection de la sphère privée, familiale et domestique (art. 16) ; le droit au travail et à l'embauche avec un même salaire pour un même travail, sans distinction de sexe, de convictions religieuses, de religion, d'origine ethnique ou de convictions politiques (art. 18) ; les civils ne sont pas soumis à la loi militaire (art. 19) ; le droit à la vie, à la liberté et à l'intégrité de la personne, le même droit pour tous, le principe de la présomption d'innocence (art. 20) ; la perquisition et la détention préventive uniquement sur décision et audition judiciaire, la garantie de l'assistance juridique, le droit de caution, l'interdiction de torturer et de traiter inhumainement les prisonniers, le droit de consulter le mandat d'arrêt pour examiner la validité de la détention, le droit du refus de déposer, l'immunité des avocats de la défense (art. 21) ; le droit à la propriété (art. 22) ; le principe

de la séparation des biens (art. 23) ; des bases juridiques pour des dispositions d'expropriation par l'État.

Les mesures politiques positives du CRP des premiers temps qui ont suivi la prise de pouvoir furent désavouées par le fait que le chef de l'État mena bientôt une politique parallèle en décarnant des postes importants du gouvernement et de l'administration à des protégés de l'ethnie dont il était issu et fit pourchasser brutalement des opposants politiques véritables ou présumés, originaires d'autres ethnies. On ne sut pas vraiment par exemple si le reproche que le chef d'État fit dès 1983 à Charles G. Taylor d'avoir détourné 900 000 dollars US était fondé ou si Doe ne cherchait qu'un prétexte pour agir contre Taylor, soupçonné d'avoir entre temps pactisé avec le « général » Thomas Quiwonkpa. Quiwonkpa, compagnon d'armes et « main droite » de Samuel Doe lors du coup d'État militaire de 1980, était devenu un rival politique dans la lutte pour le pouvoir. On suppose que le mobile du conflit politique et personnel entre Doe et Quiwonkpa réside à la fois dans les rivalités traditionnelles entre les peuples Mano (Quiwonkpa) et Krahn (Doe) et dans la politique ethnocentriste en matière de personnel du chef du CRP.

L'interrègne militaire et la politique népotiste du chef de l'État Samuel K. Doe au début de la deuxième république a contraint de nombreux opposants politiques à l'exil¹⁶ dont Thomas Quiwonkpa, qui se réfugia en 1983 dans un pays voisin pour y planifier le renversement de Doe. Sa tentative de prise violente du pouvoir au Libéria, organisée à partir de la Sierra Leone avec un groupe de rebelles en novembre 1985, échoua seulement lors de l'assaut du palais présidentiel. Quiwonkpa fut tué et son corps mutilé exposé au public.¹⁷ L'armée libérienne dirigée par les Krahn se dirigea ensuite vers le comté de Nimba, le pays des Gio et Mano, le peuple de Quiwonkpa, et perpétra un massacre sanglant, que les Nimba ne voulurent pas laisser impuni.

Charles G. Taylor avait réussi lui aussi à échapper à l'emprisonnement en fuyant vers les États-Unis en octobre 1983. Sur ordre du président libérien, qui entretenait de bons rapports avec le gouvernement Reagan en raison de sa position anticommuniste, Taylor fut emprisonné en mai de l'année suivante pour fraude fiscale dans le Massachusetts/USA, en vue d'une extradition vers le Libéria. Taylor se fit représenter par l'ancien ministre américain de la Justice Ramsey Clark. Après quinze mois de détention provisoire et autant de procédure d'extradition, Taylor réussit en septembre 1985 à s'évader de prison avec quatre petits criminels. On suppose que cette évasion se déroula avec l'assentiment du gouvernement Reagan, qui s'apprêtait à laisser tomber son ancien protégé Samuel Doe à cause de ses actes de violence et ses violations des droits de l'homme. Quelle que soit la vérité, il reste qu'il n'y a eu aucune tentative commise du côté américain pour remettre le fugitif Taylor en prison.

En juillet 1985, l'interdiction des partis politiques fut suspendue. Samuel K. Doe fonda dans la foulée son propre parti, le « National Democratic Party of Liberia » (NDPL), pour se présenter comme son candidat lors des élections présidentielles prévues pour octobre 1985. Samuel K. Doe sortit vainqueur des élections avec presque 51% des voix. Mais les observateurs internationaux et les partis battus reprochèrent de multiples fraudes et considérèrent que le vainqueur véritable était Jackson Doe, sans lien de parenté avec Samuel Doe, candidat du « Liberia Action Party » (LAP). Le 6 janvier 1986 Samuel K. prêta serment en tant que vingtième président du Libéria et premier président de la deuxième république. Sa domination « ethnisée », marquée par la soif de pouvoir, la corruption, le népotisme et la violation des droits de l'homme, ne devait durer que quatre brèves années de plus.

2.3 Guerre civile et désintégration complète de l'État : le pouvoir de Charles Ghankay Taylor

Les lieux de séjour exacts de Charles G. Taylor pendant les quatre années qui ont suivi son évasion de prison aux États-Unis sont indéterminés. Il est établi qu'il a au moins temporairement séjourné au Ghana et dans les camps de formation militaire de Mouammar al-Kadhafi en Libye avec 200 compagnons d'armes, tels Prince Yormie Johnson¹⁹ et Moses Blah²⁰ par exemple qui s'étaient également voués au renversement de Samuel Doe. Protégé de Kadhafi, Taylor a reçu également de sa part un soutien financier ainsi que des armes au-delà de cette période.²¹ « Officiellement », Charles G. Taylor réapparut en Afrique de l'Ouest fin 1989.

2.3.1 Guerre civile – phase I

Le soir de Noël 1989 Charles Taylor pénétra au Libéria par la Côte d'Ivoire, à la tête du mouvement rebelle National Patriotic Front of Liberia (NPLF), dans lequel s'étaient rassemblés les résistants américano-libériens formés en Libye et les dissidents Mano et Gio restés au pays, avec le soutien militaire de son ami Blaise Compaoré,²² tout nouveau président du Burkina-Faso et qui lui aussi avait été formé en Libye et était soutenu par Kadhafi. « L'invasion de Noël » de Taylor fut le début d'un des conflits les plus brutaux et sanglants du continent africain jusqu'à aujourd'hui.

Des estimations prudentes avancent le chiffre de 200 000 Libériens et Libériennes ayant perdu la vie dans des conditions atroces et des centaines de milliers blessés durant la première phase du conflit, jusqu'en 1997, à laquelle participèrent les acteurs internes et externes les plus divers²³. Des milliers d'enfants soldats ont pris part aux combats des années suivantes, après avoir été enlevés

ou enrôlés de force par les différents groupements militaires.²⁴ Rien que pour son unité tristement célèbre des « *Small Boys* », Charles Taylor aurait enrégimenté 15 000 enfants soldats. Il y eut d'énormes mouvements de fuite. La capitale Monrovia dut accueillir à elle seule 750 000 réfugiés pendant cette phase de guerre civile, ce qui plongea la métropole dans une situation catastrophique. 768 000 autres Libériens et Libériennes fuirent dans les pays limitrophes. Les biens privés et nationaux furent volés et dévastés par les bandes de soldats et rebelles en maraude.

Les Armed Forces of Liberia (AFL) dirigées par des officiers Krahn perdirent dès 1990 le contrôle dans le combat contre les rebelles du National Patriotic Front of Liberia (NPLF) et de l'Independent National Patriotic Front of Liberia (INPFL) de Prince Yormie Johnson. Les bandes de rebelles purent ainsi avancer rapidement sur Monrovia ou s'assurer l'autorité sur des parties du pays stratégiquement importantes et riches en matières premières. Malgré l'intervention des troupes du maintien de la paix ouest-africaines, l'Ecomog,²⁵ formées pour régler le conflit du Libéria, et qui en août 1990 entrèrent dans Monrovia avec 4 000 soldats pour obtenir un cessez-le-feu entre les parties belligérantes, le conflit ne cessa de s'aggraver. Le 9 septembre, alors qu'il se rendait au quartier général de l'Ecomog à Monrovia, Samuel Doe tomba dans une embuscade de l'INPFL et fut ensuite bestialement torturé à mort par Prince Yormie Johnson, décrit comme un psychopathe, et par ses gens. Ces scènes atroces furent enregistrées sur vidéo et aujourd'hui encore des copies sont vendues sur les marchés d'Afrique de l'Ouest.

Par la suite également, de graves combats n'ont cessé d'éclater entre les forces de l'Ecomog, le NPLF, les partisans de Doe et d'autres groupes comme l'INPFL. L'Ecomog, dépassée et partielle dès l'origine, à qui l'on impute aussi des pillages et des atteintes aux droits de l'homme, fut soupçonnée d'avoir favoriser différents groupes à majorité Krahn, qu'elle utilisait comme « fantassins » contre le NPFL.²⁶ C'est entre autre pour cette raison que Charles G. Taylor considérait l'Ecomog comme une puissance d'occupation et persistait à réclamer un pouvoir total.

Aux premières heures du 15 octobre 1992, le NPFL lança une attaque de grande envergure sur Monrovia. Avec l'opération dite « *Operation Octopus* », qui a sans doute été la plus meurtrière de toute la guerre civile et a vraisemblablement été le lieu des crimes les plus sanglants contre la population civile, Charles G. Taylor chercha à emporter la décision sur le plan militaire dans l'objectif de devenir président du Libéria. Dans les banlieues de la capitale, des milliers de personnes furent littéralement massacrées, parmi lesquelles cinq sœurs américaines de la communauté des « *Adorers of the blood of Christ* », assassinées le 20 et le 23 octobre sur la route menant à Barnersville et devant leur couvent de Garnersville.

Notamment grâce à la médiation de différentes organisations non gouvernementales nationales et internationales²⁷, de nouvelles négociations furent engagées à plusieurs reprises entre les belligérants de la guerre civile. Mais les accords de cessez-le-feu conclus ou même les traités de paix ne tenaient généralement que brièvement et étaient rapidement rompus sans autre forme de procès.²⁸ Les gouvernements intérimaires soutenus par l'Ecomog ne purent s'imposer durant cette période de désintégration totale de l'État. Ils sont restés à l'état de coalitions inconstantes et fragiles. Dans les troubles de la guerre, les six présidents et présidents intérimaires ne purent se maintenir en poste que quelques mois chacun.

L'accord d'Abuja du 19 août 1995, au plus tard, confirma les Warlords, les chefs des organisations rebelles, dans leur conviction que la violence armée était un outil d'obtention du pouvoir politique et économique qui se justifiait. L'« accord d'Abuja » leur garantissait en effet de participer au gouvernement civil de transition LNTG, mais sans qu'ils aient conjointement reconnu le monopole du pouvoir de l'État.²⁹ Ceci offrait aux différentes parties belligérantes un accès relativement libre aux précieuses sources en matières premières, de contrôler l'arrière-pays avec la potentialité d'exploiter économiquement la population civile (travail forcé) ou de contrôler les passages frontaliers et donc les recettes sur les taxes douanières qu'ils généraient. Ainsi certains seigneurs de guerre, comme Charles G. Taylor par exemple, purent gagner des sommes considérables avec le commerce international de bois exotique et de diamants, et ce également avec des firmes européennes. Les gains étaient ensuite réutilisés pour se procurer des armes et du matériel de guerre ou atterrisaient sur des comptes à l'étranger. Un autre élément certainement décisif de la perpétuation de la guerre civile libérienne dans une ampleur dramatique fut, outre le « facteur d'économie de guerre », le « facteur régional », c'est-à-dire les conflits d'intérêts relatifs au pouvoir politique et le fait conjoint que les puissances régionales voisines n'étaient pas disposées à coopérer à l'échelle internationale pour assurer la paix au Libéria.³⁰

Sur la base du plan de paix d'Abuja obtenu sous l'égide de la CEDEAO en 1995, l'Ecomog parvint en juin 1996 à stopper les combats entre l'armée gouvernementale libérienne et les milices d'opposition en créant une zone tampon. Le 17 août 1996, les parties belligérantes conclurent un traité additionnel à Abuja (Abuja II), qui porta au pouvoir la présidente intérimaire Sando Perry (septembre 1996 - août 1997) et ainsi la première femme à avoir été à la tête d'un État africain. Il prévoyait aussi la préparation et la tenue d'élections d'ici à la mi-1997. En janvier 1997, l'Ecomog entama un vaste programme de désarmement et de démobilisation, recensant 21 315 combattants de diverses formations, dont 4 306 enfants et jeunes âgés de 12 à 17 ans.³¹ Un vaste programme de réintégration d'anciens enfants soldats fut aussi mené dans les mois suivants, avec la par-

ticipation décisive des organisations religieuses. Avec l'aide des Nations Unies, la majorité des réfugiés, qui avaient dû quitter le pays pendant la guerre civile, furent ramenés dans leur village d'origine dans les deux années qui suivirent.

Charles G. Taylor et son National Patriotic Party (NPP) sortirent vainqueur des élections organisées le 19 juillet 1997 et auxquelles 13 partis prirent part. Malgré d'innombrables intimidations des électeurs perpétrées par Charles G. Taylor qui menaçait de reprendre la guerre civile s'il était battu, les observateurs des ONG internationales indiquèrent que la campagne électorale et les élections s'étaient déroulées « librement » et « régulièrement ». Taylor obtint 75 pourcent des suffrages exprimés. Son parti gagna ainsi 21 des 26 sièges du Sénat et 49 des 64 sièges de la Chambre des représentants. « Il a tué mon père, il a tué ma mère – et néanmoins j'ai voté pour lui » était une phrase maintes fois citée après les élections et qui exprimait l'état d'esprit des gens au Libéria. Après sept années de guerre, la population civile était si démoralisée qu'elle vota pour Charles G. Taylor dans l'espoir que cela mettrait un terme aux assassinats et pillages dans le pays.³² Le 2 août 1997, en présence de nombreux chefs d'État ouest-africains, Charles Taylor prêta serment en tant que 21^e président du Libéria. Immédiatement après son élection, il promit que le gouvernement se consacrerait à une politique de réconciliation et qu'il ferait avancer la reconstruction du pays détruit. C'est pourtant l'inverse qui se produisit.

2.3.2 Guerre civile – phase II

Le moral de la population resta empreint de peurs et de profonde dépression. L'ampleur de la destruction due à la guerre était pratiquement incommensurable. L'économie et l'infrastructure publique du pays étaient à terre, les bases existentielles des gens détruites. Depuis 1996, des centaines de milliers de citoyens et citoyennes, en particulier les instruits dont le pays aurait eu un besoin urgent pour la reconstruction d'après-guerre, avaient quitté le pays en raison du manque de perspectives d'avenir et de la situation incertaine du Libéria.

Partout dans le pays la présence militaire était massive, les routes barrées, des brutalités arbitraires commises sur la population civile perpétrées tous les jours. Les policiers payés irrégulièrement et maigrement ainsi que les jeunes soldats, clochardisés, mal équipés, sous influence de drogues ou d'alcool – nombre d'entre eux étant d'anciens enfants soldats qui avaient été intégrés dans l'armée libérienne – se rabattirent sur la population. Durant les années Taylor, la corruption de la vie publique avait pris une ampleur effrayante.³³

En vue d'élaborer un projet d'avenir pour le Libéria sur la base de la paix et de la réconciliation nationale, une conférence nationale de trois semaines débu-

ta le 18 juillet 1998 à laquelle participèrent le gouvernement, des Libériens vivant à l'étranger, différents instances et groupes sociaux et politiques du pays ainsi que des partenaires étrangers. La désillusion générale fit cependant jour peu après la conférence, lorsqu'il s'avéra que le gouvernement ne manifestait aucune volonté de garantir l'exécution des résultats et décisions de cette conférence. Force est donc de présumer que depuis sa prise de pouvoir, le gouvernement Taylor ne put et ne voulut proposer aucune ébauche perceptible, ni de solution, pour surmonter les problèmes économiques et politiques du pays. À l'inverse, la présidence de Taylor fut dès le départ une entreprise reposant sur les machinations criminelles, qui visait, avec l'aide d'une clique de personnes animées des mêmes intentions, à exploiter sans vergogne le pays et ses habitants et à le mener à la ruine. Tout était bon pour cela aux yeux de Taylor. Les organisations nationales et internationales ont régulièrement rapporté les violations massives des droits de l'homme et du citoyen durant l'ère Taylor.

Charles G. Taylor causa non seulement la désintégration totale de sa patrie, le Libéria, mais il fut aussi un grand facteur d'insécurité et un des auteurs de guerre dans les pays limitrophes de la sous région du fleuve Mano. Au début du siècle, il fut ainsi activement impliqué dans le conflit sans fin en Côte d'Ivoire. Dans les années 1990, il fut un des bellicistes majeurs dans la Sierra Leone voisine, où il fournit en armes contre des diamants l'organisation rebelle « Revolutionary United Front » (RUF), dirigée par Foday Sankoh,³⁴ chef de guerre redouté pour l'atrocité de ses actes. Charles G. Taylor a été directement coresponsable d'atrocités, de viols en masse et de mutilations bestiales perpétrés par le RUF sur des civils de la Sierra Leone durant les dix années d'une guerre enragée, qui s'acheva en 2002 et coûta la vie à des centaines de milliers de personnes. Sur ordre de Taylor, le RUF aurait aussi commis des incursions surprises en Guinée.

À peine quelques mois après la prise de pouvoir de Charles G. Taylor, la résistance armée se forma au nord du pays, sous la direction militaire du « Liberians United for Reconciliation and Democracy » (LURD). Le style gouvernemental criminel de Taylor et l'augmentation des activités militaires du LURD qui en découlait, ainsi que le retrait des troupes de l'Ecomog haïes par le peuple à la mi 1999, empêchèrent le Libéria de trouver la paix interne et une stabilité politique intérieure. Dans le comté de Lofa, des rudes combats entre les rebelles du LURD et l'armée régulière ont été signalés dès août 2001. Il y eut de nouveaux flux de réfugiés du nord en direction de la capitale.³⁵

Les dirigeants de la communauté internationale ont manifestement longtemps manqué de volonté politique pour agir en faveur d'un changement durable au Libéria. Cette position s'est modifiée au plus tard le 7 mars 2001 lorsque, par sa résolution 1343, le Conseil de sécurité de l'ONU prononça un embargo

sur les diamants (« diamants du sang ») du Libéria et de la région Mano, prononça une interdiction de fournir des armes au Libéria et interdit entre autre notamment aux membres du gouvernement Taylor et à leurs conjoints de voyager librement à l'étranger.³⁶ Dès lors, le pays fut isolé au plan politique, la plupart des ambassades avaient de toute façon déjà été fermées au cours de la première guerre. La communauté internationale a de plus en plus reconnu que maîtriser la situation du Libéria constituait la clé pour mettre un terme aux conflits sanglants d'Afrique de l'Ouest. En septembre 2002, ils créèrent à cette fin un groupe international de contact pour le Libéria.³⁷

Au début de 2003, la situation commença par se dégrader complètement, alors que le LURD opérant depuis la Guinée renforçait sans cesse ses activités militaires avec des troupes renforcées et avançait par le nord et le nord-ouest sur la capitale. Il obtint de l'aide du « Movement for Democracy in Liberia » (MODEL) une organisation rebelle formée en avril 2003 qui avançait à partir de la Côte d'Ivoire. Ils avaient le soutien du président ivoirien, Laurent Gbagbo, qui « renvoyait l'ascenseur » à Taylor pour ses implications dans les combats des rebelles de ce pays voisin du Libéria. Le MODEL parvint en peu de temps à conquérir le contrôle stratégique dans les régions sylvestres au sud et à l'est du Libéria. Fin mai au plus tard, Taylor avait donc perdu la mainmise sur le bois exotique et donc sur sa dernière source importante de revenus, qui en 2003 se montait officiellement à environ 68 pourcent du budget de l'État. Cependant, même pendant cette phase, le commerce florissant de l'octroi à bon marché de registres continua, rapportant dans les caisses 18 millions de dollars US par an, et ce jusqu'à la fin du régime de Taylor.³⁸ Au début du mois de juin, le LURD et le MODEL détenaient environ 80 pourcent du pays sous leur contrôle, ce qui contraignit le gouvernement dirigé par Charles Taylor à prendre part aux pourparlers de paix organisés sous l'égide de la CEDEAO.

Nombre d'établissements publics et religieux, d'écoles et de centres de santé, partiellement reconstruits avec l'aide internationale après la première « guerre de Taylor », ont été à nouveaux incendiés et détruits dans les combats de progression en direction de Monrovia. Ce qui n'avait pas été réduit par les influences directes de la guerre, fut pillé ensuite par des civils ou des soldats en maraude de l'armée régulière et des combattants des deux organisations de rebelles, le LURD et le MODEL. Les enlèvements et viols de femmes et jeunes filles par les troupes de l'armée libérienne et du LURD relevaient du quotidien. Des collaborateurs des organisations d'aide humanitaires et des prêtres furent enlevés. À cause du danger de la situation, les organisations non gouvernementales internationales durent cesser leur travail dans la plupart des régions du pays dès le début de l'année 2003 et furent forcées d'évacuer leur personnel étranger. Pour la

deuxième fois en quinze ans, des centaines de milliers de personnes durent fuir dans tout le pays au sein même de leur propre pays, poussées par les combats incessants entre l'armée gouvernementale et les groupes de rebelles, dont l'objectif était d'encercler la capitale Monrovia. Des centaines de milliers de personnes déplacées, qui ne trouvèrent pas refuge dans leur propre pays, cherchèrent à nouveau leur salut dans la Guinée voisine, en Côte d'Ivoire, au Ghana ou en Sierra Leone.

Le 4 juin 2003, au quartier général de la « United Nations Mission for Sierra Leone » (UNAMSIL ou MINUSIL en français) de Freetown, le procureur du Tribunal spécial soutenu par les Nations Unies³⁹ rendit public l'acte d'accusation ainsi que le mandat d'arrêt lancé contre Charles Ghankay Taylor. En cela, il fut jusqu'à maintenant le seul chef d'État en fonction jamais inculpé de crimes de guerre par un tribunal des Nations Unies. L'acte d'accusation fut établi dès le 7 mars 2003 par un juge londonien, mais sur décision de la cour n'avait pas encore été rendu public. Il reprochait à Charles G. Taylor, d'avoir commis des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des crimes contre le droit humanitaire international sur le territoire de la Sierra Leone et d'être à cet égard une personne ayant « la plus haute responsabilité » dans ces crimes.⁴⁰ La publication du mandat d'arrêt eut lieu lorsque Taylor, toujours sous le coup de la sévère restriction de voyager du Conseil de sécurité de l'ONU, séjournait à Akosombo/Ghana avec l'autorisation des Nations Unies et sous l'égide du groupe de contact international pour les pourparlers de paix. Pourtant, les poursuites pénales à l'encontre de Charles Taylor furent contrecarrées par le gouvernement ghanéen au profit de la diplomatie pacifique en cours ; il refusa d'extrader Taylor au motif qu'on ne lui avait pas présenté de requête formelle. Au cours d'une action précipitée, Taylor fut ramené à Monrovia dans l'avion du président ghanéen John Kufour, qui dirigeait les pourparlers de paix. Sur ces entrefaites, les combats autour de Monrovia éclatèrent à nouveau, causant un grand nombre de blessés et de morts parmi la population civile.

Le 8 juin, les rebelles du LURD, qui avaient complètement encerclé Monrovia par voie de terre, lancèrent leur grande offensive sur la capitale avec de rudes combats dans les arrondissements périphériques de la métropole.⁴¹ La situation des quelques 700 000 réfugiés dans le centre ville empira de manière dramatique. Il manquait des hébergements adéquats et de services sanitaires. Les gens campaient à l'air libre sous de fortes pluies de mousson. L'approvisionnement en eau et en nourriture de la population n'était plus garanti. La deuxième semaine de l'offensive, les unités spéciales françaises évacuèrent par hélicoptère 300 étrangers de Monrovia sur un navire de guerre qui se trouvait devant la côte. Le 12 juin lors d'une réunion de crise, le Conseil de sécurité des Nations Unies appela à cesser immédiatement les combats.

Le 17 juin, grâce à la médiation de l'ancien président nigérian, Abdulsalam Abubakar, le gouvernement Taylor et les deux groupes de rebelles signèrent un accord de cessez-le-feu au Ghana, qui devait être suivi dans les 30 jours par un traité définitif de paix ainsi que par des négociations sur la formation d'un gouvernement de transition (LNTG) sans participation de Taylor. Après que l'accord eut été plusieurs fois rompu en l'espace de quelques jours, et que le LURD eut repris les combats acharnés autour de la capitale, la CEDEAO décida d'envoyer une force d'interposition de 3 500 hommes à Monrovia, la « mission de la CEDEAO pour le Libéria » (Ecomil). Les unités de l'Ecomil arrivées début août du Nigeria à Monrovia furent accueillies avec enthousiasme par la population.

Sous énorme pression politique internationale, Charles G. Taylor finit par accepter l'offre d'exil du président nigérian Olusegun Obasanjo, assortie d'une garantie de son immunité. Le 11 août 2003, le président Charles Taylor fut emmené avec sa famille dans son exil nigérian à bord d'un avion du gouvernement nigérian, après avoir transmis ses pouvoirs à son vice-président, Moses Blah.

Dans la foulée du traité de paix conclu au Ghana le 18 août⁴², les parties bellicérantes et les représentants de la société civile libérienne s'accordèrent finalement le 21 août sur la personne de Gyude Bryant,⁴³ chef du petit parti d'opposition « Liberia Action Party » et homme d'affaires largement inconnu à l'échelle internationale, pour assumer les fonctions de nouveau président intérimaire. Investi le 14 octobre, il doit présider le « Liberia National Transitional Government » (LNTG) jusqu'aux élections prévues en octobre 2005.⁴⁴ Après quelques difficultés, la formation du LNTG put être conclue en mars 2004. Conformément au traité de paix du 18 août 2003, il se compose de membres du LURD, du MODEL, de l'ancien gouvernement de Taylor, ainsi que de représentants de la société civile.

2.4 Un an après la désintégration totale de l'État – l'espoir tempéré d'un nouveau départ

Les missions centrales visant à faire aller à nouveau le Libéria de l'avant ne se résoudront qu'avec grands efforts et à longue haleine. Il faut réintégrer complètement les rebelles après les avoir désarmés, introduire un processus de réconciliation nationale entre victimes et auteurs, ainsi qu'entre groupes de pouvoirs et d'intérêts ennemis, mettre en place des structures et des organes de droit public et démocratiques, imposer et reconnaître les droits de l'homme et du citoyen et créer des potentiels de développement économique stable. Reste à savoir si ces tâches peuvent être résolues dans un avenir proche, compte tenu de l'imprévisibilité des conditions politiques actuelles et du manque de soutien financier de la communauté internationale.

Aujourd'hui encore, un peu plus d'un an après la désintégration totale de l'État, le Libéria stagne en queue de la liste des pays les moins développés de l'ONU. L'infrastructure publique a été totalement détruite durant la nouvelle guerre civile de 2002/3. Presque tous les bâtiments privés, publics et religieux, les hôpitaux et les services de ravitaillement sont endommagés ou entièrement démolis. Les écoles fermées et détruites depuis des années, ainsi que le nombre élevé d'enfants et de jeunes dans les camps pour les déplacés internes (IDP-Camps), dans lesquels les écoles et matériels d'enseignement font largement défaut, firent que selon l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Libéria, Jacques Klein, le Libéria est un des rares pays africains, où le taux d'analphabétisme des enfants et des jeunes est supérieur à celui de leurs parents.⁴⁵

Les fuites et les déplacements firent que la production agricole a presque entièrement cessé. Seules les énormes plantations d'hévéa concédées en 1926 pour 99 ans à la firme américaine Firestone sont dans un état impeccable, et les routes interurbaines goudronnées allant du port de Monrovia à « l'or liquide » sont également parfaitement entretenues. Les anciennes industries de minerai de fer, dont les recettes comptaient pour 51 pourcent des exportations du Libéria, sont arrêtées depuis la guerre civile ourdie par Charles Taylor en 1989. Le revenu moyen par tête des un peu plus de trois millions de Libériens est tombé en dessous de 150 dollars US.

Le système de santé catastrophique a presque entièrement été ruiné par les événements belliqueux de l'année passée. Il reste encore 60 médecins environ dans le pays, la plupart sans spécialisation. Les équipements internes des hôpitaux et dispensaires sont en grande partie démolis ou volés, les médicaments adéquats font défaut, les conditions hygiéniques des salles d'hôpitaux chaudes et humides et totalement surpeuplées sont à peine supportables. L'hôpital catholique des frères miséricordieux de Monrovia, le St Joseph's Hospital, qui a maintenu ses activités même durant la guerre de l'année passée, est le seul hôpital du pays à travailler à un niveau médical relativement acceptable. Les coûts d'essence pour maintenir en activité 24 heures sur 24 les générateurs électriques de l'hôpital sont monumentaux. Il n'existe pas d'approvisionnement public en eau et électricité dans la capitale, encore moins donc en dehors de Monrovia ; il avait été détruit dès la guerre civile de 1989 à 1996, au cours de laquelle Charles Taylor lutta pour le pouvoir.

La nouvelle de l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 1532 du 12 mars 2004 fut accueillie avec grande satisfaction et comme un signe d'espoir que l'ère Taylor serait examinée avec équité. Cette résolution gela tous les comptes étrangers et tous les avoirs du clan Taylor, ce qui devait garantir que le cercle de personnes nommément cité ne puisse plus avoir accès aux

revenus détournés et illégaux, issus des pillages des ressources et produits économiques du Libéria, et déposés entre autre à l'étranger. Cet argent sale se monterait à environ 100 millions de dollars US. Après quelques hésitations, le gouvernement libérien de transition a tout de même fini par s'associer sept mois plus tard à ces sanctions de l'ONU le 14 octobre 2004, date du premier anniversaire de la prise de fonctions de Gyude Bryant.⁴⁶

On espère bientôt pouvoir instruire le procès de Charles Taylor pour crimes de guerre. Certes, la démission de Charles Taylor à l'été de l'année dernière a été achetée par le président du Nigeria Olusegun Obasanjo avec la garantie de le protéger de poursuites pénales. Pourtant le mandat d'arrêt du Tribunal spécial de Freetown émis avec le soutien de l'ONU, lancé contre lui en juin 2003, conserve sa validité. Fin 2003, les États-Unis ont renforcé leur pression sur l'ancien dictateur en exil et sur son pays d'accueil le Nigeria, en ce que le Congrès décida d'accorder deux millions de dollars US pour « l'arrestation d'un accusé du Tribunal spécial pour la Sierra Leone ». ⁴⁷ Le 4 décembre 2003, Interpol lança un mandat d'arrêt contre Taylor, après que le président nigérian laissa entendre qu'il était envisageable de livrer l'ancien dictateur, mais pas au tribunal de l'ONU. Jusqu'à maintenant, le gouvernement LNTG de transition du Libéria n'a pas réussi à réunir de majorité pour demander au gouvernement nigérian de remettre Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.⁴⁸

Ce n'est pas étonnant, car les représentants de l'ancien gouvernement GOL⁴⁹ de Taylor et des deux organisations de rebelles LURD et MODEL sont majoritaires dans le gouvernement du LNTG dirigé par Gyude Bryant, de plus en plus controversé dans le pays et à qui l'on reproche une proximité économique avec l'ex-gouvernement Taylor, ainsi que des manœuvres politiques durant la période actuelle préélectorale et de transition politique.⁵⁰ Les trois fractions, que les organisations de droits de l'homme accusent d'atrocités à l'encontre de la population civile au Libéria, essaient de conserver leur ambition de pouvoir au moins jusqu'aux élections de l'année prochaine. Il leur importe moins de réaliser des programmes et des réformes démocratiques dans l'intérêt du pays que de survivre politiquement et de préserver leurs propres intérêts économiques. Les fonctions politiques au Libéria ont toujours moins été considérées comme un service pour la société que comme le moyen d'assurer ses propres influence et contrôle sur les ressources majeures du pays, ainsi que l'a montrée clairement la domination de plus de cent années (1877-1980) du « True Whig Party » des Libériens afro-américains, aux influences protestantes et franc-maçonnnes.

C'est tout à fait dans la lignée de cette « stratégie politique » que les trois parties belligérantes se sont assurées les secteurs clés des 22 ministères du LNTG lors du traité de paix conclu au Ghana en août 2003.⁵¹ Le ministère de la Poste

et des télécommunications, le ministère Social et de la santé, le ministère de la Défense, le ministère de l'Économie et de la planification, ainsi que le ministère de l'Intérieur furent par exemple donnés au GOL. Le LURD s'assura le pouvoir sur les ministères des Finances, de la Justice, du Travail, du Transport, ainsi que sur le ministère d'État. Le MODEL a le contrôle politique du ministère de l'Agriculture, du ministère du Commerce et des ministères des Richesses minières, de l'énergie et des mines, des Travaux publics, ainsi que du ministère des Affaires étrangères.

Beaucoup considèrent comme particulièrement scandaleux le fait que dans le traité mentionné les trois parties belligérantes s'assurèrent même le contrôle sur des entreprises publiques d'importance centrale jusqu'aux élections d'octobre 2005. Ainsi, la « Liberia Petroleum Refining Corporation » par exemple est contrôlée par le GOL ; le LURD pour sa part gouverne entre autre la « Liberia Free Zone Authority » et la « National Ports Authority », ce qui a également des conséquences négatives pour les organisations partenaires locales des organisations non gouvernementales confessionnelles ou autres, lorsqu'elles sont confrontées à des retards et à des exigences financières illégitimes lors de la récupération des biens d'aide humanitaire dans le port franc. Ce sont d'anciens seigneurs de guerre du MODEL qui contrôlent également l'unique aéroport du pays, le « Roberts International Airport », sur lequel d'anciens combattants tentent d'importuner les passagers en leur réclamant des taxes illégales.⁵²

Entre-temps, même les bailleurs d'aide internationaux reprochent son inefficacité et sa vaste corruption au LNTG, au pouvoir depuis un an et qui doit conduire le Libéria aux élections d'octobre 2005, conformément au traité de paix d'Accra. C'était aussi la raison principale de la prolongation en juin 2004 de l'embargo décrété par l'ONU en 2001 et 2003 sur les diamants et le bois exotique libériens. Il est en outre nécessaire que l'ONU ou plus directement les États donateurs poursuivent leur contrôle strict du gouvernement actuel, afin que les 520 millions de dollars d'aide à la reconstruction promis à New York le 6 février 2004 lors d'une conférence internationale des bailleurs d'aide du Libéria⁵³ soient utilisés à bon escient et qu'ils ne s'écoulent pas dans des canaux gouvernementaux douteux. En attendant, une délégation de haut rang du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et du ministère américain des Finances en visite fin octobre 2004, s'est vue dans l'obligation d'exiger du LNTG plus de transparence et de reddition des comptes (« *transparency and accountability* ») dans la gestion des finances gouvernementales, faute de quoi les embargos sur le bois exotique et les diamants ne pourraient être suspendus.

La troupe d'intervention de l'Ecomil fut relayée par les forces multinationales de l'« United Mission in Liberia » (UNMIL, soit Mission des Nations Unies au

Libéria–MUNIL), conformément à la résolution 1509 du Conseil de sécurité de l'ONU du 19 septembre 2003. La troisième mission de l'ONU, la plus importante en terme de taille à l'heure actuelle, composée d'un contingent issu de presque 50 pays doté de presque 15 000 soldats et soldates, ainsi que d'une unité internationale de police actuellement forte de 1 100 hommes et femmes, avait atteint son effectif prévu fin août 2004. Son mandat a été prolongé d'un an le 17 septembre 2004 par la résolution 1561 de l'ONU. La MUNIL a pour mission de mettre en œuvre les accords de paix d'Accra et de soutenir l'ensemble du processus de paix dans le pays. De plus, les unités des troupes internationales d'interposition doivent apporter leur concours à l'aide humanitaire et au travail sur les droits de l'homme et promouvoir la réforme des organes de sécurité nationale.

Selon le programme DDRR (« *Disarmament, Demobilisation, Rehabilitation and Reintegration* ») fixé dans le traité de paix d'Accra, la MUNIL doit en premier lieu veiller au désarmement et à la réintégration dans la société des rebelles, au nombre de 38 000 selon les estimations originelles de l'ONU. Les enfants et femmes soldats doivent être particulièrement soutenus. Le programme prévoit que s'ils rendent les armes, les combattants reçoivent dans des camps spéciaux 150 dollars US (sur 300 dollars US), des instruments de cuisine, des produits alimentaires ainsi qu'une aide médicale, et qu'ils passent par un programme de réintégration et de formation de plusieurs semaines, suivi au plan psychologique.

Le programme DDRR annoncé début décembre 2003, pour lequel 50 millions de dollars US ont été alloués et qui devait s'achever le 31 octobre 2004,⁵⁵ démarra avec beaucoup de lenteur et certains problèmes logistiques, ce qui suscita une profonde incompréhension de la population civile. Il est impossible de prouver – mais on peut toutefois le supposer⁵⁶ – que les procédés globalement lents de la MUNIL s'expliquent aussi par le fait que les unités, issues pour grande part des pays du tiers-monde, recevaient durant leur engagement au Libéria une solde relativement élevée pour leur pays d'origine et n'avaient donc pas intérêt à une résolution rapide de leur mission, ainsi que me l'ont constamment laissé entendre des collaborateurs ecclésiastiques durant mon séjour au Libéria en mars 2004. Le fait est bien en effet qu'il y a eu le 6 octobre 2004 en Guinée-Bissau un soulèvement militaire d'anciens casques bleus (au cours duquel le commandant en chef de l'armée et le chef des services secrets ont été fusillés), parce que leur gouvernement leur devait toujours cinq mois de salaire de leur solde virée par l'ONU à la banque centrale du pays pour leur engagement au Libéria.⁵⁷

D'après les rapports de collaborateurs ecclésiastiques, les combattants, las de la guerre, attendent de pouvoir enfin remettre leurs armes depuis des mois. Les difficultés logistiques du début semblent être surmontées depuis avril 2004, alors qu'il s'était avéré que l'estimation d'origine du nombre de rebelles était bien trop

basse, car le 5 octobre 2004, 83 000 anciens membres des formations de rebelles avaient déjà été recensés dans le cadre du programme DDRR, parmi lesquels également environ 600 combattants des pays limitrophes.⁵⁸ En raison des difficultés financières, seuls 15 250 rebelles avaient pu à cette date prendre part au programme prévu de réintégration et d'entraînement. Il ne faut en aucun cas sous-estimer le risque en termes de sécurité qui en résulte pour la consolidation pacifique de la société.⁵⁹ Depuis l'été 2004 en tous cas, les forces de la MUNIL semblent être présentes sur de larges parties du territoire et avoir la situation sous contrôle.⁶⁰

Entre-temps le programme du HCR de l'ONU consacré au rapatriement des réfugiés libériens dans les pays voisins, estimé à 39 millions de dollars, a démarré. Devant être officiellement lancé après la saison des pluies le 1^{er} octobre 2004, son financement total paraît n'être absolument pas réglé.⁶¹ À compter du 1^{er} octobre 2004, et pour le seul Ghana, 42 000 réfugiés doivent être rapatriés au Libéria par voie maritime et aérienne dans les deux années à venir, après 15 années de refuge dans ce pays voisin. Selon les données du HCR, environ 50 000 des 350 000 personnes qui durant la guerre s'étaient pour la plupart réfugiées dans les trois pays voisins en crise, la Guinée, la Côte d'Ivoire, et la Sierra Leone sont, dès avant le début du programme de retour officiel, revenues ces derniers mois dans le pays par des voies plus qu'aventureuses.⁶²

Au Libéria même, plus de la moitié de la population vit encore dans des conditions d'hygiène et d'habitat déplorables dans des bidonvilles totalement surpeuplés de la capitale ou dans des cases d'argiles pitoyables faites mains dans l'un des plus de 60 camps IDP autour de Monrovia et le long des routes en direction de la capitale. Le nombre de personnes dans les seuls camps IDP s'élève à plus d'un demi million selon les données du HCR.⁶³ Le gouvernement n'a jusqu'à maintenant donné aucune date pour le début du programme NCRR pourtant annoncé (« *National Community Resettlement and Reintegration* »), le plan officiel de réinstallation et réintégration des réfugiés internes. La question du financement de ce programme ne semble pas non plus du tout résolue. En outre, les conditions de l'introduction du programme fixées dans le papier stratégique du NCRR ne sont pas encore remplies dans toutes les régions du pays. Il faut entre autre que le contrôle par les troupes de la MUNIL et l'adoption du programme dans toutes les régions soient garantis. De plus, il faut que le pouvoir de police soit garanti et les écoles et les hôpitaux existants rouverts. Par ailleurs, un accès sans entrave et sécurisé doit être garanti aux organisations d'aide humanitaire et de développement. Et enfin, il faut qu'un certain nombre de « retours spontanés » montrent la « normalité de la situation » dans les régions menacées.

Le dernier point semble désormais être satisfait. L'extension géographique de la présence de la MUNIL a depuis le début de l'été considérablement amélioré la sécurité dans les régions éloignées du pays et contrôlées par les rebelles.⁶⁵ Auparavant, de grandes contrées au nord et au sud du pays étaient littéralement dépeuplées. Quelques milliers de personnes ont déjà pris le risque de rentrer dans leur village d'origine, pour échapper aux conditions de vie catastrophiques dans les cases d'argile misérables et les masures en plastique sordides des camps IDP, et pour reconstruire leurs propriétés détruites par la guerre. La première maigre récolte des fermes longtemps désertées pendant la guerre est attendue pour la fin octobre après la saison des pluies. Le financement du ravitaillement alimentaire des rapatriés venant de l'étranger par le programme d'alimentation mondiale, dont dépend déjà directement et entièrement un Libérien sur six, n'est absolument pas assuré selon des informations du PAM.⁶⁶

Le « United Nations World Food Programme » (WFP, soit PAM en français) continue à ne soutenir que les personnes vivant dans les quelques 60 camps IDP autour de la capitale. Les villages de l'arrière-pays sont en revanche complètement exclus du réseau d'approvisionnement du PAM. Là, les prêtres des paroisses essaient d'approvisionner sommairement la population rurale affamée en riz, le produit alimentaire de base au Libéria. Leurs finances et leurs capacités de transport ne suffisent cependant pas à fournir suffisamment de nourriture aux gens. Dans les villages, les hommes doivent donc régulièrement retourner dans les camps IDP, pour y quérir des rations alimentaires du PAM, pour eux, leurs femmes et leurs enfants affamés. Durant ma visite au Libéria en mars 2004, des collaborateurs ecclésiastiques du « Jesuit Refugee Service » (JRS) ont également critiqué un autre point faible concernant les dons alimentaires du PAM : au lieu de ravitailler les gens affamés en riz, le « *Staple food* » au Libéria, on leur donne de la farine de blé et de maïs américains dans les camps IDP, c'est-à-dire un produit alimentaire de base profondément étranger aux habitants. Comme j'ai pu moi-même le constater en mars 2004, les réfugiés vendent les sacs de farine du PAM sur les routes interurbaines à des commerçants venus de Guinée pour 2,50 dollars US le sac, afin d'acheter chez des commerçants libanais de Monrovia un sac de riz pour 14 dollars US. On se demande dans le pays pourquoi il est impossible d'adapter ce système de ravitaillement alimentaire aux besoins de ses destinataires. On est d'avis là-bas que le lobby de l'économie agraire américaine, qui tient un marché subventionné grâce au PAM, est par trop puissant.⁶⁷

Les violences qui ont éclaté à Monrovia le 28 octobre 2004 – c'est-à-dire deux jours avant la « *Deadline* » du programme de désarmement – entre des partisans de l'ancien régime de Taylor et des sympathisants du LURD, et ayant causé la mort de 16 personnes, montrent combien la paix est encore fragile et le poten-

tiel de violence élevé au Libéria. Un couvre-feu de 24 heures a été déclaré et la MUNIL a vite repris le contrôle de la situation. Jacques Klein, le représentant de Kofi Annan pour l'ONU au Libéria, a qualifié les heurts de « derniers spasmes de l'ancien régime ».⁶⁸

3. L'Église catholique au service de la justice et de la paix

C'est en 1841 que l'Église catholique a lancé ses premières tentatives missionnaires sur le territoire qui devait devenir plus tard le Libéria. Néanmoins, les missionnaires américains de Philadelphie devaient bientôt échouer dans leur entreprise, notamment en raison des importants obstacles administratifs ainsi que du rejet qui leur fut opposé par les Américano-libériens, protestants et francs-maçons. A partir de 1848, les Spiritains connurent davantage de succès. En 1903, le Libéria devint préfecture apostolique. En 1906, la *Societas Missionum ad Afros* (SMA) se vit confier la Mission au Libéria.⁶⁹ En 1934, le Libéria devint vicariat apostolique et, finalement, en 1981, le pays obtint sa propre structure diocésaine, Monrovia devenant évêché métropolitain et Cape Palmas évêché suffragant. Le troisième diocèse du pays, Gbarnga, fut institué en 1986.

L'Église catholique compte parmi les instances les plus considérées en matière de défense des droits de l'homme dans ce pays. Cela s'est tout particulièrement avéré durant les années passées, du déclin de l'État jusqu'à l'époque présente, c'est-à-dire la période difficile du renouveau de l'État à la suite de sa désintégration complète.

La *Conférence épiscopale catholique CABICOL* prenait régulièrement position dans des déclarations et lettres pastorales dès lors qu'il s'agissait de dénoncer des abus et de revendiquer le respect des droits de l'homme dans son pays. Il apparaît toutefois, même si ce n'est pas forcément surprenant, que l'on ne trouve pas de documents des évêques des deux évêchés de Cape Palmas et Gbarnga dans lesquels ceux-ci s'adressent directement aux croyants de leurs évêchés à titre individuel, en tant qu'évêques diocésains, sur des questions liées à la justice et à la paix, aux droits de l'homme ou encore aux droits civiques. Cette situation est peut-être imputable au fait que d'éventuelles communications orales n'ont jamais été fixées par écrit ou que d'éventuels documents ont disparu dans les désordres de la guerre, étant donné que les évêchés de Cape Palmas, dans le sud du

pays, et de Gbarnga dans le nord ont tous deux été les plus durement affectés par les deux phases de guerre civile, de 1989 à 1996 puis à nouveau en 2003/04.

La ville épiscopale de Gbarnga a par exemple fait l'objet à plusieurs reprises de combats entre les troupes de l'armée officielle et des groupuscules rebelles, et ainsi été réduite en cendres. Les établissements religieux, y compris la maison de l'évêque avec ses archives, ont également été fortement endommagés, voire entièrement détruits, durant cet épisode sombre. La seule chose qui importait encore alors était de sauver sa vie. Durant la deuxième phase de la guerre, c'est de ces deux évêchés, Gbarnga et Cape Palmas, qu'émanèrent les plus grands flux de réfugiés. Les rebelles du LURD avançaient en effet à partir de la Guinée vers la capitale, tandis que les guerriers du MODEL, une plus petite faction rebelle qui attaquait le pays à partir de la Côte d'Ivoire, faisait fuir la population du sud en direction de la capitale.

En 2002/03, tout comme durant la première guerre (1989-1996), Monseigneur Boniface Nyema Dalieh⁷⁰, évêque de Cape Palmas, ainsi que les prêtres et religieux de son entourage durent à nouveau chercher asile de l'autre côté du fleuve Cavalla, en Côte d'Ivoire ; durant cette période, les édifices religieux et bibliothèques de l'Église furent pillés et incendiés. En 2003, Monseigneur Lewis Jérôme Zeigler,⁷¹ évêque de Gbarnga, vécut pendant quelques semaines en compagnie de ses fidèles comme réfugié dans l'un des camps de personnes intériorément déplacées (PID) qui encerclaient la ville de Monrovia. Monseigneur Zeigler a ainsi montré que la place de l'Église était auprès des opprimés et des personnes dépourvues de leurs droits. Lors de plusieurs voyages à l'étranger, et dernièrement en Allemagne en mars 2004 sur invitation de Misereor, il s'est efforcé d'attirer l'attention de la communauté mondiale sur la situation des personnes en détresse dans son pays. Mettant à profit des manifestations culturelles, interviews et conférences de presse, il a notamment mis en lumière la détresse mentale des anciens enfants soldats de son pays d'origine, qui furent à la fois guerriers et victimes durant la guerre et qu'il est urgent de réinsérer dans la société.⁷² Comme le souligne l'évêque, l'âme de ces enfants est détruite, car ils n'ont rien appris d'autre que tuer. L'évêque a lancé un appel aux responsables occidentaux pour les inciter à agir contre le trafic de petites armes.⁷³

Parmi les protagonistes de l'action de l'Église en matière de droits de l'homme, l'archevêque M^{gr} Michael Kpakala Francis⁷⁴ a joué un rôle prépondérant au sein de la CABICOL durant les années de guerre passées qu'a traversées le pays depuis la fin des années 1970. Par divers moyens et avec un engagement inlassable, il n'a cessé de défendre, au Libéria comme à l'étranger, les droits des opprimés et opprimés dans son pays durant l'époque dévastatrice du déclin libérien, aussi bien en qualité d'évêque diocésain de Monrovia que dans ses autres hautes fonctions religieuses et au-delà de l'Église⁷⁵.

En tant que président du Conseil interreligieux du Libéria (*Inter Religious Council of Liberia (IRCL)*), le regroupement du Conseil des Églises du Libéria (*Liberian Council of Churches (LCC)*), dont l'ancien président était également M^{gr} Francis, ainsi que du Conseil national musulman du Libéria (*National Muslim Council of Liberia*), l'archevêque de Monrovia a tiré parti des possibilités existant au niveau œcuménique d'œuvrer conjointement avec les autres Églises et religions pour faire avancer la justice et la paix.

C'est également à l'initiative de Monseigneur Francis qu'a été fondée la Commission Justice et Paix (*Justice and Peace Commission (JPC)*), une organisation catholique. Cette organisation nationale religieuse, qui a des ramifications diocésaines, est devenue au cours des années passées un instrument important et reconnu au-delà du périmètre de l'Église, en matière de défense des droits de l'homme au Libéria.

3.1 L'engagement de la Conférence épiscopale libérienne en faveur des droits de l'homme et du citoyen – Positions, déclarations pastorales et lettres pastorales

A plusieurs reprises, les évêques libériens se sont exprimés d'une même voix durant les années de guerre passées. Chaque fois, ils entendaient transmettre à leurs concitoyennes et concitoyens une prise de conscience de la morale et de la dignité humaine, ainsi que prendre parti en faveur des êtres humains asservis et privés de leurs droits humains et civiques.

3.1.1 ITCABIC : Évangélisation et engagement au service de la justice et de la paix

En 1982, les trois évêques libériens s'étaient regroupés avec les quatre évêques de leurs deux pays voisins anglophones pour former la Conférence épiscopale catholique interterritoriale de Gambie, Libéria et Sierra Leone (*Inter-territorial Catholic Bishops' Conference of The Gambia, Liberia and Sierra Leone – ITCABIC*), présidée par l'archevêque de Monrovia, Monseigneur Kpakala Francis. Les statuts prévoyaient également la fondation d'une commission pour la justice et la paix.

Au début de son activité, tout au moins, la Commission Justice et Paix (JPC) connut visiblement quelques difficultés de démarrage, puisque Fr. Edward Grimes, CSSp, alors Secrétaire Général de l'ITCABIC dénonçait dans son premier rapport annuel le mauvais fonctionnement des commissions diocésaines et nationales ainsi que l'absence de coopération avec la CJP de l'ITCABIC. Au point « Promouvoir les droits de l'homme », il exprime son espoir de voir les différentes Églises locales de l'ITCABIC se préoccuper davantage à l'avenir des droits des plus

démunis et des laissés-pour-compte. Il constate par ailleurs que les évêques de chacun des pays de l'ITCABIC ont d'ores et déjà exprimé dans des lettres pastorales leur préoccupation quant au maintien de la paix et de la justice, et que l'on a ainsi commencé à accroître la sensibilisation de la population aux questions de la justice et de la paix.⁷⁶

Dans les considérations qui s'ensuivent, les évêques recommandent que les activités de l'Église en matière de droits de l'homme dans la région se réfèrent davantage aux stipulations des constitutions nationales, à la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, et aux discours des trois chefs d'État. Ils soulignent expressément la nécessité de mener des recherches visant à documenter les injustices et les violations des droits de l'homme, afin de pouvoir s'y référer dans les déclarations émanant de l'Église. Enfin, l'épiscopat fixe dans le procès-verbal de l'assemblée générale de 1993 que l'Église devrait considérer d'un œil plus vigilant les conditions de détention et de garde à vue.⁷⁷ Compte tenu de l'insuffisance des sources due aux destructions considérables provoquées par les guerres dans la région, il n'est cependant pas possible de vérifier si ces principes de l'ITCABIC ont effectivement été appliqués dans la pratique par l'Église libérienne.⁷⁸

Durant la période de **l'avent 1987**, les évêques libériens ont publié conjointement avec les autres évêques de l'ITCABIC une lettre pastorale sur **La grande mission de l'évangélisation**.⁷⁹ Ils y communiquaient à la population de leur pays, qui souffrait alors des mesures d'oppression et des violations des droits de l'homme commises par le régime de Samuel Doe, que l'œuvre d'évangélisation de l'Église incluait expressément un « message sur les droits et devoirs de chaque être humain ». En renvoyant à l'exhortation apostolique *Evangelii Nuntiandi* du pape Paul VI, de 1975, ils soulignaient que l'option en faveur des pauvres, ainsi que les questions de la justice, de la libération, du développement et de la paix dans le monde étaient une partie inaliénable de la mission d'évangélisation. En les termes suivants, l'épiscopat exhortait à suivre les principes essentiels de l'action chrétienne et à maintenir un contexte permettant de défendre les droits de l'homme : « Les chrétiens doivent contribuer à lutter contre l'injustice, à améliorer le niveau de vie des catégories de population et individus défavorisés, à promouvoir une éducation tournée vers l'honnêteté, le dévouement, la paix, la tolérance, l'amour du prochain et la décence. »⁸⁰ Ils lancent un appel aux musulmans comme aux chrétiens pour les inciter à protéger et à promouvoir la paix, la liberté, la justice sociale et les valeurs morales.⁸¹

3.1.2 CABICOL : Lutte en faveur de la paix intérieure et de la justice pour tous

Du fait de l'instabilité politique de toute la région du fleuve Mano et des difficultés de communication qui en résultaient, les évêques libériens quittèrent finalement l'ITCABIC en 1997 pour fonder officiellement leur propre conférence épiscopale, la Conférence épiscopale catholique du Libéria (« Catholic Bishops' Conference of Liberia » – CABICOL).

Dès le **1^{er} juillet 1987**, c. à d. à peine deux ans après le succès douteux de Samuel K. Doe aux élections présidentielles d'octobre 1985, et alors que les conséquences de sa conduite irresponsable de l'État apparaissaient plus clairement au grand jour, l'épiscopat libérien publiait une lettre pastorale sur le thème de la **corruption**,⁸² qu'ils n'adressèrent pas seulement aux fidèles de leurs trois diocèses, mais à « tous les hommes et femmes de bonne volonté au Libéria ». En leur qualité de citoyens du Libéria et en tant que « témoins prophétiques de la parole de Dieu », ils mettaient en lumière l'ampleur et les conséquences de la corruption dans leur pays et soumettaient des propositions pour amoindrir, voire éradiquer, ce « sérieux problème moral » et cette « tumeur nationale ». Du point de vue moral et éthique, les évêques soulignent que la corruption affecte toutes les facettes de la vie au Libéria. A l'appui d'exemples, ils brossent un tableau des conséquences de la corruption, non seulement quant à la vie intellectuelle et spirituelle des individus, mais aussi dans une même mesure sur toutes les dimensions de la vie sociale, économique, professionnelle, politique et juridique.

Ils qualifient de *corruption sociale* la situation, qui était alors monnaie courante au Libéria, dans laquelle des êtres humains se voient refuser des droits humains fondamentaux, tels que le droit à la liberté d'opinion, la liberté de mouvement et de réunion. Selon les évêques, on peut également parler de corruption sociale dès lors que des individus sont mis en détention sans accusation ni procès, que le système judiciaire est perverti, que sont adoptées des lois immorales qui ne servent pas l'intérêt général, que le budget public est pillé à des fins privées, que la presse, la radio et la télévision sont manipulées, que le pays est escroqué, que des enseignant(e)s s'enrichissent de façon injustifiée aux dépens de leurs élèves. Pour reprendre les propos des évêques, le pays est en proie à une *corruption économique* dès lors que seuls les bénéficiaires priment et que des individus ou des entreprises exploitent les travailleurs en leur versant des salaires trop bas et en leur imposant des temps de travail trop longs, et dès lors que même « la création de Dieu lui-même – la Terre sur laquelle nous vivons tous – est mise à mal et que l'environnement est violenté aux seules fins de dégager des profits »⁸³. Cette corruption économique se trouve encore aggravée, comme le soulignent les évêques, par le non-respect des règles de conduite en matière de paiements

et par les fraudes fiscales, ainsi que par une législation fiscale injuste. La *corruption professionnelle* sévit, comme il est souligné dans la lettre épiscopale en référence à la politique chauvine de Samuel Doe, dès lors que des individus tirent parti de leurs fonctions et de leurs postes pour s'enrichir personnellement, et que le népotisme, centré sur la famille ou la tribu, est de règle et que ce ne sont pas les qualifications des candidats qui déterminent l'attribution d'un poste. Toujours aux termes de la lettre pastorale, il y a également corruption professionnelle lorsque des aides et dons sont détournés à des fins personnelles au détriment des plus nécessiteux. Les évêques dénoncent en outre la « *corruption politique* » qui sévit selon eux dans le pays lorsque « le système du favoritisme devient le seul et unique critère de la participation à la vie politique et de la promotion personnelle »⁸⁴. Ils stigmatisent également les cas de subornation dans le système judiciaire, de peur et d'erreurs judiciaires, qui étaient monnaie courante pendant le gouvernement de Samuel Doe, comme la *corruption judiciaire*, de même que des exemples de justice arbitraire ignorant les droits fondamentaux et constitutionnels du peuple du pays, ou encore les avocats qui défendent leurs clients sans la moindre éthique juridique, et sans s'en tenir au droit et aux lois.

Au nom des évêques libériens et « des nombreux Libériens et Libériennes pour qui les quatre années et demi passées ont été un cauchemar d'une ampleur indicible », le premier évêque du diocèse de Gbarnga, M^{gr} Benedict Dotu Sekey,⁸⁵ fit une première **intervention officielle durant le Synode spécial des évêques pour l'Afrique**, qui s'est tenu du 10 avril au 8 mai 1994, sur le complexe thématique de la justice, de la paix et de la solidarité.⁸⁶ Il a déploré avec insistance que les chefs religieux de sa région d'origine soient contraints au silence lorsque, dans des périodes de crise dans lesquelles le respect de la vie humaine avait disparu, telles que la guerre civile au Libéria, ils s'exprimaient publiquement sur des exactions et des massacres, l'injustice, la haine et la guerre. Selon M^{gr} Sekey, les évêques ainsi que les collaborateurs/collaboratrices et institutions de l'Église, mais aussi des innocents deviennent alors rapidement des victimes. Il a exhorté les conférences épiscopales nationales et régionales dans d'autres parties de l'Afrique à se faire la voix des « Églises sans voix »⁸⁷ conjointement avec le pape, à exprimer leur solidarité et leur participation, leur soutien et leur réconfort.

Dans les années qui suivirent, les deux conférences épiscopales régionales d'Afrique de l'Ouest, **AECAWA** et **CERAO**, se sont réunies à deux reprises pour discuter spécialement des tensions existant dans la région, et plus particulièrement du Libéria. La première consultation a eu lieu en 1997 à Yopougon/Côte d'Ivoire,⁸⁸ la seconde en 2001 à Kumasi/Ghana. Dans la déclaration finale des délibérations de Kumasi, les dirigeants politiques de la région du fleuve Mano sont, sans équivoque, tenus pour responsables de la situation catastrophique dans laquelle se

trouvent leurs pays. Toutes les parties impliquées dans le conflit y sont exhortées à entamer un processus de dialogue et de réconciliation. Les présidents de CERAO et AECAWA sont autorisés à entrer en contact dans les plus brefs délais, conjointement avec les archevêques de Conakry, Freetown & Bo et Monrovia, avec les présidents de Guinée, de Sierra Leone et du Libéria, afin de convaincre ces derniers de s'asseoir autour d'une table de négociations et de s'accorder sur des solutions permettant de surmonter les problèmes existants.

Cette déclaration demande aux pays riches de ne pas relâcher leur soutien en faveur d'une résolution de la crise : « Ils ne sauraient nous laisser seuls, nous Africains, dans notre situation précaire. En fin de compte, ils sont, dans bien des cas, à l'origine du chaos dans lequel nous nous retrouvons »⁸⁹. Enfin, ce texte appelle également les Églises partenaires ainsi que leurs organisations responsables de l'évangélisation et du développement à ne pas faiblir dans leur aide pour la région.

En dernier lieu, l'AECAWA a exprimé sa solidarité avec le Libéria un an après l'abdication de Charles Taylor, dans la déclaration finale de sa 10^e assemblée générale, qui s'est tenue du 21 au 30 août 2004 à Ho/Ghana, sous l'intitulé « L'Église et la bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest » : « Durant notre assemblée, notre attention s'est portée sur la situation actuelle au Libéria, qui reste déplorable bien que la guerre fratricide ait cessé dans ce pays. Nous avons été informés de l'anarchie qui y perdure et des violations des droits de l'homme, du quasi-effondrement de l'économie nationale et des indicibles souffrances du peuple libérien. »⁹⁰ Sur ces constats, les évêques se sont engagés à offrir davantage d'aide à la population du Libéria.

Le **1^{er} août 1996**, soit juste avant « Abuja II »,⁹¹ l'archevêque Francis de Monrovia, l'évêque Dalieh de Cape Palmas ainsi que l'évêque Sekey de Gbarnga ont publié une **déclaration** de deux pages dans laquelle ils s'affirment disposés à s'allier avec tous ceux qui œuvrent au Libéria pour une paix durable, car « l'Église continue à proclamer le message de l'amour, de la paix, de la miséricorde et de la réconciliation. »⁹² Ils déplorent les crimes et les victimes, l'ampleur de la destruction humaine et matérielle, la violence et la perte de toutes les valeurs morales. La déperdition psychologique de milliers d'enfants et de jeunes constitue selon eux l'un des plus grands maux de la guerre civile.⁹³

Dans leur déclaration, cependant, les évêques ajoutent ne pas considérer comme leur seul devoir de stigmatiser les maux de la société libérienne en tant que tels. Bien plus, ils condamnent également les responsables de ces fléaux, c'est-à-dire qu'ils « condamnent très clairement toutes les parties au conflit et leurs chefs (...) ainsi que tous les autres petits partis qui ont violé les droits humains fondamentaux du peuple libérien. Il y a lieu d'engager des poursuites à leur encontre pour la destruction de vies humaines et la destruction matérielle de notre pays ;

ils devront répondre de leurs actes devant Dieu et le peuple libérien. La culture du mal est inacceptable, dans toute société civilisée, et notamment au Libéria, qui est signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. »⁹⁴

Les évêques déplorent que des membres de l'Église catholique aient également participé activement au drame de la guerre civile libérienne, violant ainsi la doctrine de l'Église. Ils les condamnent et les excommunient en ces termes : « Tous les catholiques qui ont participé et participent, directement et sciemment, volontairement et sans remords, à la destruction du Libéria et de son peuple ne peuvent prendre part à la vie sacramentelle de l'Église et en seront exclus. »⁹⁵

Les évêques affirment leur solidarité avec les pays de l'ECOWAS dans leurs efforts en vue de rétablir une situation de paix au Libéria dans laquelle des élections libres et justes pourront avoir lieu. Ils en appellent à la communauté internationale pour qu'elle poursuive ses efforts humanitaires et autres, et qu'elle soutienne l'intervention de l'ECOMOG au Libéria. Afin d'inciter également de leur côté les différentes parties en conflit à poursuivre les négociations de paix en cours au Nigeria, qui ne peuvent selon eux aboutir au succès que si toutes les catégories de la société y sont parties prenantes, les évêques se sont affirmés disposés « à participer à la recherche d'une vraie paix pour notre pays, à la construction, à la réhabilitation et à la réconciliation de notre pays et de son peuple. (...) Tous efforts visant à rétablir la paix au Libéria devront être des efforts communs dépassant les intérêts particuliers. »⁹⁶

Dans sa déclaration **pastorale d'avril 1997**, intitulée **Peace**⁹⁷, l'épiscopat s'est notamment déclaré très préoccupé par la date des élections fixées au 30 mai 1997 dans l'accord d'Abuja, car le délai disponible pour préparer les élections ne serait aucunement suffisant pour réaliser des élections libres, justes et démocratiques. Pour étayer ces craintes, les évêques signataires ont allégué entre autres qu'il n'existait pas d'harmonisation du droit électoral, que la constitution n'était pas entrée en vigueur, que les dispositions d'exécution de l'accord d'Abuja n'étaient pas respectées, et qu'il n'avait été procédé ni à un enregistrement sur les listes d'électeurs, ni à un programme de préparation électorale pour les citoyennes et citoyens ne sachant ni lire ni écrire.

A la suite de l'intervention des évêques, seule la date des élections, dont Charles G. Taylor et son parti sont sortis vainqueurs, a été repoussée au 19 juillet 1997. En revanche, deux autres points importants du traité d'Abuja dont ils avaient également exigé l'application, à savoir la démobilisation et la reconstitution de la nouvelle armée, n'ont pas été satisfaits, comme les évêques le constatent rétrospectivement dans leur allocution pastorale de l'avent 2002, en soulignant leur déception. C'est dans la précipitation de ces élections passées que les évêques

distinguent l'une des raisons du déclin ultérieur de l'État sous Charles Taylor, qui mena à la deuxième guerre civile et à la banqueroute définitive du pays.

Après l'élection de Charles Taylor à la tête du Libéria, les représentants de la CABICOL se sont exprimés d'une même voix dans leur **lettre de l'avent en date du 23 novembre 1997**, dans laquelle ils exprimaient leurs attentes envers les citoyens tout comme envers le nouveau gouvernement, pour surmonter les expériences amères des sept années précédentes d'autodestruction de la nation. Ils exhortent à soutenir les initiatives positives du nouveau gouvernement et le processus de réconciliation. De plus, ils encouragent à faire preuve de courage civique et à aborder les problèmes ouvertement. A l'attention du nouveau gouvernement, les évêques écrivent : « Notre gouvernement a la lourde responsabilité de promouvoir un environnement dans lequel les droits humains fondamentaux seront respectés. Il a pour mission de raviver l'économie ainsi que de mettre au point un programme pratique pour la reconstruction et la réconciliation ainsi que pour le rapatriement et la réinstallation de nos citoyennes et citoyens. Il est déplorable que la majorité de notre peuple soit encore exploité, même par des membres du gouvernement. Les titulaires de postes haut placés se doivent de pratiquer une grande honnêteté, la transparence et la responsabilité. »⁹⁸

Dans une **lettre pastorale intitulée « Libéria, le troisième millénaire », publiée pour la Pentecôte, le 23 mai 1999**, soit à peine deux ans après la prise du pouvoir par Charles Taylor, alors que le Libéria était à nouveau plus éloigné d'une paix intérieure que juste après la Conférence nationale du mois de juillet de l'année précédente, la CABICOL a pris position sur les plus graves manquements survenus dans le pays par le passé et à ce jour, pour soumettre ensuite ses propositions pour un avenir meilleur au Libéria.

Dans ce document, les évêques s'affirmaient convaincus que le Libéria ne pourrait connaître un meilleur avenir que si l'on se montrait disposé à tirer les enseignements des erreurs passées. Parmi les plus graves erreurs, ils citaient la répartition inéquitable des produits de la vente des matières premières, la politique économique erronée, les violations croissantes des droits de l'homme, les dépendances (économiques et politiques) du pays ainsi que le déclin général de la société, qui se manifestait en particulier dans la corruption. Ils déploraient expressément la violence qui accompagnait les transformations de la société depuis 1979 et soulignaient que celle-ci ne constituait pas un moyen de résoudre les conflits dans la société.

Ils faisaient certes les louanges des actions initiales et des succès à court terme du gouvernement de Charles Taylor. A ce titre, ils évoquaient la stabilité intérieure et la sécurité accrues, qui furent les premières améliorations sensibles, le retour des réfugiés, l'édification progressive du système éducatif et de la santé

publique, la remise en fonctionnement de la séparation des pouvoirs et la réduction de la criminalité ainsi que l'amélioration de la liberté de presse. Néanmoins, ils opposaient à ces réussites les nombreux problèmes qui étaient apparus d'autant plus clairement après la Conférence nationale de l'année précédente, notamment la situation économique du pays, toujours aussi médiocre. Avant tout, ils critiquaient la situation en matière de droits de l'homme dans leur pays : « On ne se préoccupe pas suffisamment de la question des droits de l'homme. Les illégalités commises par le personnel de sécurité exigent un examen sérieux. »⁹⁹ En outre, les évêques se montraient inquiets de l'incapacité régnant dans l'administration et déploraient les abus de biens publics ainsi que la corruption omniprésente. En récapitulatif, ils exprimaient leur inquiétude quant à « l'indiscipline morale, sociale, économique et politique »¹⁰⁰ qui s'affichaient dans la société libérienne. Sur ces constats, ils exigeaient que le gouvernement mette en œuvre des mesures pratiques pour faire appliquer les décisions de la Conférence nationale de juillet 1998.

Pour permettre au pays de connaître un meilleur avenir, « dans un climat de liberté et de sécurité », les évêques énuméraient neuf points essentiels : 1. éducation d'une société reposant sur les principes du droit et de la justice ainsi que le « respect des droits fondamentaux » des citoyennes et citoyens sans considération de leur « contexte ethnique, social, politique et religieux ni de la situation en présence » ; 2. rétablissement de l'économie en vue de surmonter le « fossé entre pauvres et riches », en premier lieu grâce à une répartition équitable des ressources nationales et à des salaires appropriés ; 3. amélioration du système éducatif grâce à la « reconstruction et à la rénovation des écoles ainsi qu'à la mise en place de centres de formation professionnelle et technique » et à « la garantie de l'enseignement primaire et secondaire gratuit pour tous » ; 4. rétablissement du système de santé grâce à la construction et à la réparation des dispositifs médicaux, car « c'est à la santé d'une nation que se mesure son niveau de développement » ; 5. revalorisation de l'agriculture, réexamen des mesures de déboisement effréné et réalisation d'un programme de reboisement « pour endiguer le changement déjà sensible de notre climat » ; 6. reconnaissance d'une démocratie pluripartite ; 7. cessation de l'isolement politique du pays sur la scène internationale ; 8. privatisation des entreprises semi-publiques ; 9. investissements dans le développement du pays, car « le droit au développement est l'un des principaux droits fondamentaux des êtres humains. (...) Il ne suffit pas d'avoir la garantie du droit à la vie, à la liberté et à l'aspiration à l'autodétermination si aucune norme n'a été définie relativement à la promotion du potentiel humain. Il ne saurait y avoir ni progrès ni développement dans une nation si l'on y trouve une ignorance, un analphabétisme et une pauvreté massifs, ainsi qu'une mortalité élevée. »

Sous le titre **A New Liberia with Justice for All**, les évêques de la CABICOL ont publié, le **1^{er} décembre 2002**, une lettre pastorale de 20 pages, dans laquelle ils se penchaient sur les fondements conceptuels d'un État libre et prenaient position sur les plus graves problèmes du pays, moins d'un an avant les élections prévues pour octobre 2003, dont dépendraient les orientations politiques pour les six années à venir.

Dès le début de cette lettre, l'archevêque M^{gr} Francis, l'évêque M^{gr} Dalieh et le nouvel évêque de Gbarnga, M^{gr} Lewis Jérôme Zeigler, appelaient leurs concitoyennes et concitoyens à élire les candidats qui s'engagent en faveur d'« un nouveau Libéria » pacifique, où règnent « la justice et le respect pour tous » et où la « réconciliation n'est pas seulement un slogan de campagne électorale ». ¹⁰² Les élections à venir devaient permettre de poser les jalons pour surmonter les difficultés auxquelles le Libéria, selon les évêques signataires, était confronté depuis sa fondation en 1847, à savoir « la corruption et la fraude, le truquage des élections, l'ethnocentrisme, le népotisme, l'enrichissement personnel tirant profit des fonctions exercées, les différences entre les privilégiés et les défavorisés, entre les colons et les autochtones, l'absence absolue d'un droit ayant une validité générale, le déni et la violation des droits de l'homme, (...) la vénération du président, la servilité entre tous les autres responsables politiques, assimilable à l'escroquerie et à l'hypocrisie ». ¹⁰³ Selon les évêques, les émeutes de 1979, provoquées par l'augmentation du prix du riz, marquèrent le point de départ du déclin du Libéria dans l'illégalité. D'après eux, il est nécessaire d'œuvrer pour la réconciliation, sans toutefois pour autant oublier le prix qu'ont dû payer les innombrables victimes des années de crise. A cet égard, ils évoquent la mémoire de ceux qui ont été « assassinés et massacrés », qui ont été humiliés, qui ont tout perdu, et aux nombreux réfugiés libériens dans le pays et à l'étranger.

Le deuxième chapitre de cette déclaration pastorale est voué au thème de la *Liberté*. ¹⁰⁴ Dans leurs considérations sur la notion biblico-chrétienne et philosophique de liberté ; ils constatent que la liberté est un droit humain inaliénable (donné par Dieu) qui est inhérent à la personne humaine et qui n'est pas conféré par l'État. Selon leurs propos, l'État a pour mission de protéger ce droit humain fondamental, qu'il n'a le droit de contester à personne. Par conséquent, toutes les lois élaborées et promulguées par l'État doivent impérativement être en accord avec ce droit de l'homme fondamental. Les législations adoptées par le gouvernement ne sauraient reposer sur des décisions arbitraires, ni être le quelconque produit de décisions majoritaires par trop complaisantes. Le gouvernement et le législateur se doivent donc, selon eux, d'admettre que leurs stratégies et projets puissent être examinés quant à leur véracité et critiqués d'un point de vue moral et pragmatique. L'organe constitutionnel compétent pour le respect de ces principes au Libéria est, soulignent-ils, la Cour suprême. Il importe de ce fait que

les magistrats qui y siègent ne parviennent pas à ces fonctions grâce au favoritisme politique et soient entièrement indépendants des pouvoirs exécutif et législatif du gouvernement.

Comme l'affirme l'épiscopat, la menace et le non-respect de la liberté humaine donnent lieu aux plus vives préoccupations dans de vastes parties du continent africain, et également au Libéria. Ils déplorent que les dirigeants africains soient devenus eux-mêmes les pires despotes après leur combat pour se libérer de la puissance coloniale. Aux termes de la déclaration pastorale de l'épiscopat, cet état de fait a contribué à provoquer des révoltes et, dans de nombreux cas, des coups d'État militaires successifs, qui mirent au pouvoir des chefs d'État pires encore que leurs prédécesseurs. Dans ce contexte, ils qualifient de « fléau » africain et libérien le nouveau phénomène des enfants soldats qui est apparu dans les années 1980.

Les dignitaires de l'Église catholique libérienne considèrent la non-reconnaissance de la constitution et des principes de l'État de droit comme un problème particulièrement grave sur la voie menant à un État démocratique moderne. La conception selon laquelle la souveraineté du dirigeant est uniquement de nature politique et est régie par la loi (et non déterminée par des personnes) ne s'est pas encore imposée dans leur pays, ajoutent les évêques : « Nous parlons le langage de la démocratie, mais nous vivons un autoritarisme pur. Nous n'agissons pas conformément aux principes d'égalité et de liberté ».¹⁰⁵ Ils estiment particulièrement absurde qu'un gouvernement injuste et corrompu impose des lois par des menaces de violence à l'encontre de ses détracteurs et justifie cette situation en leur reprochant une attitude irresponsable et subversive envers l'État. Les évêques soulignent dans leur déclaration l'importance de la liberté de presse et de l'absence d'entraves de la part de l'État.

Ils affirment par ailleurs qu'il est urgent de corriger les violations des libertés fondamentales qui sont commises en permanence au Libéria. A ce titre, ils évoquent le respect insuffisant de la « présomption d'innocence », qui est peut-être le plus important principe de l'État de droit, dans la justice libérienne. Selon la déclaration de l'épiscopat, des êtres humains seraient mis en détention ou placés en garde à vue pour une durée indéterminée sans preuves suffisantes, ni interrogatoires ou procédures judiciaires menés en bonne et due forme. Ils ajoutent que les procédures judiciaires traînent bien souvent pendant des années, tandis que les détenus croupissent dans l'oubli en prison. En toute clarté, les évêques constatent : « Les arrestations et détentions arbitraires sont immorales. Pour pouvoir arrêter quelqu'un et le mettre en détention, il faut qu'il y ait un premier indice de suspicion. (...) Les conditions de détention doivent respecter la dignité humaine, la liberté et la présomption d'innocence du détenu. Or, la situation

en présence dans nos prisons est loin de respecter la dignité et la liberté auxquelles (même) des criminels condamnés ont droit. (...) Il est parfaitement inacceptable qu'il y ait des cas qui ne soient pas portés devant les tribunaux et soient retardés alors que les suspects ont été arrêtés et mis en détention. »¹⁰⁶

L'épiscopat revendique par ailleurs le droit à la liberté d'opinion, la liberté d'expression et de publication dans leur pays, et condamne la violation permanente de la liberté de presse par le gouvernement. A cet égard, les évêques précisent que ce sont surtout les médias électroniques et les journaux qui sont régulièrement soumis à des mesures de répression brutale ou plus subtile par le gouvernement ; ils évoquent la fermeture de stations de radio¹⁰⁷ et de journaux, de même que la mise en détention arbitraire de nombreux journalistes pendant des mois durant les années passées. Les évêques signataires rappellent que la liberté de presse est garantie dans la constitution libérienne, et que l'existence de médias libres et indépendants est absolument indispensable dans tout État démocratique.

En toute clarté, les évêques revendiquent le maintien du droit à la liberté d'association et de réunion ainsi que du droit de constituer et d'élire des partis politiques dans leur pays. Le pouvoir économique ne saurait être utilisé pour attribuer des emplois et des postes administratifs uniquement aux adhérents de partis bien précis. Les évêques soulignent dans ce contexte l'importance de l'opposition et des partis d'opposition dans une structure étatique démocratique.

Dans son troisième chapitre, la lettre pastorale traite le thème de la « Démocratie » sur la base de réflexions biblico-théologiques et philosophiques.¹⁰⁸ Les évêques y affirment le droit d'un peuple à déterminer lui-même la nature de l'État et du gouvernement de son pays. Précisant qu'il existe une multitude de formes gouvernementales « justes », ils soulignent qu'il est impératif de rejeter toute forme gouvernementale qui tolère ou soutient l'injustice, ou viole les droits de l'homme. Au-delà de toutes les difficultés qu'ils considèrent, même dans une démocratie pluripartite (surtout avec une population ayant un faible niveau d'éducation), les évêques signataires affirment néanmoins très clairement leur attachement à une forme d'État démocratique, soulignant que « la séparation des pouvoirs dans une démocratie permet une meilleure protection du droit et de la justice que dans toutes les autres formes gouvernementales »¹⁰⁹. Ils appellent par conséquent le peuple à défendre la constitution démocratique du Libéria. Dans l'optique des élections imminentes, ils appellent à « prendre des mesures visant à garantir une véritable résurrection de la liberté, du droit et de la justice, la paix et le développement d'une société vraiment démocratique »¹¹⁰. Ils demandent aux citoyennes et aux citoyens de leur pays de faire usage de leur droit de vote, et de montrer ainsi que, dans une démocratie, c'est le peuple qui décide des responsables politiques et non l'inverse.

Dans le chapitre suivant, intitulé *Elections*, les évêques exposent en treize points les conditions qui, compte tenu de la crise alors persistante, devraient être remplies pour que des « élections libres et justes, démocratiques et transparentes » puissent avoir lieu en octobre de l'année suivante : 1. cessation du conflit, 2. garantie de la sécurité et de la stabilité dans le pays, 3. réalisation d'un recensement permettant de définir une juste répartition des sièges à la Chambre des représentants, 4. définition des circonscriptions électorales, 5. intervention de forces de maintien de la paix, visant à garantir que les électeurs puissent voter sans la moindre intimidation et que les candidat(e)s puissent mener leur campagne électorale sans crainte, 6. mise en place d'une commission électorale indépendante, 7. enregistrement de toutes les électrices et tous les électeurs, 8. possibilité de disposer des mêmes conditions pour la campagne électorale, 9. réalisation d'un programme d'information sur le droit électoral en vigueur (urgent avec un taux d'analphabétisme avoisinant 80 %), 10. formation de scrutateurs, 11. formation de présidents de bureaux électoraux, 12. formation continue des forces de sécurité responsables du processus électoral en vue de garantir leur neutralité, 13. démobilisation, dissolution et réintégration de toutes les associations de milices.

D'après les évêques, les membres de la commission électorale devraient répondre aux critères suivants : 1. ce doit être des personnes intègres, 2. ils doivent conserver la neutralité, et ne pas adhérer ni être assujettis à un parti, 3. ils doivent respecter les droits fondamentaux du peuple, 4. ce doit être des personnes dignes de confiance, 5. ils doivent être au-dessus de tout soupçon.

Les évêques recommandent instamment aux électrices et aux électeurs d'étudier la constitution et les lois électorales du pays, afin d'empêcher des manipulations électorales – notamment par le président ou la commission placée sous sa direction. Ils lancent un appel aux responsables politiques pour leur enjoindre de ne pas fonder de sous-partis représentant exclusivement des intérêts particuliers régionaux. Selon eux, il serait souhaitable qu'il n'y ait pas plus de trois partis qui se présentent aux élections. Pour lancer le pays sur la voie d'un avenir pacifique, les évêques exhortent les candidats à mener une campagne électorale juste, car « rien ne justifie une forme quelconque de recours à la violence. La réussite de ces élections, un déroulement pacifique et des résultats démocratiques seront de nature à garantir que l'usage de la violence deviendra superflu ; le résultat des élections devra nous libérer de l'usage des armes et mettre un terme à la carrière des auteurs d'actes de violence – pour toujours. »¹¹¹

Pour permettre cela, les évêques énumèrent au chapitre suivant, consacré aux *Candidats*, les critères auxquels devront satisfaire tous ceux qui souhaiteront se porter candidats à un siège de député au parlement ou même aux fonctions de président : 1. ils devront être des « réconciliateurs », 2. compte tenu de la diver-

sité d'opinions existant au sein du pays et parmi la diaspora, ils devront être aptes à rapprocher les Libériens pour que la nation puisse se souder, 3. ils devront respecter les droits humains fondamentaux des Libériens, pour que cesse la « spirale de violence à l'encontre des droits fondamentaux », 4. ils devront être honnêtes, francs, responsables et authentiques dans leur discours et leur action, 5. ils devront avoir conscience de leur attachement aux principes démocratiques, 6. ils devront être au-delà de tout reproche sur le plan personnel et dans leurs fonctions publiques, de l'immoralité et de la corruption, 7. leur candidature devra être motivée par le désir de bien faire pour le peuple libérien, et non par des intérêts personnels, le pouvoir ou des intérêts économiques.¹¹²

La toute dernière lettre pastorale du **CABICOL**, « **Libéria : A la croisée des chemins : espoirs et enjeux** », est datée du **4 janvier 2004**. Pour des raisons « d'ordre organisationnel »¹¹³, comme il est précisé, elle n'a toutefois été publiée que le **mercredi des Cendres 2004**, en même temps que la lettre pastorale émanant de l'archevêque de Monrovia, Mgr Michael Kpakala Francis, à l'occasion du carême.¹¹⁴ Tout comme la lettre pastorale précédente, cet écrit de la CABICOL a également connu un grand retentissement au Libéria, du fait de la clarté de son langage quant à la situation de la nation, et a été perçu par la population comme un signe d'encouragement vers un avenir meilleur. Les évêques y exhortent les Libériens à tirer les enseignements des expériences atroces des deux dernières décennies, et à défendre leurs droits sans crainte. Ils plaident pour que tous assument ensemble la responsabilité de l'édification d'une société vivante, et s'engagent en faveur de la défense de la dignité humaine ; ils encouragent tout un chacun à ne plus jamais se contenter de jouer un rôle passif dans la société, mais à œuvrer pour que tous les habitants du Libéria puissent y vivre dans la justice et l'égalité, la paix et la liberté. Dans le contexte des années d'horreur passées et de la situation de transition politique encore instable, les évêques exigent des mesures concrètes d'éducation et de sensibilisation, visant à promouvoir la confiance des individus dans le respect et la défense des droits de l'homme. Aux termes de la lettre pastorale, une meilleure perception du droit au sein de l'opinion publique aidera à dépasser la « culture de l'impunité » régnant dans le pays. Selon les évêques, il faut aborder les violations des droits de l'homme commises pendant les années de guerre et faire un travail de mémoire.

Dans la lettre pastorale, les évêques offrent une analyse synthétique de la situation prévalant à l'époque au Libéria, et formulent des recommandations pour un développement favorable du processus de paix entamé. Ils dénoncent que différentes parties de l'accord de paix d'Accra n'aient pas été appliquées conformément aux dispositions adoptées. A ce titre, ils mentionnent : 1. le respect insuffisant de l'armistice, à cause duquel, même encore quatre mois après la conclu-

sion de l'accord, les combats perduraient dans le pays, faisant de nombreuses victimes et causant des déplacements de populations ; 2. le retardement de la dissolution des factions militaires et rebelles ; 3. le non-respect des droits de l'homme, surtout par les rebelles, qui, selon les évêques, ne sont toujours pas complètement désarmés du fait de la laborieuse procédure de la MUNIL ; 4. le manque d'autorité et le contrôle insuffisant du gouvernement de transition.

C'est en des termes très clairs que les évêques récapitulent leur critique sur la situation en présence dans le pays : « La situation actuelle nous cause de vives pré-occupations. Les droits de l'homme sont bafoués, les ressources naturelles de notre pays sont pillées, et le gouvernement de transition est impuissant. Ce que nous observons n'est que luttes pour l'influence, l'argent et le pouvoir. Les factions qui nous ont plongés dans la situation actuelle durant des années cauchemardesques restent animées par le pouvoir et la cupidité. Des meurtriers notoires occupent des postes décisifs, et c'est la raison pour laquelle cette culture de l'impunité et de l'usurpation perdure dans notre pays. Personne n'est tenu de rendre de comptes pour les massacres et les destructions qui ont été perpétrés dans notre pays durant ces 24 dernières années (1979-2003). Cette situation est déplorable, et il faut qu'il se produise quelque chose. On nous a dit que le problème était M. Taylor, et que le problème serait réglé une fois qu'il aurait été chassé du pouvoir. M. Taylor était certainement l'un des problèmes. Mais nous sommes accablés par ces « grands prêtres de la justice » qui prétendent être venus nous libérer ».¹¹⁵

De l'avis des évêques, il faudra relever les six « Défis » suivants pour acheminer le pays vers un avenir pacifique : 1. la stabilisation du gouvernement de transition, le LNTG, qui ne peut fonctionner en raison des défaillances de l'accord de paix d'Accra, à savoir que ce dernier récompense même les belligérants pour les destructions commises ; 2. le succès du programme DRR sera, selon les évêques, un élément-clé pour la paix nationale et la stabilité intérieure, surtout dans le contexte des expériences vécues à la suite de la première phase de guerre civile, lorsque des élections furent organisées alors même que les rebelles n'avaient été que partiellement désarmés, et qu'il n'y avait eu aucune mesure de démobilisation, réhabilitation et réinsertion ; 3. la reconstruction de l'appareil de sécurité publique devra être étalée dans le temps afin de garantir un examen approfondi du personnel et de sa formation en matière de droits fondamentaux de la personne ; 4. le pouvoir judiciaire devra être entre les mains d'hommes et de femmes compétents, bien formés, correctement payés, qui n'ont pas froid aux yeux et qui font appliquer la loi sans égard à la personne ; il s'agira de former une commission chargée de contrôler les lois existantes ; 5. il y a lieu d'instituer une nouvelle commission électorale, composée d'hommes et de femmes intègres, indépendants et compétents qui connaissent bien les textes de

loi ; les membres de la commission électorale en place qui ne répondent pas à ces exigences devront démissionner ; 6. il convient de réaliser un recensement national et de redéfinir les circonscriptions électorales afin que les élections d'octobre 2005 mettent au pouvoir un gouvernement légitimé par la majorité du peuple libérien.

Les « Espoirs » nourris par les évêques que le « Nouveau Libéria » connaîtra un avenir pacifique et juste sont décrits en quatorze points qui, selon leur proposition, devraient être examinés par une assemblée nationale populaire convoquée par le gouvernement dans le but d'amender la constitution : 1. il s'agit de réduire la concentration de pouvoirs entre les mains du président, et d'introduire une décentralisation ; une éventualité envisageable consisterait à cet effet à répartir le pouvoir entre les fonctions de président et de premier ministre ; 2. il faut s'attacher à raviver l'économie en sortant de la mauvaise gestion financière, de la corruption économique et de dépenses extrabudgétaires, en payant régulièrement les traitements des fonctionnaires et salariés de la fonction publique ainsi qu'en privatisant les entreprises publiques ; 3. la refonte du système désorganisé de la formation et de l'éducation devra devenir l'une des priorités du gouvernement afin de garantir que les enfants et les jeunes puissent rattraper les années perdues ; 4. la reconstruction du système de santé et l'amélioration des conditions sanitaires ; 5. l'introduction d'une matière intitulée « Education en matière de droits de l'homme » dans les programmes d'enseignement de tous types d'établissements scolaires et la réalisation d'un programme de sensibilisation spécifique sur les droits de l'homme et du citoyen dans toutes les communes ; 6. répartition équitable des richesses au Libéria, en vue de dépasser les contrastes économiques, l'amertume du peuple et l'instabilité du pays, et d'améliorer les conditions de vie de la population ; 7. il faut œuvrer pour un plus grand respect des droits fondamentaux du peuple libérien ; 8. défense et maintien de la liberté de presse, de la liberté d'opinion et de la liberté d'échanger des informations ; 9. il est urgent de réformer le ministère de l'Information, qui prend plutôt la forme d'un ministère de propagande pour le gouvernement ; 10. l'importance de l'armée pour le peuple libérien doit être repensée ; 11. la mise en place d'un tribunal pénal international pour le Libéria, chargé de statuer sur les crimes meurtriers commis notamment durant les 14 années passées ; 12. la détention d'armes devrait être interdite, ainsi que le recrutement d'enfants (enfants soldats) pour tous les services armés ; 13. les « warlords » notoires qui ont commis des atrocités contre le peuple libérien devront se voir interdire tous types de postes publics ou de fonctions gouvernementales ; 14. il faut dépasser la politique clanique et les rivalités afin que les différents peuples et ethnies du Libéria puissent coexister dans l'unité et la paix.

Les évêques concluent leur déclaration pastorale en lançant un appel en ces termes : « En tant que peuple et que nation, nous n'avons jamais le droit d'oublier ce qui nous a été fait. Il faut demander des comptes à ceux qui ont commis les crimes dans notre pays dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, et même durant le nouveau millénaire. Certes, nous devons pardonner, mais nous ne pourrions jamais oublier ce qui s'est produit. Si nous oublions ce qui s'est passé, il existe un risque que nous nous retrouvions bientôt dans la même situation que durant les 23 années passées. Tous les habitants du Libéria ont à assumer une responsabilité dans l'édification d'une société vraiment vigoureuse et vivante, une société dans laquelle nous défendons nos droits, dans laquelle nous ne nous contentons plus de jouer un rôle passif, une société dans laquelle nous nous engageons tous pareillement pour que règnent la justice et l'égalité pour tous. »¹¹⁶

3.2 L'engagement de l'archevêque Michael Kpakala Francis pour la justice et la paix au Libéria

Comme d'innombrables autres publications de la Conférence épiscopale libérienne auparavant, la lettre pastorale la plus récente de la CABICOL, « *Liberia: At Cross Roads: Hopes and Challenges* », porte avec évidence la griffe de l'archevêque Michael Kpakala Francis. Il fut certainement ces dernières années l'intercesseur et l'avocat le plus influent des personnes humiliées et harcelées au Libéria. La population accueillit donc avec grand désespoir la nouvelle que leur chef spirituel avait été frappé par une attaque d'apoplexie le 6 mars 2004.¹¹⁷ Les bulletins les plus récents des collaborateurs de haut rang de l'Église ne permettent pas de penser que l'archevêque puisse assumer à nouveau ses fonctions.

Sous le régime de Taylor, personne ne s'est autant engagé que Monseigneur Francis, président de la Conférence épiscopale du Libéria (CABICOL), pour trouver une résolution pacifique au conflit dans son pays natal et pour exhorter à défendre les droits de l'homme et du citoyen. Indépendamment des positions communes prises avec la CABICOL, Monseigneur Michael Kpakala Francis intervint personnellement dans plus de 50 lettres pastorales durant son mandat d'archevêque de Monrovia. Dans nombre de ses lettres pastorales, il a pris directement position sur les questions pressantes de la justice et de la paix, ainsi que sur les droits de l'homme et du citoyen au Libéria. Inlassablement, il se faisait à l'étranger l'avocat et le lobbyiste de son peuple éreinté afin qu'il se fasse entendre, car il était conscient que la crédibilité de l'Église dans son pays se mesurait à l'aune de son engagement pour les droits de l'homme. Pour cette raison, il se rendait constamment en Europe et aux États-Unis pour y signaler la situation de sa patrie à des hauts représentants politiques et ecclésiastiques au cours

d'interventions, de conférences de presse et d'entretiens. C'est pour cela qu'il était considéré à l'intérieur du pays comme à l'étranger comme *la* personnalité éminente et *le* porte-parole des opprimés depuis de longues années au Libéria. C'est notamment aux appels insistants de Monseigneur Michael Kpakala Francis adressés à l'opinion publique mondiale que l'on doit la démission du dictateur président Charles G. Taylor, qui dut s'exiler à Calabar au Nigeria.

Le **20 mai 1990**, cinq mois après le début de l'invasion du Libéria commandée par Charles G. Taylor, l'archevêque publia une première lettre pastorale sur le thème de la « **Paix** ». ¹¹⁸ Il y déplore les fortes pertes en vie humaine, notamment parmi le peuple des Mano et Gio, le grand nombre de déplacés, la ruine de l'infrastructure et l'anéantissement du droit et de la loi dans le pays. Il met en garde contre l'effondrement total de l'économie libérienne et contre la menace de l'anarchie. Il appelle les deux adversaires, Samuel K. Doe et le chef des rebelles Charles G. Taylor, à conclure une trêve immédiate et à entamer des pourparlers de paix dans un pays neutre.

Monseigneur Michael Kpakala Francis publia sa **Lettre pastorale du nouvel an 1992 « Peace, Freedom, Charity »** dans le contexte du traité de paix de Yamoussoukro/Côte d'Ivoire d'octobre 1991, qui fut le résultat de négociations difficiles entre les parties belligérantes (que Charles G. Taylor ne respectera que jusqu'à l'été 1992), réalisées avec la médiation de la CEDEAO, et qui prévoyait la démobilisation et le désarmement des groupes armés sous le contrôle de l'Ecomog, ainsi que des nouvelles élections.¹¹⁹ En des termes énergiques, l'archevêque décrit sans détour la situation déplorable de son pays après plus de deux années de guerre civile et la réalisation hésitante des décisions du traité de paix précédemment cité. Il soulignait conjointement qu'il souhaitait que sa lettre stimule un débat au sein de la société sur le sens de la liberté, des droits fondamentaux et d'une véritable démocratie. Il se montrait convaincu qu'une paix véritable et durable au Libéria n'était possible que sur la base d'élections libres, régulières et démocratiques. Un processus de réconciliation entre les ethnies et groupes rebelles ennemis constituait le préalable le plus important à un nouveau départ de la société. Il fallait parallèlement garantir pendant la phase préparatoire des élections que les électeurs et électrices soient avertis de leurs droits et de la procédure des élections. Il fallait garantir les droits ancrés dans la Constitution relatifs à la liberté d'opinion, à la liberté de parole et de la presse, afin de satisfaire à l'ambition de tenir des élections démocratiques, libres et régulières, et il fallait que la paix règne dans le pays. « Lorsque la paix sera totalement rétablie, les armes déposées et les combattants retournés à la vie civile, lorsque le pays sera totalement réuni et que tous pourront voyager sans entrave,

lorsque les familles seront à nouveau réunies et au courant du sort de leur parents, alors le Libéria sera prêt pour les premières élections libres et régulières de son histoire. »¹²⁰

Dans sa lettre pastorale « **Peace** » du **13 février 1993**, Monseigneur Francis s'exprima sur la « situation à nouveau critique » du pays qui menaçait de sombrer dans « le chaos et l'anarchie ». ¹²¹ Il protestait ouvertement contre l'appauvrissement, et la perte d'amour-propre qui allait de pair au sein de la population, contre l'absence de lois, contre les crimes et les lynchages, contre l'économie de contrebande et souterraine, contre le système éducatif à l'abandon, contre la brutalité entre les jeunes, contre leur manque de droits et de perspectives. Il désigne directement Charles G. Taylor comme coupable principal des crimes des dernières années de guerre, tout particulièrement pour l'« *Operation Octopus* » et il s'emporte sur le fait que Taylor puisse devenir président en dépit de tous ses crimes : « Pendant que les gens de Monrovia et de ses banlieues dormaient, Mr. Taylor et son NPFL commencèrent à les massacrer. Après avoir signé différents traités de paix, il tente à nouveau d'atteindre son but par la voie du chantage. Il n'est pas franc ; il n'est pas sincère ; il n'est pas une personne qui se soucie des droits de son propre peuple. Lui et son NPFL ont assassiné des milliers de personnes de notre peuple et ont détruit notre pays, et pourtant il peut devenir président du Libéria ! »¹²²

Pour l'archevêque, l'intériorisation et le respect de trois valeurs fondamentales sont décisifs pour sortir le Libéria de la crise : vérité, justice et réconciliation. Parmi les tâches principales auxquelles il faudrait s'attaquer sans délai afin qu'une paix durable soit possible au Libéria, il dénombre : 1. la création de véritables bases pour la tenue d'élections libres et régulières, 2. la réalisation d'un programme de désarmement et de réintégration pour toutes les parties au conflit, sous le contrôle de l'Ecomog censée assurer la sécurité publique et 3. la formation d'une commission électorale indépendante.

Dans une longue lettre pastorale intitulée « **The new Liberia** »¹²³ datée du **10 octobre 1993**, Monseigneur Michael Kpakala Francis prend à nouveau la parole, après la nouvelle signature le 25 juillet à Cotonou/Bénin – grâce à la médiation de l'ONU – d'un traité de paix entre le gouvernement de transition d'alors et les formations de rebelles, qui fit germer un certain espoir, même s'il fut bref, d'un avenir pacifique au Libéria. On s'était au moins mis d'accord sur une trêve, sur la démobilisation et le désarmement des formations combattantes, sur la libération des prisonniers, l'accès aux prestations d'aide humanitaire, le rapatriement des réfugiés, l'établissement d'un gouvernement de transition limité (six mois) devant conduire des élections libres et régulières ainsi que sur une amnistie générale pour les actions durant les conflits militaires.¹²⁴ Avec sa lettre pastorale,

l'archevêque voulait soutenir le processus de paix initié à Cotonou, en faisant prendre conscience de valeurs chrétiennes dans la phase préparatoire des élections prévues et exposait ainsi dans une perspective chrétienne des points essentiels (liberté, démocratie, candidature) des élections.¹²⁵

Pendant le **Synode africain de 1994** à Rome, Monseigneur Michael Kpakala Francis exigea que dans leur style de vie et dans leurs positions les responsables ecclésiastiques en Afrique s'impliquent plus profondément dans les conditions de vie des personnes opprimées du continent. « Une priorité claire » doit leur être accordée de la part de l'Église. C'est pourquoi, selon les termes de l'archevêque, la justice et la paix devaient former le cœur et non un aspect (« **link** ») de l'évangélisation, comme il avait été proposé dans l'*instrumentum Laboris* du synode (Nr. 112). « La promotion de l'humanité », selon les termes de l'archevêque dans son intervention, « n'est en aucun cas un aspect aléatoire de l'évangélisation mais son épine dorsale ». ¹²⁶

Dans une contribution prononcée lors d'un symposium du SEDOS en marge du synode africain, l'archevêque Michael Kpakala Francis exposa ses attentes à l'égard de l'Église en Afrique et des résultats du synode. Il fit part de son opinion selon laquelle les Églises locales africaines devraient se révéler comme le sacrement de la justice, de la paix et de l'unité. Il aborda également en détail les conditions de la guerre civile dans son pays natal et analysa les tenants et aboutissants qui avaient conduit au processus de délabrement étatique du Libéria.¹²⁷

Ayant dû fuir du Libéria, il séjourna au **début de l'été 1996** en Europe, en **Allemagne** notamment, où il appela l'opinion publique mondiale par le biais de la presse à ne pas oublier les personnes harcelées au Libéria, ce qu'il fit durant une visite, entre autre, à l'ancien nonce apostolique du Libéria, l'archevêque Johannes Dyba de Fulda. Il informa de la situation catastrophique de sa patrie, marquée par la « violence, les incendies criminels et les pillages ». Il rappela que son pays était terrorisé par six groupes militaires, forts au total de quelques 60 000 combattants dont 4 000 enfants soldats âgés de huit à seize ans. Selon l'archevêque, la guerre civile dans son pays natal avait moins pour mobile des convictions politiques et des idéologies différentes que le pur terrorisme visant à réaliser autant de butin que possible.¹²⁸

Peu de jours avant sa fuite forcée du pays, Monseigneur Michael Kpakala Francis rédigea sa **lettre pastorale pascale 1996**, dans laquelle il déplore la « maladie nationale qu'est la violence »¹³⁰ et médite sur les conditions dramatiques et catastrophiques du Libéria durant les sept mois qui ont suivi l'accord de paix d'Abuja du 19 août 1995 et l'instauration qu'il impliquait d'un Conseil d'État composé de six personnes, trois seigneurs de guerre et trois civils, et qui conduisit le pays vers une ruine encore plus profonde : « Le processus de paix est sorti

de la route. Notre peuple meurt, souffre ; notre économie est en ruine, notre gouvernement est sur le point de se désagréger, le Conseil d'État n'est pas uni, et nous vivons sur une bombe à retardement. »¹³¹ Pour lui, les raisons résident dans le manque de volonté politique et morale du Conseil d'État, dont les membres ne se faisaient pas mutuellement confiance et n'étaient, selon l'archevêque, pas intéressés par un véritable processus de paix. Considérant les six années passées de guerre, l'archevêque se tourna vers les seigneurs de guerre et affirma qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire à la cessation du conflit. Il se plaint de « l'avidité sans fond et de l'intention de certains membres du Conseil d'État de devenir président du Libéria ». ¹³² Dans un appel pressant, il appelle tous les Libériens et Libériennes, et en premier lieu les membres du Conseil d'État, à s'engager en tant que communauté et individus pour la paix dans leur patrie, en **mettant un terme aux menaces et arrestations arbitraires, en désarmant les armées privées, en étant prêt au dialogue, en concrétisant la réconciliation et le pardon. Il appelle en particulier les jeunes garçons et filles, employés abusivement comme enfants soldats dans les armées privées, à déposer leurs armes et à se rendre à nouveau à l'école, afin d'être reconduits dans la « vie normale ». Il leur offre l'aide de l'Église : « Nous vous aidons volontiers ».**¹³³

Après son retour au Libéria, l'archevêque publia au début de l'année 1997 une longue **Lettre pastorale sur le thème « Élections démocratiques libres et régulières »**,¹³⁴ dans laquelle il voulait familiariser le peuple libérien avec les lignes essentielles, à son avis, des élections présidentielles et parlementaires prévues pour l'été de la même année. La lettre offre en substance les idées théologiques et philosophiques sur les concepts de la liberté et de la démocratie, sur laquelle s'appuyèrent les évêques de la CABICOL dans leur lettre de l'avent 2002, déjà mentionnée plus haut et intitulée « *A new Liberia with Justice for All* », et dont ils reprirent de larges passages (au moins dans l'esprit). Pour l'archevêque, la tenue d'élections démocratiques, libres et régulières dépendait fondamentalement de la garantie des trois points suivants que le parlement de transition TLA¹³⁵ devait garantir par voie légale : 1. le désarmement de toutes les parties belligérantes, précisément parce que certains seigneurs de guerre voulaient se présenter aux élections présidentielles ; 2. la formation d'une commission électorale internationale, composée de collaborateurs de l'ONU, de l'OUA et de la CEDEAO ou uniquement de l'ONU, dont la tâche devait être d'organiser et de superviser les élections ainsi que de proclamer les résultats du scrutin ; 3. la formation d'un tribunal électoral, composé d'avocats non liés aux parties, devant décider de la légalité du scrutin et de ses résultats - mesure obligatoire puisque les membres de la cour suprême ne jouissaient pas de l'indépendance nécessaire et n'avaient donc pas la confiance de la majorité de la population.

Les critères d'appréciation des candidats que donne l'archevêque sont exactement les mêmes que ceux de la lettre de l'avent 2002 de la CABICOL présen-

tés plus haut. En conclusion, l'archevêque souligne encore que contrairement à ce que certains politiques suggèrent, religiosité et action politique ne s'excluent nullement, car « être religieux ne signifie pas seulement s'occuper de choses religieuses, mais mener une vie complète, réaliser toutes les tâches en harmonie avec la volonté divine. L'action rédemptrice du Christ signifie restaurer la paix, la justice et l'amour entre Dieu et l'homme, entre l'homme et son prochain. (...) Obtenir la justice sociale, des structures politiques justes, la protection et la promotion de la liberté et de la dignité de l'homme – tout cela sont des composantes essentielles de la mission chrétienne. »¹³⁶

Dans son **message épiscopal du nouvel an 1998**,¹³⁷ Monseigneur Michael Kpakala Francis renvoie à sa lettre épiscopale du 27 juillet 1997¹³⁸ qu'il avait publiée huit jours après l'élection de Charles G. Taylor à la présidence. Il assurait le nouveau gouvernement que l'Église était prête à coopérer à la condition que le gouvernement se laisse guider par de solides principes éthiques, qui étaient à l'unisson de la loi divine, et qui servaient le peuple libérien. Il appelle le nouveau gouvernement à concentrer tous ses efforts pour permettre l'unité et la réconciliation de la nation et pour garantir que l'instauration et la défense des droits de l'homme constituaient sa priorité politique.

Six mois à peine après le scrutin, l'archevêque loue les annonces du gouvernement Taylor quant aux efforts en faveur de la paix et de la réconciliation, d'une rémunération régulière des serviteurs de l'État et de l'instauration de la sécurité publique. Il relève positivement et explicitement l'institution d'une commission nationale des droits de l'homme et d'une commission nationale de réconciliation. Mais, selon l'archevêque, toutes ces déclarations d'intention et institutions annoncées n'auraient aucun sens si elles n'étaient suivies de pas concrets, car « les droits des citoyennes et citoyens sont encore et toujours bafoués, parfois impunément. L'arrestation arbitraire et la menace de journalistes, l'assassinat atroce de citoyens et citoyennes ne sont que quelques unes des maladies qui font à nouveau jour dans notre société. (...) Nous sommes préoccupés par l'orientation générale du gouvernement concernant l'amélioration de la vie sociale et économique de notre peuple et relative aux mesures de réconciliation – nous demandons : quels sont les projets du gouvernement ? » L'archevêque appelle le gouvernement à son devoir de s'engager pour la sécurité des citoyens et citoyennes et à veiller à ce que les auteurs d'actes de violence soient déférés en justice. Il exprime pour conclure son espoir que le gouvernement s'efforce de réduire les tensions de la société et « nous mène sur le sentier de la réconciliation nationale et de la paix ».

En reconnaissance de son engagement pour la justice, la paix et la réconciliation dans son pays natal durant plus de vingt ans et pour son engagement en faveur de la défense des droits de l'homme, l'archevêque obtint à Washington

le **22 novembre 1999** l'internationalement célèbre « **Robert F. Kennedy Human Rights Award** ». Dans son discours, le sénateur Edward M. Kennedy rendit hommage à la vie et aux mérites de l'archevêque en sa qualité d'avocat des gens de son pays : « Il a cherché des voies constructives pour mettre un terme aux rivalités ethniques et à la violence. Pourtant en 1996, il fut obligé de quitter Monrovia dans la journée, sous la menace de violences de trois groupes armés. (...) Monseigneur revint au Libéria à peine quelques mois plus tard car, comme il le dit, 'c'est là que je suis à ma place'. Monseigneur Francis s'exprime constamment et courageusement de sa chaire et sur Radio Veritas, la station de radio de l'Église catholique. Il s'exprime clairement contre la guerre civile et pour les droits du peuple libérien. (...) Lorsque Radio Veritas fut réduite en cendres par les rebelles en 1996, il s'assura que la chaîne de radio fût reconstruite en l'espace d'un an, afin de prêcher la justice, la paix et la réconciliation. C'est également à Monseigneur Francis que l'on doit l'idée de fonder la commission pour la paix et la justice de l'Église catholique au Libéria en 1991. Avec cette commission, il tenta de substituer la culture de la réconciliation à la culture de la vengeance. (...) Monseigneur Francis ne s'est jamais détourné du combat pour la justice et la paix et il faudrait que les États-Unis ne le fassent pas non plus. Les **histoires de nos deux pays sont trop intimement liées. (...)** ».¹³⁹

Dans sa **Lettre pastorale du millénaire**¹⁴⁰, l'archevêque Michael Kpakala Francis s'intéressa longuement à la situation dramatique des droits de l'homme à l'époque du délabrement étatique manifeste et grandissant sous la présidence de Charles Taylor. Le chef spirituel de l'Église catholique au Libéria déplore la désorientation des citoyens et citoyennes, engendrée par l'absence de monopole étatique du pouvoir ou parce que les organes étatiques abusaient de leur pouvoir. Il regrette que pour cette raison des milliers de citoyens et citoyennes déjà, en premier lieu ceux qui avaient une grande qualification professionnelle, eussent quitté le pays dans les années du règne de Taylor.¹⁴¹ L'archevêque stigmatisa en termes clairs le déclin social, économique et politique généré par les auto-proclamés « libérateurs » durant les deux dernières décennies, au premier rang la chute rapide du respect des droits et de la dignité de l'homme.

En ce qui concerne l'économie, il déplore la mauvaise gestion des finances publiques, la corruption galopante¹⁴² et l'absence de discipline fiscale, qui découlent en premier lieu des imbrications de hauts politiciens dans des entreprises économiques privées ou semi-publiques.

L'archevêque renvoie abondamment aux violations ouvertes et subtiles des droits de l'homme qui se produisent dans un climat politique « d'arrogance et d'impunité ». Il place à ce propos au premier rang les conditions inhumaines qui règnent dans les prisons libériennes, dans lesquelles nombre de citoyens et

citoyennes doivent languir sans audience judiciaire. Il appelle expressément les nombreuses organisations des droits de l'homme à faire pression sur le gouvernement, afin qu'il apprenne à respecter les droits des citoyens et citoyennes. Il fallait instruire en revanche la population de ses droits et devoirs au moyen de programmes civiques adéquats. L'archevêque se montre inquiet du grand nombre de formations militaires et paramilitaires dans le pays qui procurent un sentiment d'insécurité aux gens. Plus loin, il qualifie d'injustice les bas salaires des fonctionnaires du gouvernement et de la justice, ainsi que des forces de police et de sécurité qui expliquent la corruption croissante. S'il conteste que la Commission nationale des droits de l'homme instituée par Charles G. Taylor n'existait que sur le papier, elle ne contribuait en réalité pas à améliorer les droits de l'homme au Libéria, parce que l'acte gouvernemental ayant créé cette commission ne correspondait en rien aux standards internationaux en matière de droits de l'homme, parce que le gouvernement n'avait pas mis les moyens financiers nécessaires à disposition de la Commission et que le personnel qualifié requis faisait défaut. Dans sa lettre, l'archevêque décrit la dépendance financière de la Commission nationale de réconciliation comme un grave problème des droits de l'homme. Pour Monseigneur Francis, elle « semble ne pas réaliser le rôle décisif qu'elle devrait jouer dans notre société. Nous avons bien peu de nouvelles de ce qu'accomplit cette commission. »¹⁴³

L'archevêque se déclara déçu que le gouvernement se soit jusqu'à maintenant refusé à publier et à mettre en œuvre les résultats de la conférence nationale de juillet/août 1998,¹⁴⁴ à laquelle avaient participé plus de deux mille représentants et représentantes de toutes les classes sociales et qui, selon ses déclarations, avait créé un espace qui permettait de parvenir à la réconciliation, à la reconstruction et à la paix du pays.

Il résuma ses propositions en onze points devant contribuer foncièrement à garantir au pays un avenir pacifique, harmonieux, réconcilié et juste :¹⁴⁵ 1. respect des droits fondamentaux de tous les citoyens et citoyennes ; 2. observation stricte de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ; 3. assainissement de l'économie publique et cessation des magouillages politico-économiques ; 4. reconnaissance et respect des obligations imposées par l'ONU comme condition préalable à l'attribution de l'aide étrangère à la construction ; 5. mise en œuvre de la politique gouvernementale selon une procédure administrative contrôlable ; 6. restructuration de l'exécutif avec un personnel qualifié sur les plans professionnel et moral dans la fonction publique ; 7. transparence en ce qui concerne les entreprises et les investisseurs étrangers au Libéria car « nous, le peuple du Libéria, avons le droit de savoir qui exploite nos matières premières, comment, et quels gains nous en tirons » ;¹⁴⁶ 8. garantie que la commission nationale des

droits de l'homme corresponde aux standards internationaux en matière de droits de l'homme ; 9. relance de la Commission nationale de réconciliation, afin qu'elle puisse satisfaire à son rôle important dans le processus de réconciliation nationale ; 10. publication et mise en pratique des décisions de la conférence nationale libérienne de l'été 1998 ; 11. rémunération juste et équitable de tous les fonctionnaires et employés de l'État, en particulier des forces de police.

Lors d'une **conférence de presse à la mi-février 2002 à Munich**, l'archevêque de Monrovia exigea la proscription internationale des petites armes. La guerre civile dans son pays n'était pas conduite avec des canons ou des hélicoptères de combat mais avec des pistolets et fusils de production américaine, britannique, russe, tchèque mais aussi allemande, ainsi que l'annonça l'archevêque dans une déclaration sur Radio Vatican. Il indiquait par ailleurs qu'environ 10 000 enfants soldats combattaient dès sept ans avec des armes.¹⁴⁷

Lorsque la guerre civile dans sa phase II commença à dégénérer sous le coup d'opérations militaires massives du LURD, Monseigneur Michael Kpakala Francis publia sa **Lettre pastorale du nouvel an 2003 sur le thème « Justice, paix et réconciliation »**.¹⁴⁸ Il s'y plaint de la « *culture du mal* » qui avait pris possession du Libéria et du déclin moral dans un environnement de violence individuelle et structurelle, dans lequel toute conscience de culpabilité ou de sentiment de responsabilité pour l'intérêt général avait disparu : « Nous vivons aujourd'hui dans une société qui est transpercée par le mal. Cela a non seulement des conséquences dévastatrices sur notre comportement personnel, mais aussi des répercussions catastrophiques sur la justice, la paix, la réconciliation et le développement de notre pays. »¹⁴⁹

Il somme à ce propos de s'opposer à la « *culture de violence* » qui règne dans le pays. Selon les termes de l'archevêque, elle transparait dans la destruction intentionnelle de vies humaines, dans les mutilations de personnes et autres atrocités, dans les menaces de violence et les violations des droits de la personnalité, dans des emprisonnements effectués délibérément sans décision judiciaire, dans les traumatismes causés aux gens et à l'abrutissement qui les accompagnait, dans la trivialité de la vie humaine, qui apparemment n'avait plus de valeur au Libéria. À cet égard, l'archevêque accusait à nouveau le phénomène des enfants soldats comme un phénomène particulièrement « déshumanisant », « assassins et destructeurs » contraints par milliers par toutes les parties belligérantes à commettre des actes de violence. L'archevêque l'exige catégoriquement : « L'enrôlement de nos enfants pour en faire des assassins doit cesser ».¹⁵⁰

Il déclare un combat résolu à la « *culture du mensonge et de la duperie* », qui se révèle, comme il l'écrit, dans la corruption et la subornation véritablement « endémiques » du pays mais aussi dans les campagnes de calomnies et contournements

de la législation, dans les intrigues de propagande des dominants qui, selon la comparaison radicale de l'archevêque, « ont appris du tristement célèbre chef de propagande nazie, Goebbels, connu internationalement pendant la Seconde Guerre mondiale comme un fieffé menteur ».¹⁵¹

L'archevêque voyait un problème supplémentaire dans la « *culture de la servilité* » au sein de la vie publique, problème suscité et favorisé par le gouvernement comme par les seigneurs de guerre et qu'il fallait éliminer. Là où tout ordre étatique a disparu et où gouverne le « mensonge public », ainsi qu'on peut le lire dans la lettre pastorale, les individus pensent ne pouvoir acquérir la faveur des dominants et de leurs représentants et protégés que par une « hypocrisie malsaine », qui vise à assurer leur vie et la survie de leurs parents. Mais comme le déplore l'archevêque, cette attitude favorise à son tour inéluctablement un système de prostitution et de patronage, de corruption et de subornation, produit de l'inefficacité et de l'injustice économique et politique à tous les échelons de l'État et de la société. Dans ce climat de mensonge institutionnalisé, « l'intérêt général est sacrifié au profit de la recherche du gain personnel, cupide et injuste de quelques individus ».¹⁵²

L'archevêque se montre furieux de l'ampleur inimaginable de la destruction délibérée de la propriété privée et publique par les parties belligérantes mais aussi par les civils, ce qui a pour résultat que la plupart des citoyens et citoyennes de son pays sont forcés de vivre dans des conditions indignes pour l'homme. Dans cette « *culture de la destruction de la propriété* », dont l'archevêque accuse les gouvernants, les butins sont ouvertement vendus sur les marchés « en connaissance de cause de ceux qui seraient en réalité censés mettre un terme à ces agissements ».¹⁵³ Visant Taylor et sa clique mais aussi les autres bellicistes du Libéria qui ont extorqué et volé leur richesse sur le dos de la communauté, l'archevêque dit : « Les 'nouveaux riches' exposent aux yeux de tous leurs richesses illégalement acquises avec arrogance et sans intérêt pour les gens de ce pays – ils ont volé leur butin et croient que le peuple de ce pays serait trop stupide pour l'ignorer. Un jour, s'ils espèrent le pardon de dieu, ils devront rendre ces biens extorqués au Libéria et à ses habitants. »¹⁵⁴

Se référant à trois lettres pastorales précédentes, dans lesquelles il avait dénoncé la « *culture de la corruption* » et ses causes dans son pays,¹⁵⁵ il stigmatise à nouveau la corruption galopante dans toutes ses facettes et implications, spirituelles, sociales, économiques, professionnelles, politiques, sexuelles, juridiques et individuelles.

Dans cette lettre pastorale, il s'en prend avec une sévérité particulière à la « *culture de l'injustice* » qui régnait alors au Libéria, où les droits fondamentaux, individuels comme de la nation toute entière, seraient « piétinés ». Il qualifie les

structures politiques et sociales du Libéria de « pécheresses ». Le système du népotisme et du patronage conduit à humilier la dignité de l'individu. L'archevêque fustige à nouveau un autre aspect de la « culture de l'injustice », les rémunérations « honteusement et ridiculement basses » des serviteurs de l'État, ce qui est particulièrement funeste pour les intrigues corrompues de la justice. Des personnes seraient arrêtées sans décision judiciaire, des meurtriers avérés étaient libres de leurs mouvements, sans être poursuivis sur le plan pénal. « Nous voyons tous les jours comment nos compatriotes sont traités et comment leurs droits sont bafoués en toute impunité. »¹⁵⁶

L'archevêque achève sa lettre en appelant à s'engager pour une société juste, pacifique et réconciliée et à veiller à ce que la « clique » des oligarques et de leurs comparses « qui encouragent le meurtre, la corruption, la subornation, les affaires déloyales, le mensonge, l'obséquiosité, etc. ne soient pas représentés dans le futur gouvernement. »¹⁵⁷

Au printemps de l'année 2003, après la « visite ad limina » que les évêques libériens rendirent au pape le 14 février 2003, et alors que la guerre civile au Libéria s'aggravait, l'archevêque Michael Kpakala Francis entreprit une nouvelle **tournée de lobbying à travers l'Europe et les États-Unis** où, au moyen d'interventions, de conférences de presse et d'entretiens avec des responsables politiques, il cherchait à attirer l'attention sur la situation dramatique de son pays et à pousser l'étranger à intervenir. Le 3 mars 2003, il participa ainsi à une manifestation du célèbre « Henry L. Stimson Center » à Washington sur le thème « *Building Civil Society in Liberia* », pour laquelle il était annoncé comme l'orateur principal.¹⁵⁸

Avec deux évêques de la Sierra Léone, Giorgio Biguzzi de Makeni et Patrick Daniel Koroma de Kenema, Monseigneur Michael Kpakala Francis lança le **22 juillet 2003** un dramatique **appel à l'aide** à la communauté internationale.¹⁵⁹ Au nom des millions de victimes causées par des années de conflits guerriers dans la région, ils appelaient les États-Unis et la communauté internationale à intervenir au Libéria, afin de restaurer la paix dans ce pays et dans l'ensemble de la région ouest-africaine. Selon les évêques, seul l'envoi immédiat d'une forte troupe internationale d'intervention militaire pouvait provoquer la fin de la guerre civile qui faisait alors rage. Les évêques redoutaient que dans le cas contraire l'escalade de la violence au Libéria fût inévitable, et qu'elle pût aisément se propager dans toute la région d'Afrique de l'Ouest.

Les évêques critiquaient entre les lignes les atermoiements du président américain Georges W. Bush alors que les gens se faisaient massacrer au Libéria. Ils lui rappelaient la responsabilité particulière des États-Unis envers le Libéria, en se référant aux relations historiques singulières entre les deux pays. La guerre avait déjà volé trop longtemps leur enfance aux enfants d'Afrique de l'Ouest obligés

de combattre comme soldats. Ils avaient perdu leurs parents et leur foyers, leur formation et donc toute perspective d'un futur autonome.

Les trois évêques sommaient les États étrangers d'imposer immédiatement un cessez-le-feu. Il fallait parvenir à un désarmement complet du pays, si nécessaire en recourant à la violence. Ce désarmement devait être supervisé par une troupe internationale de maintien de la paix, mandatée d'une mission solide. C'était, selon les évêques, la seule voie pour que le Libéria connaisse un avenir pacifique. C'était le seul moyen de faire renaître l'espoir dans ce pays éreinté. Les États-Unis et les Nations Unies devaient décider d'intervenir militairement sans délai afin d'empêcher une catastrophe en Afrique de l'Ouest. Les évêques appelaient le président Bush à mettre immédiatement des forces américaines à disposition d'une mission de paix puissante et à les aider à reconstruire le pays, afin qu'une situation stable s'établisse.

Dans le contexte d'une situation militaire et humanitaire qui empirait au Libéria, Monseigneur Francis séjourna à nouveau en **août 2003 en Europe**, afin de demander aux gouvernements nationaux et à la communauté internationale aussi bien un soutien humanitaire pour assister les centaines de réfugiés de son pays que pour instituer des forces d'interposition au Libéria.¹⁶⁰ Il prenait clairement position quand il s'agissait de la menace qui pesait sur son peuple, quel qu'en soit le groupe qui en était l'auteur, comme dans son intervention sur le thème « *A Road Map for Peace in Liberia* », le 22 juillet 2003 au Royal Institute Affairs de Londres. Il y condamna vivement les attaques alors incessantes du LURD et ses frappes aveugles de mortiers, qui faisaient énormément de victimes civiles.¹⁶¹

En dépit de ses rudes critiques, l'archevêque Michael Kpakala Francis bénéficiait apparemment de la confiance des rebelles du LURD pour servir de médiateur dans les pourparlers de cessez-le-feu. La déclaration du chef du LURD, Sekou Damate Conneh, le confirme dans une interview donnée en marge de la manifestation organisée par la communauté de Sant'Edigio à Rome le 4 août 2003. Interrogé sur le rôle de l'archevêque, dont les appels à l'opinion mondiale aidait à éveiller l'intérêt pour la tragédie libérienne, Conneh dit : « Il a été le premier qui s'est efforcé d'entamer le dialogue avec notre organisation. Quand on était censé parvenir à un cessez-le-feu, nous avons utilisé Monseigneur Francis comme canal d'information. »¹⁶²

Lors d'interview à la BBC ou sur d'autres médias internationaux au moment de l'offensive finale d'août 2003, Monseigneur Michael Kpakala Francis attirait incessamment l'attention sur la situation difficile des gens, par exemple sur la situation catastrophique des réfugiés au Libéria.¹⁶³ Dans un e-mail du 13 août 2003 adressé à **missio**, dans lequel il commentait la chute de Taylor à laquelle il avait contribué, l'archevêque se montrait toujours profondément déçu et en colère

envers les hésitations des États-Unis relatives au conflit, qu'il avait déjà critiquées préalablement : « C'est une joie que Mr. Taylor ait disparu. Mr Blah ne lui succédera dans ses fonctions que pour sept semaines environ, jusqu'à ce qu'un gouvernement de transition soit formé à Accra, où se déroule la conférence de paix. Les États-Unis n'ont pas de politique libérienne, pas plus de politique africaine, ce n'est qu'une politique au pied levé, qui est menée vaille que vaille pour parer à toute éventualité. Nous sommes si déçus par les États-Unis. Il y a trois navires de guerre américains devant Monrovia avec 2 300 marines ! Pour quoi faire ? Nous l'ignorons ! »¹⁶⁴

Lors d'une prise de position **début février 2004**, il qualifia la conférence internationale des bailleurs d'aide au Libéria à New York d'étape supplémentaire pour renforcer le processus de paix au Libéria. « Le Libéria a besoin d'un soutien financier pour sortir le pays de sa destruction totale, pour reconstruire l'infrastructure, pour mettre en route le processus de développement et pour prendre en charge la formation, la réhabilitation et la réintégration des enfants soldats ». L'objectif de toutes les étapes à venir était, comme l'expose l'archevêque, de garantir des élections libres, régulières et démocratiques en octobre 2005. Dans cette optique, la première étape était de désarmer les belligérants de la guerre civile, de réintégrer et de réhabiliter les soldats et soldates. Ensuite, il était nécessaire d'instituer une commission électorale pour préparer et surveiller les élections avec le soutien de l'ONU. Plus généralement, selon les termes cités de l'archevêque, il fallait instaurer une commission de vérité et de réconciliation pour élucider les événements de la guerre. Et enfin, la stabilisation du pays nécessitait qu'on établisse une commission indépendante des droits de l'homme, qui protégerait et contrôlerait le respect des droits de l'homme.

Dans une **intervention sur le thème « Racisme et éducation »** lors d'une conférence de la **Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève du 26 janvier au 6 février 2004**¹⁶⁶, l'archevêque décrivit les résultats des atrocités de la dernière guerre au Libéria et combien il était difficile de panser les blessures de la guerre. Il exprima pourtant très clairement que le peuple libérien espérait un avenir pacifique après la démission de Taylor, après le déploiement des forces de la MUNIL et l'instauration du gouvernement de transition. Il plaida clairement en faveur de l'institution d'un tribunal de guerre pour le Libéria, afin d'instruire le procès de Taylor et de sa suite et également afin de signifier clairement que la « culture de l'impunité et de la violence » qui transperçait le Libéria de part en part était dépassée. En ce qui concerne le Libéria, où des milliers d'enfants n'ont pu ces dernières années aller à l'école, le plus grand défi était selon l'archevêque de donner une formation approfondie aux enfants qui avaient commis ou vécu des atrocités. Cette dernière devait en premier lieu viser à offrir une éducation en matière de

valeurs et à transmettre une compréhension des droits fondamentaux de l'homme. Il rappela que l'Église catholique avait déjà commencé à familiariser les habitants du Libéria avec les idées, les principes et l'universalité des droits de l'homme en organisant des cours de formation. L'éducation en matière de droits de l'homme faisait partie intégrante de tous les programmes scolaires de toutes les formes d'écoles et à tous les niveaux et les professeurs étaient formés en ce sens. « Nous sommes convaincus des principes de l'éducation » dit l'archevêque « car nous savons qu'une citoyenneté avertie et responsable est la meilleure garantie contre la dictature, la violation des droits de l'homme et l'exploitation économique ».¹⁶⁷

3.3 Les efforts de l'« Inter-Religious Council of Liberia » en faveur de pourparlers de paix entre Taylor et les rebelles

L'« Inter-Religious Council of Liberia » (IRCL), créé en 1992, présidé par l'archevêque Michael Kpakala Francis et internationalement reconnu pour ses efforts en faveur de la paix, a massivement contribué à l'avènement des pourparlers de paix d'Accra. Voulant mettre un terme à la guerre, le Conseil s'adressa directement au président Taylor dès avril 2002, afin de l'inciter à rencontrer le LURD. Ainsi que les évêques le rapportèrent à nouveau dans leur lettre pastorale du 4 juin 2004, le président Taylor était non seulement disposé mais il encourageait même l'IRCL à entreprendre les préparatifs nécessaires.¹⁶⁸

Début mai, l'IRCL dépêcha donc une délégation à Freetown et Conakry, afin d'exposer aux responsables du LURD qui s'y trouvaient les préoccupations des représentants religieux quant à la persistance de la guerre, et conjointement afin de déterminer si le LURD pouvait être conquis au dialogue avec le GOL. Après d'intenses discussions, les chefs du LURD acceptèrent de rencontrer sans condition le GOL et annoncèrent même un cessez-le-feu unilatéral pour les deux premières semaines de mai.

Le 28 mai 2002, l'IRCL exposa les résultats des délibérations au président Taylor, qui demanda un rapport écrit. L'IRCL satisfait à cette demande dès le jour suivant. Pourtant, jusqu'à son exil contraint le président ne donna pas réponse à ce papier. Il commença à l'inverse à accuser l'IRCL et son président Michael Kpakala Francis de soutenir les rebelles du LURD.

En octobre 2002 enfin, la CEDEAO pria l'IRCL d'arranger une rencontre entre une délégation de la CEDEAO et le LURD. Après l'acceptation du LURD puis celle du président de la Sierra Leone, Tejan Kabba, de jouer le rôle d'hôte à la demande de l'IRCL, la réunion fut fixée à janvier 2003.

Le 26 décembre, David Kiazolu, secrétaire général de l'IRCL, et Christopher Toe, secrétaire général adjoint de l'IRCL, furent arrêtés sur ordre du gouverne-

ment Taylor pour collaboration avec le LURD et accusés de haute trahison. Ils ne furent libérés que deux semaines plus tard, après une pression internationale et nationale intense.

Retardée, la réunion entre le GOL et des représentants du LURD eut lieu en février 2003 à Freetown. Toujours en février 2003, une rencontre se déroula entre le LURD et la CEDEAO, grâce à l'entremise de l'IRCL.¹⁶⁹ Le groupe de contact international pour le Libéria fondé en septembre 2002 appela finalement – sur la base des consultations initiées jusque-là par l'IRCL – aux pourparlers de paix au Ghana, qui devaient débiter fin mai. Pour préparer les négociations de paix au Ghana, l'IRCL invita 18 partis politiques et groupes de la société civile à se réunir dans la première semaine d'avril 2003. Ils adoptèrent alors une résolution invitant le GOL et le LURD à négocier ensemble et à cesser immédiatement les actions militaires.

Après l'effondrement du régime de Taylor, l'IRCL continua à prendre des efforts pour faire avancer l'intégration sociale de la société libérienne. Du 1^{er} au 5 décembre 2003 à Monrovia, l'IRCL organisa donc avec le soutien de l'OCHA Libéria¹⁷⁰ une « *Round Table Conference on Post Conflict Rebuilding in Liberia* » devant mettre en œuvre le programme DDRR. La manifestation, à laquelle participèrent des responsables politiques et des hauts représentants militaires du LURD, du MODEL et du GOL, était dirigée par le président de l'IRCL, Monseigneur Michael Kpakala Francis. Les trois parties prirent fait et cause pour le programme de désarmement et le processus de paix mais regrettèrent la lenteur du déploiement des forces de la MUNIL.¹⁷¹

3.4 L'action de la Justice and Peace Commission pour les droits de l'homme et du citoyen

La « Justice and Peace Commission » (JPC) nationale de l'Église catholique continue à jouer un rôle important en tant qu'organisation indépendante des droits de l'homme dans la phase actuelle de changement politique.¹⁷² Cette commission, fondée par la CABICOL en novembre 1991 alors que la guerre civile faisait rage depuis deux ans déjà, envisage son travail comme un service rendu à la société libérienne et à ses citoyens et citoyennes, quelle que soit leur appartenance ethnique, religieuse ou confessionnelle. Dans l'esprit de la subsidiarité, l'Église assume ici une mission que les instances étatiques en situation de faiblesse ne pouvaient et ne peuvent satisfaire.¹⁷³

Les cas de violations des droits de l'homme commises dans les comtés sont signalés par les commissions diocésaines de la JPC de Cape Palmas et Gbarnga à la JPC nationale de Monrovia.¹⁷⁴ Les atteintes aux droits de l'homme connues

depuis de nombreuses années de la JPC, ainsi que des rapports sur la situation générale des droits de l'homme au Libéria sont publiés dans des bulletins trimestriels et annuels et transmis à des organisations internationales des droits de l'homme et à des organisations partenaires. Pour la période actuelle de transition politique, la JPC considère que les atteintes les plus graves à la Charte universelle des droits de l'homme au Libéria sont les bavures policières brutales, les viols de femmes, la violence (domestique) contre les femmes, la menace qui pèse sur la liberté de la presse ainsi que les cas de travail forcé par d'anciens seigneurs de guerre.

La prise en charge des prisonniers et la représentation de la défense lors des procédures pénales devant le tribunal, tout comme l'activité de médiation lors des affaires d'arbitrage (pour les litiges matrimoniaux par exemple) est fourni par la JPC ou assumée par des collaborateurs et collaboratrices de la JPC ayant reçu une formation juridique. Un autre aspect du travail de la JPC est de consigner les récits des témoins de massacres pendant la dictature de Taylor et pendant la guerre. Ces comptes-rendus doivent être utilisés dans les procès attendus contre les criminels de guerre. Les interviews de témoins ne sont pas sans danger, selon les informations des collaborateurs et collaboratrices de la JPC, dans la situation actuelle où les fractions au conflit sont encore représentées dans le gouvernement et où le monopole du pouvoir de l'État ne peut encore être absolument garanti. Les témoins et les collaborateurs de la JPC font régulièrement l'objet de tentatives d'intimidations et de menaces de mort. Compte tenu des coûts que cela engendrerait, mes partenaires d'entretiens ne voyaient pas la nécessité d'instituer un tribunal pour les criminels de guerre propre au Libéria, ainsi que les évêques le réclamaient.¹⁷⁵ Les affaires en instance pourraient selon les collaborateurs de la JPC être jugées au Tribunal existant de Freetown /Sierra Leone où, comme nous l'avons mentionné, le procès de Charles Taylor doit être instruit.

Dans le contexte d'une tradition de parti unique ayant rang constitutionnel, en l'occurrence du True Whig Party, de 1847 (fondation de l'État) à 1980 (coup d'État de Doe), qui excluait systématiquement la population autochtone de toute prise de conscience politique, et dans le contexte qui s'ensuivit d'une dictature pseudo-démocratique doublée de nombreuses périodes de guerre civile, la majorité de la population libérienne n'a aucune expérience et ne fait aucun cas de l'exercice de ses droits civiques, en particulier de son droit de vote. La JPC, à l'unisson des évêques, considère donc que les initiatives en matière de « *Civic Education* » et d'éducation en matière de droits de l'homme et du citoyen de tout le pays constituent un troisième axe de son travail, dans les conditions actuelles probablement même le plus important.

C'est pour cette raison que pour préparer les élections d'octobre 2005, notamment avec le soutien financier de **missio** d'Aix-la-Chapelle, un vaste programme de formation de conscience politique est entrepris dans les 15 comtés du pays. Il s'agit au premier rang d'éduquer les jeunes et les femmes adultes en matière de droit de vote, l'absolue majorité ne sachant ni lire ni écrire. En outre, le programme comprend une éducation sur les valeurs fondamentales (chrétiennes), une transmission des droits de l'homme universels ainsi que des droits et devoirs civiques, une explication des principes de la bonne conduite politique. Les contenus sont transmis par un système de multiplicateurs lors de séminaires et ateliers organisés à l'échelon local.

Pour accompagner ce programme, les points fondamentaux transmis dans le cadre du programme de formation sont évoqués et approfondis dans l'émission hebdomadaire « *The Justice and Peace Forum* » de la station de radio catholique *Radio Veritas*. La liberté d'opinion politique est cultivée et encouragée dans les forums de discussions et débats au cours desquels différents candidats politiques prennent la parole. Étant donné le taux élevé d'analphabétisme, ces émissions sont un moyen efficace pour tout un chacun de se former une conscience politique indépendante et de se procurer des informations objectives, *Radio Veritas* restant hier comme aujourd'hui la station la plus écoutée du pays.

À l'initiative de l'ancienne directrice de la JPC, Frances Johnson-Morris et avec le soutien financier de **missio** d'Aix-la-Chapelle, un programme d'éducation juridique pour femmes est actuellement mené sous la responsabilité de la JPC, dans lequel on les instruit sur leurs droits relatifs aux questions de santé **reproductive**. Ce programme d'« *Education on the Reproductive Health Rights of Rural Liberian Women* » vise à combattre un aspect particulièrement grave de la violence faite aux femmes, en particulier dans les régions rurales du Libéria. Selon des estimations, 75 pourcent des femmes libériennes meurent des suites d'une grossesse non désirée et de risques utérins liés à des grossesses prématurées ou fréquentes ou encore par carence d'accompagnement spécialisé durant la grossesse et l'accouchement. Au sein de la population rurale en particulier, les grossesses répétées, les complications qu'elles supposent et la mortalité féminine sont acceptées comme une fatalité. Ce programme vise donc à renforcer la conscience des femmes et à leur transmettre que le droit à disposer elles-mêmes de leur corps est un droit inaliénable, la femme dans la tradition africaine en effet est encore souvent aujourd'hui considérée comme la propriété de l'homme. Le programme insiste donc moins sur les aspects médicaux et sur des questions techniques de contraception que sur le renforcement du rôle de la femme (*empowerment of women*) en général et donc sur les aspects du problème global relevant des droits de l'homme, c'est-à-dire sur le droit des femmes à l'éducation, le droit à

l'indépendance économique, le droit au planning familial, le droit à l'intégrité de la personne et donc sur la violence sexuelle, spécifiquement féminine et domestique, sur le droit à l'alimentation (de qualité) et aux soins médicaux. Étant donné le taux élevé d'analphabétisme des femmes rurales, les contenus du programme sont également diffusés sur *Radio Veritas*, dans les différentes langues vernaculaires. Des troupes théâtrales, intégrées dans les ateliers et qui partent en tournée dans les villages, étayent la transmission des contenus programmatiques.

Inspirée par l'archevêque Michael Kpakala Francis qui, en raison des expériences dévastatrices dans son pays natal, s'est constamment montré convaincu¹⁷⁶ que l'éducation en matière de droits de l'homme doit commencer tant que possible à l'école, la JPC publia à la mi 2001 un manuel d'enseignement en trois volumes sur l'éducation en matière de droits de l'homme et du citoyen destiné aux écoliers et écolières du cycle primaire et secondaire de toutes les formes d'écoles.¹⁷⁷ C'était la première fois dans l'histoire du pays qu'un outil si large était élaboré pour l'enseignement scolaire sur les droits de l'homme et du citoyen et qu'il devenait partie intégrante des programmes d'enseignement dans les écoles libériennes. Dans tout le pays, les professeurs d'instruction civique des écoles catholiques se familiarisèrent lors de séminaires et d'ateliers de formation avec les contenus des publications. Pour clore la formation, les participants et les participantes à ces initiatives de formation assistèrent à un colloque qui s'est déroulé à Monrovia le 6 septembre 2001. Dans sa préface au volume II, le président de la JPC, Monseigneur Michael Kpakala Francis, exprime l'espoir que l'Église catholique met dans l'utilisation de ce manuel en trois volumes destiné à l'éducation scolaire en matière de droits de l'homme et du citoyen : « Si nos enfants apprennent et comprennent aujourd'hui leurs propres droits et devoirs ainsi que ceux de leurs voisins, nous aurons par le futur une société meilleure et plus saine, parce que la justice règnera. Ce n'est pas une utopie, mais une réalité évidente (...) Nous devons développer cette culture du respect réciproque de l'humanité. Et cela ne se produira que grâce à nos enfants (...) Le but est clair et nous espérons qu'existe aussi la volonté d'atteindre cet objectif. »¹⁷⁸

4. Réflexions conclusives

L'étude a montré que l'Église catholique du Libéria s'est ardemment prononcée en faveur de la défense des droits de l'homme et du citoyen et s'est vivement engagée pour la justice et la paix ces dernières décennies, et ce à tous les niveaux et pendant toutes les phases du délabrement étatique et de désintégration totale de l'État. L'archevêque de Monrovia, Monseigneur Michael Kpakala Francis, en fut un acteur remarquable. Son absence est durement ressentie par nombre de responsables de l'Église et de la société, particulièrement dans cette phase actuelle de transition politique. Précisément maintenant, il serait requis comme conseiller des politiciens et des ONG, comme mise en garde et conscience publique, alors qu'il s'agit de poser des jalons sociaux pour l'avenir, de faire observer les mauvaises évolutions politiques et d'exiger le respect de la dignité humaine et des droits de l'homme et du citoyen. On attend de voir qui peut à l'avenir reprendre ce rôle au sein de l'Église catholique du Libéria.

Comme on a pu le montrer, l'Église catholique a pleinement contribué à la réalisation des négociations de paix à Accra/Ghana et à la dissolution du gouvernement Taylor, grâce à son travail au sein de l'« Inter Religious Council of Liberia ». Dans la phase actuelle de transition politique, elle continue par le biais de ce Conseil à exercer une influence sur les options politiques et sociales du pays.

La progression de la stabilisation interne du pays et la confiance de la population envers l'État vont dépendre essentiellement de la possibilité d'instruire bientôt le procès de Charles G. Taylor en tant que criminel de guerre. Il est secondaire de savoir où il se tiendra, à Freetown ou Monrovia. Il reste par ailleurs à espérer que les revendications des évêques seront satisfaites et que les représentants des anciennes parties belligérantes, encore présents dans le gouvernement de transition, ne joueront plus aucun rôle politique après les élections de 2005. Il n'y aurait ainsi plus de raison de maintenir les sanctions de l'ONU encore en vigueur et qui handicapent grandement le développement économique du pays.

Après la démission « achetée » du président Charles G. Taylor, le Libéria est toujours un pays ruiné à tous points de vue. Un peu plus d'un an après la fin de l'horreur, la situation du pays est tout sauf stable. Certes, la situation des droits de l'homme s'est considérablement améliorée. Mais la confiance de la majorité de la population envers les organes constitutionnels et le monopole étatique du pouvoir, de toute façon jadis réduite, est durablement ébranlée par les expériences historiques négatives et, peut-être pour la première fois en plus de cent cinquante ans d'histoire de ce pays, doit être fondamentalement développée dans les années à venir. L'Église catholique l'a très clairement perçu. C'est pour cela que,

par le biais de sa Commission nationale pour la justice et la paix, elle a élaboré un vaste programme d'éducation en matière de droits de l'homme et du citoyen destiné aux écoles et aux paroisses et actuellement mis en œuvre. Il doit ainsi permettre d'instaurer la confiance de la population envers l'État et la protection des droits de l'homme et du citoyen garantis constitutionnellement.

Il serait souhaitable que la Commission nationale de vérité et de réconciliation réclamée par l'Église catholique puisse entamer le plus rapidement possible ses travaux. Les événements atroces des années de guerre civile pourraient ainsi être assumés, ce qui ouvrirait la voie à un avenir dans la paix et la justice aux victimes et aux exacteurs.

Bibliographie

- AECAWA/CERA0** AECAWA/CERA0 A Message of Hope. Issued at the end of a consultation on the unrest in the West African region organised by the Association of Episcopal Conferences of Anglophone West Africa (AECAWA) and the Conférences Épiscopales Régionales de l'Afrique de l'Ouest (CERA0) at Kumasi, Ghana from the 25th to 26th April 2001 (Source : copie du manuscrit original).
- africaworld.net** Interventions during the African Synod. Arranged According to Themes (www.africaworld.net).
- Amalraj SJ, Chinappan** Displacement at a Glance, JRS-Liberia; manuscrit sans indication de date (mars 2004).
- Amnesty International (dir.)** Liberia: One year after Accra, immense human rights challenges remain, 18. August 2004 (25 pages), AI Index: AFR 34/012/2004 (www.amnesty.org).
- Aning, Emmanuel Kwesi** The International Dimensions of Internal Conflict: The case of Liberia and West Africa (CDR Working Paper 97.4, juin 1997); in: Danish Institute for International Studies Department for Development Research (www.cdr.dk/working_papers/wp-97-4.htm).
- Armon, Jeremy et Carl, Andy (dir.)** The Liberian Peace Process 1990-1996, in: « Accord. An International Review of Peace Initiatives », Londres 1996 (www.c-r.org).
- Bendel, Petra / Croissant, Aurel / Rüb, Friedbert (dir.)** Demokratie und Staatlichkeit, Systemwechsel zwischen Staatlichkeit und Staatskollaps, Opladen 2003.
- Catholic Bishops of Liberia** Advent Pastoral Letter from the Catholic Bishops of Liberia. December 1, 2002. First Sunday of Advent.
- Catholic Bishops of Liberia** Bishops call for Peace, Mercy and Reconciliation in Liberia. Statement by Catholic Bishops of Liberia. August 1, 1996, in: Catholic Information Network/CIN (www.cin.org).
- Catholic Bishops of Liberia** Liberia: At Cross Roads: Hopes and Challenges, by the Catholic Bishops of Liberia, Monrovia, January 4, 2004 (édition originale : 11 pages, DIN A 5, agrafées avec : Lenten Pastoral Letter, 2004, Michael Kpakala Francis, Ash Wednesday, 25 February 2004 (5 pages).
- Catholic Bishops of Liberia** The Coming of Christ – Our Hope. Advent Pastoral Letter by the Catholic Bishops of Liberia, November 23, 1997.
- Catholic Information Network (CIN)**
- Catholic Justice and Peace Commission** Annual Human Rights Situation Reports on Liberia.

Catholic Justice and Peace Commission

Quarterly Situation Reports on Liberia.

Comprehensive Peace Agreement between the Government of Liberia and the Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD), the Movement for Democracy in Liberia (MODEL) and the Political Parties, Accra, Ghana, 18th August 2003

Constitution of Liberia, 1847

Constitution of Liberia, 1984

Daniels, Anthony

Emancipate yourselves from mental slavery, in: Sunday Times, 13 juillet 2003 (www.suntimes.co).

Ecclesia in Africa

Nachsynodales Apostolisches Schreiben ECCLESIA IN AFRICA von Papst Johannes Paul II. an die Bischöfe Priester, Diakone, Ordensleute und alle gläubigen Laien über die Kirche in Afrika und ihren Evangelisierungsauftrag im Hinblick auf das Jahr 2000. 14 septembre 1995 (Verlautbarungen des Apostolischen Stuhls 123, dir.: Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz).

Ellis, Stephen

The Mask of Anarchy. The war in Liberia 1989-1997, Londres 1999.

Francis, Michael Kpakala

Free and Fair Democratic Elections. Pastoral Letter of Archbishop Michael Kpakala Francis, in: WELTKIRCHE, édition angl./fr./esp., 2/1997, p. 35 – 48 ; une traduction allemande de la lettre pastorale existe également : Freie und faire demokratische Wahlen. Hirtenbrief von Michael Kpakala Francis, Erzbischof von Monrovia, in: WELTKIRCHE 2/1997, p. 35 – 47.

Francis, Michael Kpakala

From the Justice of Each Comes Peace for All. 1998 New Year Pastoral Letter, January 1, 1998 (texte original en anglais, 5 pages).

Francis, Michael Kpakala

Human Rights Violations. Statement of Archbishop Michael Kpakala Francis, in: WELTKIRCHE, édition angl./fr./esp., 10/1989, p. 295 – 297 ; une traduction allemande du rapport existe également : Verletzung von Menschenrechten. Erklärung von Michael Kpakala Francis, Erzbischof von Monrovia, in: WELTKIRCHE 10/1989, p. 295 – 296.

Francis, Michael Kpakala

Liberia in the New Millennium 2000. New Year's Pastoral Letter. Most Rev. Archbishop Michael K. Francis, Monrovia, January 12, 2000 (DIN A 5, agrafé, 18 pages en anglais).

Francis, Michael Kpakala

New Year Pastoral Letter. Justice-Peace-Reconciliation by Michael Kpakala Francis, Archbishop of Monrovia, January 12, 2003 (DIN A 4, 18 pages tapuscrites en anglais).

- Francis, Michael Kpakala** Racism and Education. A topic addressed by His Grace Michael Kpakala Francis, Catholic Archbishop of Monrovia, Republic of Liberia, at the Second Session of the Inter-Governmental Working Group of the Commission on Human Rights on the Effective Implementation of the Durban Declaration and Programme of Action, held in Geneva, Switzerland, 26 January – 06. February 2004 (tapuscrit original, 7 pages).
- Francis, Michael Kpakala** The Church in Africa today: Sacrament of Justice, Peace and Unity, in: Africa the Kairos of a Synod. Symposium on Africa April – May 1994. Edited by Walter von Holzen, SVD and Seán Fagan, SM, SEDOS, Rome 1994 (p. 117 – 134).
- Francis, Michael Kpakala** That We May be One. Pastoral Letter by Archbishop Michael Kpakala Francis, Monrovia, July 27, 1997.
- Francis, Michael Kpakala** The New Liberia. Pastoral Letter. Michael K. Francis, Archbishop of Monrovia, Monrovia October 10, 1993 (33 pages, agrafées DIN A 5).
- Francis, Michael Kpakala** The Peace Process is Off Course. Easter Pastoral of Archbishop Michael Francis, in: WELTKIRCHE, édition angl./fr./esp., 7/1996, p. 196 – 200 ; une traduction allemande du message épiscopal existe également : Der Friedensprozess macht keine Fortschritte. Osterhirtenbrief von Michael Francis, Erzbischof von Monrovia, in: WELTKIRCHE 7/1996, p. 201 – 205.
- Francis, Michael Kpakala** We Want Peace (recueil de textes agrafés – DIN A 5 – avec trois homélies et trois lettres pastorales des années 1990 à 1993 sur le thème de la « paix », incluant une préface et une postface de l'archevêque), sans indication de date.
- Gedmin, Jeff** Gaddafi kann kein Partner sein. Auch der Kampf gegen Terror und Atomwaffen legitimiert kein Arrangement mit Diktatoren, in: Die Welt, 22.1.2004 (www.aspenberlin.org).
- Hecking, Hans-Peter** Das geknechtete Land. Liberia und der nicht enden wollende Bürgerkrieg, in: KM Forum Weltkirche, 4 (juillet/août) 2003, p. 8 – 12.
- Hecking, Hans-Peter** Der Traum von Freiheit. Liberia ist ein zerstörtes Land, in: Herder Korrespondenz. Monatshefte für Gesellschaft und Religion 58 (9/2004), p. 473 – 477.
- Hecking, Hans-Peter** Die durchschnittliche Lebenserwartung liegt bei nur noch 51 Jahren. Über den verheerenden Bürgerkrieg in Liberia und die Frieden stiftende Rolle der katholischen Kirche, in: Frankfurter Rundschau, 13 juin 2003, p. 7.
- Hecking, Hans-Peter** Liberias Traum von Freiheit. Auch ein Jahr nach der Abdankung des Diktators Charles Taylor kämpfen die Menschen noch immer ums Überleben, in: Frankfurter Rundschau, 17 août 2004, p. 7.

- Hecking, Hans-Peter** Reisebericht Liberia (31.8.-11.9.2001), Aix-la-Chapelle, janvier 2002 (papier non publié interne à missio).
- Inter-territorial Episcopal Conference of Liberia, Sierra Leone and The Gambia.** 1983 Plenary Meeting. Monrovia, Liberia. February 11th to 12th, 1983 (compte-rendu polycopié non publié).
- Inter-territorial Episcopal Conference of The Gambia, Liberia and Sierra Leone.** 1985 Plenary Meeting. Monrovia, Liberia, February 7th to 9th, 1985 (compte-rendu polycopié non publié).
- Interventions during the African Synod. Arranged According to Themes, www.afrikaworld.net**
- ITCABIC Newsletter**
- ITCABIC Newsletter, Freetown/Sierra Leone, Vol.4, No. 8, 1987**
- Jackson, Rev. Jesse L.** “Changing Times: Changeless Values; Continuing Challenges”, Speech before the Los Angeles World Affairs Council on February 17, 1998 (www.lawac.org).
- Jimo, Hakeem A.** « Heiler » im Dschungel. Seit einem Jahr steht Präsident Gyude Bryant an der Spitze des Staates. Erfolge kann er kaum vorweisen, in: Rheinischer Merkur Nr. 42, 14.10.2004.
- Jimo, Hakeem A.** Blauhelme unter Druck, in: Rheinischer Merkur (octobre 2004) in: www.merkur.de/aktuell/do04/kiso_043804.html.
- Kennedy, Edward M.** Remarks of Senator Edward M Kennedy on the Presentation of the Robert F. Kennedy Human Rights Award to Archbishop Michael Francis, November 22, 1999 (www.senate.gov).
- Kraaij, Fred van der** President Charles Ghankay Taylor 1997-2003. The war-lord President. Part I, in: www.liberiapastandpresent.org.
- Kraaij, Fred van der** President Samuel K. Doe (1980-1990). The Master Sergeant-President, in: www.liberiapastandpresent.org.
- Kraaij, Fred van der** President William R. Tolbert, Jr. (1971-1980). The preacher-President, in: www.liberiapastandpresent.org.
- Liebenow, J. Gus** The Liberian Coup in Perspective, in: Liberia Contemporary Voice, Vol. 1 No. 7, septembre 1998 (www.republicofliberia.com/vol1_no7.htm).
- Link, Christoph** Ex-Blauhelme meutern in Guinea-Bissau, in: Frankfurter Rundschau, 08.10.2004, p. 6.

Link, Christoph	Jubel für den neuen Boss. Präsident Gyude Bryant soll in Liberia während einer Übergangsperiode die Voraussetzungen für eine friedliche Zukunft schaffen, Frankfurter Rundschau 15.10.2003.
Link, Christoph	Liberias Hoffnungsträger, Frankfurter Rundschau 10.10.2003.
Meisenberg, Simon M.	Die Anklage und der Haftbefehl gegen Charles Ghankay Taylor durch den Sondergerichtshof für Sierra Leone, in: Humanitäres Völkerrecht, vol. 1 2004, p. 30 – 39 (www.ruhr-uni-bochum.de/ifhv/publications/huvi/meisenberg.pdf).
MISNA Missionary Service News Agency	
Peßler, Diana	Symbolischer Anfang. Der Bürgerkrieg in Liberia ist seit einem halben Jahr offiziell zu Ende. Jetzt braucht das Land Perspektiven. Die internationale Gemeinschaft hat dafür über 500 Millionen US-Dollar zugesagt, in: Dw-World.de (Deutsche Welle), 11.02.2004 (www.dw-world.de/dw/article/0,1564,1109987,00.html).
Pike, John	Liberia - Election and Coup Attempt – 1985 in: www.globalsecurity.org/military/world/war/liberia-1985.htm .
Radio Vatican	Deutschsprachiges Programm (www.vaticanradio.org).
Rehrl, Annette	Die Diamantenkinder. Afrikas Kinder zwischen Sklaverei, Gewalt und Hoffnung, Munich 2004.
RFK Memorial Center for Human Rights	Forgotten Focus: Human Rights, and the Role of Civil Society organizations in the Liberian Peace Process. A Report of the RFK Memorial Center for Human Rights Journey for Justice Delegation to Liberia. 10 to 18 July 2004, in: www.rfkmemorial.org .
Saye Guannu, Joseph	Human Rights and Fundamental Freedoms. Book one: The Rights of the Child, published by the Catholic Justice and Peace Commission of Liberia, Monrovia 2001.
Saye Guannu, Joseph	Human Rights and Fundamental Freedoms. Book three: Human Rights and Democracy, published by the Catholic Justice and Peace Commission of Liberia, Monrovia 2001.
Saye Guannu, Joseph	Human Rights and Fundamental Freedoms. Book two: Protecting and Promoting Human Rights, published by the Catholic Justice and Peace Commission of Liberia, Monrovia 2001.
Schneider, Iris	Liberia: Krieg um Bodenschätze. Interview mit dem Menschenrechtsaktivisten James Torh, in: ai-JOURNAL juillet / août 2001.
Schneider, Jörg	Der Krieg in Liberia 1989 – 1997. Eine Konfliktanalyse, octobre 2000; in: www.unibas.ch/afrika/papers/js.liberia.pdf .

Scholl-Latour, Peter	Afrikanische Totenklage. Der Ausverkauf des Schwarzen Kontinents, Munich 2003 (chapitre : « Liberia », p. 407 – 432).
Sorg, Eugen	Fürst der Finsternis; in: Die Weltwoche, Zurich (numéro 32/03).
Sorg, Eugen	Gespräche mit Kannibalen. Eine Reise zu den Kindersoldaten Liberias, in: Die Weltwoche Nr. 18, 01.5.2003.
The Liberian Catholic Bishops Conference	« Corruption ». A Letter by The Liberian Catholic Bishops Conference, Monrovia, Liberia July 1, 1987.
United Nations Security Council	Resolution 1343 (2001) (http://www.womenwarpeace.org/liberia/docs/res1343.pdf).
United Nations Security Council	Resolution 1478 (2003) (www.humanitarianinfo.org/liberia/infocentre/general/docs/N0334812.pdf).
United Nations. Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)	Integrated Regional Information Network (IRIN)-Informations sur la situation au Libéria.
United Nations. Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) in Liberia	Situation Report No. 72, 1-3 décembre 2003 (www.unjlc.org).
Virnich, Birgit et Grill, Bartholomäus	Kindersoldaten. Krieg der Kinder, in: DIE ZEIT 28.08.2003 Nr. 36.
WELTKIRCHE. Dokumente aus Afrika, Asien und Lateinamerika. Ein gemeinsamer Dienst der Werke Adveniat, Misereor und Missio	

Abréviations

AECAWA	Association of Episcopal Conferences of Anglophone West Africa
AFL	Armed Forces of Liberia
CAA	Constitutional Advisory Committee
CABICOL	Catholic Bishops' Conference of Liberia
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CERAO	Conférences Episcopales Régionales de l'Afrique de l'Ouest
DDDR	Liberia's National Commission for Disarmament, Demobilization, Rehabilitation and Reintegration
ECOMIL	Mission de la CEDEAO au Liberia
ECOMOG	Economic Community of West African States Ceasefire Monitoring Group
FOL	Friends of Liberia
GOL	Government of Liberia
GSA	General Services Agency
IA	International Alert
IDP	Internally Displaced Person
IFMC	Inter-Faith Mediation Committee
IGL	Interest Groups of Liberia
IGNU	Interim Government of National Unity
INN	International Negotiations Network
INPFL	Independent National Patriotic Front of Liberia
IRCL	Inter-Religious Council of Liberia
IRIN	Integrated Regional Information Networks
ITCABIC	Inter-territorial Catholic Bishops' Conference of the Gambia, Liberia and Sierra Leone
ITIP	International Training Institute for Peace
JPC	Justice and Peace Commission
LAP	Liberia Action Party
LAW	Liberian Alternative at Work for Peace and Democracy
LCC	Liberian Council of Churches
LDF	Lofa Defence Force
LIPCORE	Liberian Initiative for Peace and Conflict Resolution
LNC	Liberia National Conference
LNTG I + II	Liberian National Transitional Governments
LPC	Liberian Peace Council
LURD	Liberians United for Reconciliation and Democracy
LWI	Liberian Women's Initiative
MODEL	Movement for Democracy in Liberia
MOJA	Movement for Justice in Africa
NCC	National Constitution Committee
NCRR	National Community Resettlement and Reintegration
NDPL	National Democratic Party of Liberia
NPFL	National Patriotic Front of Liberia
OAU	Organization of African Unity
PAL	Progressive Alliance of Liberians
PRC	People's Redemption Council
RUF	Revolutionary United Front
SMA	Societas Missionum ad Afros / The Society of African Missions
ULIMO	United Liberation Movement for Democracy
UNAMSIL	United Nations Mission for Sierra Leone

UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNMIL	United Nations Mission in Liberia
UNO	United Nations Organization
WFP	United Nations World Food Programme

Annotations

- 1 CIA - The World Factbook (déc. 2003) ; ministère allemand des Affaires étrangères : Liberia auf einen Blick (avril 2004) - http://www.auswaertiges-amt.de/www/de/laenderinfos/laender/laender_ausgabe_html?type_id=14&land_id=95.
- 2 Citation in : Joseph Saye Guannu, Human Rights and Fundamental Freedoms. Book Three. Human Rights and Democracy. Catholic Justice & Peace Commission (JPC) Liberia, Monrovia 2001 (Préface iii) ; traduction de l'anglais vers l'allemand des citations de ce document et des suivants, lorsqu'elles n'étaient pas disponibles en allemand : H.-P. Hecking Traduction de l'allemand vers le français : Echoo Konferenzdolmetschen d'après H.-P. Hecking.
- 3 Cf. Gero Erdmann, Apokalyptische Trias: Staatsversagen, Staatsverfall und Staatszerfall – strukturelle Probleme der Demokratie in Afrika. In: Bendel, Petra / Croissant, Aurel / Rüb, Friedbert (dir.), Demokratie und Staatlichkeit, Systemwechsel zwischen Staatlichkeit und Staatskollaps, Opladen 2003, p. 267-292.
- 4 Ce travail prend en compte les événements au Libéria jusqu'à la fin octobre 2004.
- 5 Cf. Données générales sur le Libéria.
- 6 Il est décédé avant la fin de son septième mandat durant un séjour à l'étranger.
- 7 Cf. Jesse L. Jackson, « Changing Times: Changeless Values; Continuing Challenges », Speech before the Los Angeles World Affairs Council on February 17, 1998 - www.lawac.org.
- 8 Cf. Anthony Daniels, Emancipate yourselves from mental slavery, in: Sunday Times, 13 juillet 2003 - www.suntimes.com.
- 9 Cf. Liberia: A Country Study. Social and Economic Problems in the 1970s – www.globalsecurity.org/military/library/report/1985/liberia_contents.htm.
- 10 Cf. J. Gus Liebenow, The Liberian Coup in Perspective, in: Liberia Contemporary Voice, Vol. 1 No. 7, septembre 1998 - www.republicofliberia.com/vol1_no7.htm.
- 11 Cf. Fred van der Kraaij, President William R. Tolbert, Jr. (1971-1980). The preacher-President, in: www.liberiapastandpresent.org.
- 12 Cf. Fred van der Kraaij, President Samuel K. Doe (1980-1990). The Master Sergeant-President, in: www.liberiapastandpresent.org.
- 13 Cf. Fred van der Kraaij, President Charles Ghankay Taylor 1997-2003. The war-lord President. Part I, in: www.liberiapastandpresent.org.
- 14 Cf. Eugen Sorg, Fürst der Finsternis, in: Die Weltwoche, Zurich (numéro 32/03).
- 15 Amos Sawyer fut de novembre 1990 à septembre 1993 le premier des six présidents intérimaires de la guerre civile du Libéria de 1989 à 1997.
- 16 Cf. Emmanuel Kwest Aning, The International Dimensions of Internal Conflict: The case of Liberia and West Africa (CDR Working Paper 97.4, juin 1997). 3. The Character of the Coalition Force - The Liberian Factor; in: Danish Institute for International Studies Department for Development Research (www.cdr.dk/working_papers/wp-97-4.htm).
- 17 Cf. John Pike, « Liberia – Election and Coup Attempt – 1985 », in: www.globalsecurity.org/military/world/war/liberia-1985.htm.
- 18 Charles Taylor joua cette carte quatre années plus tard, lorsqu'à partir du comté de Nimba il mena en 1989 sa campagne rebelle contre Samuel Doe avec l'aide des Gio et des Mano.
- 19 Prince Yormie Johnson, ancien soldat de l'armée de Samuel Doe, originaire du comté Nimba, se sépara du NPFL (National Patriotic Front of Liberia) de Taylor lors de l'assaut de Monrovia en 1990 et devint le chef de l'Independent National Patriotic Front of Liberia (INPFL).
- 20 Moses Blah (responsable de nombreuses exécutions de dissidents politiques) fut durant de longues années un compagnon d'armes de Charles Taylor, puis son successeur et à ce titre le 22e président libérien d'août à octobre 2003.
- 21 Jeff Gedmin, Gaddafi kann kein Partner sein. Auch der Kampf gegen Terror und Atomwaffen legitimiert kein Arrangement mit Diktatoren, in: Die Welt, 22.1.2004.
- 22 Blaise Compaoré (né le 03.02.1951 à Ouagadougou) devint le sixième président du Burkina Faso le 15.10.1987 grâce à l'assassinat de son prédécesseur, Thomas Sankara. En 1998, Compaoré fut confirmé dans ses fonctions pour sept années supplémentaires.
- 23 Cf. Jürg Schneider, Der Krieg in Liberia 1989 – 1997. Eine Konfliktanalyse (octobre 2000) in: www.unibas.ch/afrika/papers/js.liberia.pdf. S'appuyant sur une étude publiée en 1996 par "Conciliation Resources" (173 Upper Street, London N1 1RG, UK), « The Liberian Peace Process 1990-1996 » in « Accord. An International Review of Peace Initiatives » (Cf. www.c-r.org), Schneider décrit dans les 26 pages de son travail les acteurs de la phase I de la guerre (1989-1997), dont les différents rôles dans le conflit ne pourront être ici abordés en détail. Il distingue entre 1. les parties internes, directement concernées ou directement impliquées : People's Redemption Council (PRC), National Patriotic Front of Liberia (NPFL), Independent National Patriotic Front of Liberia (INPFL), Armed Forces of Liberia (AFL), Liberian Peace Council (LPC), Lofa Defence Force (LDF), les gouvernements intérimaires : Interim Government of National Unity (IGNU), Liberian National Transitional Governments (LNTG I et II), United Liberation Movement for Democracy (ULIMO); 2. les parties externes, impliquées directement ou indirectement : Ghana, Nigeria, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Guinée, Burkina Faso, France, Gambie, Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) / Economic Community of West African States Ceasefire Monitoring Group (ECOMOG), Organisation de l'Unité Africaine (OUA), Organisation des Nations Unies (ONU), États-Unis, Libye.
- 24 Birgit Virmich/Bartholomäus Grill, Kindersoldaten. Krieg der Kinder, in: Die Zeit, 28.08.2003, No 36 ; Eugen Sorg, Gespräche mit Kannibalen. Eine Reise zu den Kindersoldaten Liberias, in: Die Weltwoche, 01.5.2003, No 18.
- 25 Economic Community of West African States Ceasefire Monitoring Group.
- 26 L'AFL, le LPC et l'ULIMO font partie des groupes à majorité Krahn.

- 27 Cf. « The Liberian Peace Process 1990-1996 », in: « Accord. An International Review of Peace Initiatives ». Le paragraphe « Key Actors » cite et décrit les ONG nationales oeuvrant pour la paix suivantes : Inter-Faith Mediation Committee (IFMC), Interest Groups of Liberia (IGL), Justice and Peace Commission (JPC), Liberia National Conference (LNC), Liberian Alternative at Work for Peace and Democracy (LAW), Liberian Initiative for Peace and Conflict Resolution (LIPCORE), Liberian Women's Initiative (LWI), Susukuu ; les initiatives de paix des ONG internationales suivantes sont esquissées : Consortium for Peace-Building in Liberia, Friends of Liberia (FOL), International Alert (IA)/International Training Institute for Peace (ITIIP), International Negotiations Network (INN).
- 28 Cf. « The Liberian Peace Process 1990-1996 », in: « Accord. An International Review of Peace Initiatives ». Le paragraphe « Accords of the Liberian Conflict » énumère les quatorze accords de paix et de cessez-le-feu des parties belligérantes entre 1990 et 1996 et reprend les textes des traités.
- 29 En mars 1995 et février 1996, la population protesta par une journée de désobéissance civile (stay home day) contre la présence des Warlords au Conseil d'État ainsi que le prévoyait l'accord d'Abuja d'août 1995.
- 30 Cf. Jürg Schneider, Der Krieg in Liberia 1989 – 1997. Eine Konfliktanalyse (octobre 2000), p. 17-8. - www.unibas.ch/afrika/papers/js.liberia.pdf.
- 31 Cf. les données sur le Libéria in « Netzwerk Afrika Deutschland e.V. (NAD) », www.netzwerk-afrika-deutschland.de.
- 32 Cf. Iris Schneider, Liberia: Krieg um Bodenschätze. Interview mit dem Menschenrechtsaktivisten James Torh, in: ai-JOURNAL juillet / août 2001.
- 33 Cf. Hans-Peter Hecking, Das geknechtete Land. Liberia und der nicht enden wollende Bürgerkrieg, in: KM Forum Weltkirche, 4 (juillet/août) 2003, p. 8-12.
- 34 Foday Sankoh (17.10.1937-29.7.2003) fit la connaissance de Charles G. Taylor lors de leur formation concomitante dans les camps de formation militaire libyens (cf. supra). En 2000, il put être arrêté et présenté devant le Tribunal spécial de Freetown, où il fut accusé de crimes de guerres sur 17 points, y compris de crime contre l'humanité, viol, esclavage sexuel et mesures d'extermination. Sankoh mourut des suites d'une attaque d'apoplexie pendant sa détention préventive.
- 35 Le rapport (interne à *missio*, non publié) sur mon voyage en 2001 dans le diocèse de Gbama au nord du Libéria livrait une impression du caractère tendu de la situation d'alors : « La situation dans le diocèse (...) était à nouveau tendue et dangereuse en raison des nouveaux combats rebelles et partout la présence militaire était forte. Nombre de barrages routiers compliquaient les allées et venues à l'intérieur du diocèse et ne les rendaient en aucune manière plus sûres. Un regard sur les jeunes soldats suffisait en effet pour savoir que nombre d'entre eux étaient sous influence d'alcool et de drogues. Les activités des rebelles du LURD (objectif : « Taylor doit partir ! ») dans les régions limitrophes du diocèse continuait. Les voies de contrebande des diamants des rebelles sierra-léonais du RUF se trouvent sur le territoire du diocèse Gbama. Il était impossible de voyager dans le comté Lofa qui dépend du diocèse en raison des combats incessants. Durant le temps de mon séjour, il fut aussi fait état d'attaques de villages, d'enlèvements et viols de femmes et jeunes filles dans diverses parties du diocèse. Les activités des rebelles, particulièrement ininterrompues dans cette région, ainsi que les contre-offensives de l'armée qui en découlent, étaient responsables du fait que d'après des données officielles, on recensait pour l'ensemble du pays quelques 130 000 « internally displaced people » et 10 000 réfugiés. Des membres de l'Église m'ont indiqué que ces données officielles étaient plutôt minimisées. L'afflux de réfugiés venant du comté de Lofa n'a pas cessé durant mon séjour » (Cf. Hans-Peter Hecking, Reisebericht Liberia (31.8.-11.9.2001), p. 19-20).
- 36 Cf. United Nations S/RES/1343 (2001), chiffres 6 et 7. Le 7 juillet 2003, une interdiction d'exportation de bois exotique provenant du Libéria entre enfin en vigueur pour 10 mois. (Cf. United Nations S/RES/1478 (2003), chiffres 17 (a) – (c)). Pour nombre d'observateurs, il demeure incompréhensible que le Conseil de sécurité de l'ONU n'ait pas élargi plus tôt les sanctions à l'exportation de bois provenant du Libéria, car la coupe à blanc radicale de la forêt tropicale menaçait non seulement l'équilibre écologique de toute la région, mais a constitué une source importante de revenus du régime de Taylor jusqu'à ce jour ; « du bois pour des armes » avait remplacé depuis longtemps les « diamants pour des armes ».
- 37 Membres : CEDEAO, Nations Unies, Union africaine, Union européenne, France, Grande-Bretagne, États-Unis, Ghana, Maroc, Nigeria et Sénégal.
- 38 Cf. Eva-Maria Thoms, Unter fremder Flagge. Deutsche Reeder finanzierten das gestürzte Regime von Charles Taylor mit. In: Die Zeit, 02.10.2003, Nr. 41.
- 39 Cf. la résolution 1343 de l'ONU.
- 40 Cf. Simon M. Meisenberg, Die Anklage und der Haftbefehl gegen Charles Ghankay Taylor durch den Sondergerichtshof für Sierra Leone, in: Humanitäres Völkerrecht, vol. 1, 2004, p. 30-39 (www.ruhr-uni-bochum.de/ihf/v-publications/huvi/meisenberg.pdf). Dans sa contribution, Meisenberg offre une évaluation juridique de la procédure engagée contre Charles G. Taylor auprès du tribunal pour les crimes de guerre de Freetown.
- 41 Cf. Hans-Peter Hecking, Die durchschnittliche Lebenserwartung liegt bei nur noch 51 Jahren. Über den verheerenden Bürgerkrieg in Liberia und die Frieden stiftende Rolle der katholischen Kirche, in: Frankfurter Rundschau, 13 juin 2003, p. 7.
- 42 Comprehensive Peace Agreement between the Government of Liberia and the Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD), the Movement for Democracy in Liberia (MODEL) and the Political Parties, Accra, Ghana, 18th August 2003.
- 43 Cf. Christoph Link, Liberias Hoffnungsträger. In : Frankfurter Rundschau, 10.10.2003.
- 44 Cf. Christoph Link, Jubel für den neuen Boss. Präsident Gyude Bryant soll in Liberia während einer Übergangsperiode die Voraussetzungen für eine friedliche Zukunft schaffen. In: Frankfurter Rundschau 15.10.2003.
- 45 Cf. IRIN (Integrated Regional Information Networks), LIBERIA: Back to school, but there are no chairs, no roof (10.6.2004).
- 46 Certains hauts représentants de sociétés appartenant à l'État et proches sur les plans politique et économique de Taylor sont aussi touchés par ces mesures. Entre autre Edwin Snowe, actuel directeur général du LPRC et ancien soutien de Taylor ; Cf. IRIN, LIBERIA: Government freezes assets of Charles Taylor relatives and cronies (15.10.2004).

- 47 Cf. Christoph Link, Washingtoner Kopfgeld lastet auf Taylors luxuriösem Exil. Nigeria reagiert empört auf die Auslobung von zwei Millionen Dollar für den mutmaßlichen Kriegsverbrecher aus Liberia. In: Frankfurter Rundschau, 11.11.2003, p. 6.
- 48 Cf. IRIN, LIBERIA: Parliament rejects petition for Taylor to be tried in Sierra Leone (07.7.2004).
- 49 Government of Liberia.
- 50 Cf. Hakeem A. Jimo, « Heiler » im Dschungel. Seit einem Jahr steht Präsident Gyude Bryant an der Spitze des Staates. Erfolge kann er kaum vorweisen. In: Rheinischer Merkur, Nr. 42, 14.10.2004.
- 51 Cf. Comprehensive Peace Agreement between the Government of Liberia and the Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD), the Movement for Democracy in Liberia (MODEL) and the Political Parties, Accra, Ghana, 18th August 2003; notamment le chapitre conclusif « Allocation of Cabinet Positions, Public Cooperations and Autonomous Agencies/Commissions under the LNTG ».
- 52 J'ai dû faire l'expérience moi-même lors de ma dernière sortie du pays en mars 2004.
- 53 Selon les informations du ministère des Affaires étrangères à la conférence des donateurs à New York, la République fédérale d'Allemagne a promis une aide à la reconstruction à hauteur de 10,75 millions d'euros. L'Allemagne est ainsi le troisième donateur après les États-Unis et l'UE. Jacques Klein, chef de la mission onusienne dans le pays déclarait en octobre 2004 qu'à cette date, seulement 354 millions de dollars de la somme promise en février à la conférence internationale des donateurs avaient été versés.
- 54 Cf. IRIN, LIBERIA: IMF and World Bank demand more transparency in public finances (26.10.2004).
- 55 L'ONU a fixé le 30 octobre comme date de remise de toutes les armes. Devant des journalistes à Monrovia le 01.09.2004, Jacques Klein, l'envoyé spécial de l'ONU au Libéria, menaçait de poursuites pénales et d'emprisonnement toute personne convaincue de détention illicite d'arme après cette « Deadline »; Cf. IRIN, LIBERIA: DDR commission rejects October deadline for completing disarmament (07.9.2004).
- 56 Cf. également Hakeem A. Jimo, Blauhelme unter Druck. In: Rheinischer Merkur (www.merkur.de/aktuell/do4/kiso_043804.html).
- 57 Cf. Christoph Link, Ex-Blauhelme meutern in Guinea-Bissau. In: Frankfurter Rundschau, 08.10.2004, p. 6.
- 58 Le 07.10.2004, les gouvernements de la Sierra Leone et du Libéria ont convenu d'un programme de rapatriement des anciens soldats et rebelles des deux États voisins; Cf. IRIN, LIBERIA-SIERRA LEONE: Ex-combatants to be repatriated and pardoned (07.10.2004).
- 59 Cf. IRIN, LIBERIA: Shortage of funds to retrain ex-fighters poses security threat (07.10.2004).
- 60 Cf. IRIN, LIBERIA: UN peacekeepers extend reach towards Ivorian border (22.6.2004).
- 61 Cf. IRIN, LIBERIA: Refugees finally start to wend their way home (01.10.2004).
- 62 Cf. IRIN, GHANA-LIBERIA: Agreement signed for repatriation of Liberian refugees in Ghana (22.9.2004).
- 63 Source : Chinappan Amalraj SJ, Displacement at a Gance, JRS-Liberia (manuscrit).
- 64 Liberia Government National Community Resettlement and Reintegration Strategy. Adopted by Results Focused Transitional Framework Working Committee for Displaced Population 2nd June 2004 = www.humanitarianinfo.org/liberia/infocentre/general/docs/Liberia%20Government%20National%20Community%20Resettlement%20and%20Reintegration%20Strategy.pdf.
- 65 Le dernier centre de désarmement pour les rebelles du MODEL a été ouvert fin septembre au sud-ouest du pays; cf. IRIN, LIBERIA: UN opens last disarmament site in Harper (30.9.2004).
- 66 Cf. IRIN, LIBERIA: Returning refugees will starve unless donors provide more food – WFP (13.9.2004).
- 67 Rien ne semble avoir changé dans les méthodes de ravitaillement alimentaire du PAM, ainsi que je l'ai appris lors d'un entretien avec le vicaire général du diocèse de Gbarnga, Fr. Chris Brennan, le 07.10.2004.
- 68 Cf. IRIN, LIBERIA: Religious riots erupt in Monrovia, curfew imposed (29.10.2004).
- 69 Cf. The Development of the SMA Mission in Liberia - www.smafathers.org .
- 70 Né le 09.12.1933 à Pleebo/Libéria; 11.7.1965 : ordination; 17.12.1973 : nomination aux fonctions de Vicaire Apostolique de Cape Palmas; 17.3.1974 : ordination épiscopale; 19.12.1981 : nomination à la dignité d'évêque de Cape Palmas.
- 71 Né le 04.01.1944 à Harrisbourg/Libéria; 22.12.1974 : ordination; 20.5.2002 : nomination à la dignité d'évêque de Gbarnga; 09.11.2002 : ordination épiscopale.
- 72 Avec le concours de Misereor, le diocèse de Gbarnga propose aux anciens enfants soldats et à d'autres jeunes affectés par les troubles de la guerre civile des formations, à divers endroits, pour leur ouvrir une perspective d'avenir (cf. Rheinischer Merkur, N° 45, 04.11.2004).
- 73 Cf. Radio Vatikan. Programme germanophone. Communiqués du 10.3.2004 (www.vaticanradio.org).
- 74 Né le 12.02.1936 à Kpakala Town (Bomy County) d'une mère afro-libérienne et d'un père libanais; 04.8.1963 : ordination épiscopale; 28.10.1976 : nomination aux fonctions de vicaire apostolique de Monrovia; 19.12.1976 : ordination épiscopale; 19.12.1981 : nomination à la dignité d'archevêque de Monrovia.
- 75 Président de la Conférence épiscopale catholique inter-territoriale de Gambie, Libéria et Sierra Leone (Inter-territorial Catholic Bishops' Conference of the Gambia, Liberia and Sierra Leone - ITCABIC) de 1982 à 1985, président de la Conférence épiscopale catholique du Libéria (Catholic Bishops' Conference of Liberia - CABICOL) depuis 1998, président de l'Association des conférences épiscopales de l'Afrique de l'Ouest anglophone (Association of Episcopal Conferences of Anglophone West Africa - AECAWA) de 1989 à 1995, président du Conseil des Églises du Libéria (Liberia Council of Churches - LCC) de 1986 à 1988 et président du Conseil interreligieux du Libéria (Inter-Religious Council of Liberia - IRCL) depuis 2001.
- 76 Cf. Conférence épiscopale inter-territoriale du Libéria, de la Sierra Leone et de la Gambie. Assemblée plénière de 1983. Monrovia, Libéria. 11-12 février 1983; voir : appendice G.

- 77 Cf. Conférence épiscopale inter-territoriale du Libéria, de la Sierra Leone et de la Gambie. Assemblée plénière de 1983. Monrovia, Libéria. 11-12 février 1983; voir : compte-rendu de l'Assemblée plénière de 1983, article 11 (The Inter-territorial Commissions) C. (Justice and Peace Commission). En septembre 1989, l'archevêque M^{gr} Michael K. Francis a attiré l'attention de l'opinion publique mondiale, dans un rapport bouleversant étayé par des détails consternants, sur la violation de droits humains fondamentaux de prisonniers politiques dans les camps pénitentiaires et prisons militaires du Libéria durant la dictature militaire de Samuel K. Doe (cf. Human Rights Violations. Statement of Archbishop Michael Kpakala Francis, in : WELTKIRCHE, édition en anglais/français/espagnol, 10/1989, p. 295 – 297; ce rapport existe également en traduction allemande : Verletzung von Menschenrechten. Erklärung von Michael Kpakala Francis, Erzbischof von Monrovia, in : WELTKIRCHE 10/1989, p. 295 – 296.
- 78 On note en tout cas que le compte-rendu de l'assemblée plénière de 1985 de l'ITCABIC ne mentionne ni rapport de la CJP de l'ITCABIC, ni le travail de CJP nationales ou diocésaines (cf. Inter-territorial Episcopal Conference of The Gambia, Liberia and Sierra Leone. 1985 Plenary Meeting. Monrovia, Liberia, February 7th to 9th 1985).
- 79 « The Great Task of Evangelization », in : ITCABIC Newsletter, Freetown/Sierra Leone, Vol.4, No. 8, 1987, p. 8-13 (traduction allemande in : WELTKIRCHE 2/1988, p. 43-46).
- 80 idem, N° II (c).
- 81 idem, N° IV (e).
- 82 « Corruption ». A Letter by The Liberian Catholic Bishops Conference, Monrovia, Liberia July 1, 1987; source : copie du manuscrit original (DIN A 4, 8 pages dactylographiées), que Fr. Sumo-Varfee Molubah, le secrétaire de l'archevêque de Monrovia, a eu l'amabilité de mettre à ma disposition.
- 83 idem
- 84 idem
- 85 Né le 10.8.190 à Accra/Ghana; 20.8.1967 : ordination; 17.11.1986 : nomination à la dignité d'évêque de Gbarnga; 06.01.1987 : ordination épiscopale; décédé le 13.12.2000.
- 86 Cf. Interventions during the African Synod. Arranged According to Themes (www.afrikaworld.net/synod/sekey.htm)
- 87 idem
- 88 Il ne m'a malheureusement pas été possible d'accéder à des documents écrits concernant cette consultation, à laquelle il est fait référence dans la conclusion de la consultation de Kumasi.
- 89 Cf. A Message of Hope. Issued at the end of a consultation on the unrest in the West African region organised by the Association of Episcopal Conferences of Anglophone West Africa (AECAWA) and the Conférences Episcopales Régionales de l'Afrique de l'Ouest (CERAO) at Kumasi, Ghana from the 25th to 26th April 2001 (source : copie du manuscrit original)
- 90 « L'Église et la bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest. Déclaration de la 10^e assemblée générale de l'AECAWA, in : WELTKIRCHE 8/2004, p. 193 – 197, voir N° 7 (La solidarité avec le Libéria et le Soudan); traduit de l'anglais (source : www.evangelizatio.org)
- 91 Cf. Chapitre « Guerre civile – première phase »
- 92 Bishops call for Peace, Mercy and Reconciliation in Liberia. Statement by Catholic Bishops of Liberia. August 1, 1996, in : Catholic Information Network/CIN (www.cin.org).
- 93 idem
- 94 idem; six différentes parties prenantes au conflit sont énumérées.
- 95 Bishops call for Peace, Mercy and Reconciliation in Liberia. Statement by Catholic Bishops of Liberia. August 1, 1996, in : Catholic Information Network/CIN (www.cin.org).
- 96 idem
- 97 Je n'ai pu trouver l'original de ce document. Il est néanmoins mentionné dans la lettre « Advent Pastoral Letter from the Catholic Bishops of Liberia. December 1, 2002. First Sunday of Advent », p. 12 (voir ci-dessous) avec les quatre remarques restituées ici.
- 98 The Coming of Christ – Our Hope. Advent Pastoral Letter by the Catholic Bishops of Liberia, November 23, 1997.
- 99 « Liberia : The Third Millennium. Pentecost Pastoral Letter Issued by the Catholic Bishops' Conference », in : WELTKIRCHE, édition en anglais/français/espagnol, 4/1999, p. 87 – 92; la déclaration épiscopale est également disponible en traduction allemande : Liberia : Das dritte Jahrtausend. Pfingstthirtenbrief der Bischofskonferenz, in : WELTKIRCHE 4/1999, p. 99 – 102.
- 100 idem
- 101 idem
- 102 Advent Pastoral Letter from the Catholic Bishops of Liberia. December 1, 2002. First Sunday of Advent (fascicule agrafé en version originale anglaise).
- 103 idem p. 2.
- 104 idem p. 3 – 7.
- 105 idem
- 106 idem

- 107 Par cette remarque, les évêques rappellent surtout les attaques répétées contre la station de radio catholique « Radio Veritas », qui, fondée par l'archevêque Mgr Michael Kpakala Francis, a émis pour la première fois en 1981. Située près de la cathédrale de Monrovia, cette station de radio a été complètement rasée par les rebelles à la solde de Charles Taylor durant les combats menés en 1996 pour la prise de la capitale. Depuis cette date, la station est installée dans l'ancienne nonciature de Monrovia. Jusqu'à la fin du régime de Taylor, la station de radio catholique « Radio Veritas » était la seule station libre du pays. Elle constituait l'organe central de l'opposition et un media important pour la sensibilisation aux droits de l'homme et à la paix, également pour les pays voisins. Compte tenu du taux élevé d'analphabétisme dans le pays, cette radio constituait un moyen efficace pour atteindre la population – et gênait donc le gouvernement de Charles Taylor. A plusieurs reprises, ce dernier a essayé de faire taire la station – comme en mars 2000, lorsque Charles Taylor a ordonné la fermeture de « Radio Veritas ». Du fait de la pression exercée sur le plan de la politique extérieure, notamment en provenance des USA (RV assure également chaque jour la transmission de « Voice of America » pendant une heure et demie!), la station de radio a pu reprendre son travail au bout d'une semaine. Dernièrement, la fermeture ordonnée en juillet 2001 par le gouvernement de Charles Taylor, lequel est lui-même à la tête d'une station de radio émettant sur ondes courtes et entendait s'arroger un monopole de l'opinion, a pu être empêchée pour des motifs juridiques. En fin de compte, le litige juridique avec le gouvernement de Taylor quant au droit d'émettre les programmes de RV sur ondes courtes (en plus de la fréquence modulée), droit garanti par les législations en vigueur, a dû être tranché par les tribunaux. Missio a financé l'aménagement d'un studio supplémentaire pour « Radio Veritas », et appuyé différents programmes (reportages et émissions-débats) radiodiffusés sur fréquence modulée et ondes courtes au titre de « Civic Education » en amont des prochaines élections de 2005. Contenu des émissions : éducation civique, droit électoral, sensibilisation en matière de droits de l'homme et du citoyen.
- 108 Advent Pastoral Letter from the Catholic Bishops of Liberia. December 1, 2002. First Sunday of Advent (fascicule agrafé en version originale anglaise), p. 7 – 11.
- 109 idem
- 110 idem
- 111 idem
- 112 idem p.16 – 19.
- 113 Suggestion de Fr. Harry O'Brian, vicaire général de Monrovia, au mars 2004 pendant ma visite au Libéria.
- 114 Liberia: At Cross Roads: Hopes and Challenges, by the Catholic Bishops of Liberia, Monrovia, January 4, 2004 (11 pages, DIN A 5, agrafées); tout de suite après : Lenten Pastoral Letter, 2004, Michael Kpakala Francis, Ash Wednesday, 25 February 2004 (5 pages)
- 115 ebd., p. 4 et suiv.
- 116 „Liberia: At Cross Roads: Hopes and Challenges“, by the Catholic Bishops of Liberia, Monrovia, January 4, 2004 (Conclusions)
- 117 Comme me le racontait sur place quelques jours après ce « coup du sort pour le Libéria » Fr. Harry O'Brien SDB, vicaire général de l'archidiocèse, Jacques Paul Klein, envoyé spécial de l'ONU au Libéria et représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, ainsi que Gyude Bryant, le chef du LNTG, se précipitèrent immédiatement au St Joseph's Hospital des frères miséricordieux afin de proposer leur aide à cet homme d'Église si important pour l'avenir du pays. Des spécialistes de l'ONU soignèrent l'archevêque, qui dut être traité en soins intensifs. Il a été évacué le 8 mars à bord d'un avion de l'ONU vers l'hôpital Korle Bu d'Accra/Ghana. Le 10 mars, le vicaire général de l'archidiocèse de Monrovia appela toutes les paroisses à prier pour une guérison rapide de l'archevêque. L'appel fut diffusé plusieurs fois par jour dans les jours qui suivirent sur la radio catholique « Radio Veritas ». Le 20 mars, accompagné d'une équipe de quatre spécialistes américains, l'archevêque a été transporté d'Accra dans un hôpital spécial à proximité de Washington, où il se trouvait toujours fin octobre 2004.
- 118 Peace. Pastoral Letter, May 20, 1990, in: Archbishop Michael Kpakala Francis, We Want Peace (recueil de textes agrafés – DIN A 5 – avec trois homélies et trois lettres pastorales des années 1990 à 1993 sur le thème de la « paix », incluant une préface et une postface de l'archevêque), sans indication de date, p. 4 – 7.
- 119 Peace, Freedom, Charity, January 1, 1992, in: Archbishop Michael Kpakala Francis, We Want Peace (recueil de textes agrafés – DIN A 5 – avec trois homélies et trois lettres pastorales des années 1990 à 1993 sur le thème de la « paix », incluant une préface et une postface de l'archevêque), sans indication de date, p. 15 – 27.
- 120 *Ibid.*, p. 23.
- 121 Peace. Pastoral Letter, February 13, 1993, in: Archbishop Michael Kpakala Francis, We Want Peace (recueil de textes agrafés – DIN A 5 – avec trois homélies et trois lettres pastorales des années 1990 à 1993 sur le thème de la « paix », incluant une préface et une postface de l'archevêque), sans indication de date, p. 28 – 49.
- 122 *Ibid.*, p. 2 – 3.
- 123 The New Liberia. Pastoral Letter. Michael K. Francis, Archbishop of Monrovia, Monrovia October 10, 1993 (33 pages, agrafées, DIN A 5).
- 124 Cf. Amnesty International. LIBERIA - No chance for a lasting peace without effective human rights guarantees, 13 December 1997, Summary, AI INDEX: AFR 34/01/93 DISTR: SC/CO/GR (www.republicofiberia.com/amdec1393.htm).
- 125 Les idées exposées dans cette lettre sont reprises, pour part mot pour mot, dans la lettre de l'avent 2002, présentée plus haut et intitulée « A New Liberia with Justice for All », ainsi que dans la lettre pastorale mentionnée plus loin « Élections libres et démocratiques » datée de 1997. Ces redondances obligées s'expliquent par le contexte des troubles de la guerre et des fluctuations forcées (fuites, déplacements) d'une grande partie des destinataires.
- 126 Cf. Interventions during the African Synod. Arranged According to Themes (www.afrikaworld.net/synod/francis.htm).
- 127 Michael Kpakala Francis, The Church in Africa today: Sacrament of Justice, Peace and Unity, in: Africa the Kairos of a Synod. Symposium on Africa April – May 1994. Edited by Walter von Holzen, SVD and Seán Fagan, SM, SEDOS, Rome 1994 (p. 117 – 134).
- 128 Cf. The Tablet, 01.6.1996.
- 129 The Peace Process is Off Course. Easter Pastoral of Archbishop Michael Francis, in: WELTKIRCHE, édition angl./fr./esp., 7/1996, p. 196 – 200 ; une traduction allemande du message épiscopal existe également : Der Friedensprozess macht keine Fortschritte. Osterhirtenbrief von Michael Francis, Erzbischof von Monrovia, in: WELTKIRCHE 7/1996, p. 201 – 205.
- 130 *Ibid.*, p. 201.
- 131 *Ibid.*, p. 203.
- 132 *Ibid.*
- 133 *Ibid.*, p. 205.
- 134 Free and Fair Democratic Elections. Pastoral Letter of Archbishop Michael Kpakala Francis, in: WELTKIRCHE, édition angl./fr./esp., 2/1997, p. 35 – 48 ; une traduction allemande de la lettre pastorale existe également : Freie und faire demokratische Wahlen. Hirtenbrief von Michael Kpakala Francis, Erzbischof von Monrovia, in: WELTKIRCHE 2/1997, p. 35 – 47.
- 135 La Transitional Legislative Assembly est composée de représentants des principaux belligérants de la guerre civile.
- 136 *Ibid.*, p. 46.
- 137 From the Justice of Each Comes Peace for All. 1998 New Year Pastoral Letter. Most Rev. Michael Kpakala Francis, Archbishop of Monrovia, January 1, 1998 (original en anglais, 5 pages).
- 138 That We May be One. Pastoral Letter by Archbishop Michael Kpakala Francis, Monrovia, July 27, 1997.
- 139 Edward M Kennedy, Remarks of Senator Edward M Kennedy on the Presentation of the Robert F. Kennedy Human Rights Award to Archbishop Michael Francis, November 22, 1999 (www.senate.gov). À la demande de monseigneur Francis, de la JPC et de l'IRCL, le Center for Human Rights (CHR) du Robert F. Kennedy Memorial organisa en juillet 2004 un « Voyage pour la justice » au Libéria. Le rapport fut publié le 27.10.2004 sous le titre « Forgotten Focus: Human Rights, and the Role of Civil Society organizations in the Liberian Peace Process. A Report of the RPK Memorial Center for Human Rights Journey for Justice Delegation to Liberia. 10 to 18 July 2004 », in: www.rfkmemorial.org.
- 140 Liberia in the New Millennium 2000. New Year's Pastoral Letter. Most Rev. Archbishop Michael K. Francis, Monrovia, January 12, 2000 (DIN A 5, agrafé, 18 pages).
- 141 Lors de mon voyage en septembre 2001, monseigneur Francis chiffrà le nombre de ceux qui ont quitté le pays en raison du manque de perspectives d'avenir et de l'insécurité de la situation à environ 200 000 personnes entre 1996 et le début de 2000, c'est-à-dire presque un dixième de la population totale que comptait alors le Libéria.
- 142 Selon le modèle de la lettre de la CABICOL du 1er juillet 1987 (cf. supra), monseigneur Francis distingue dans cette lettre pastorale également entre corruption spirituelle, sociale, économique, professionnelle, politique, juridique et personnelle.
- 143 *Ibid.*, p. 8.
- 144 Cf. le chapitre « Guerre civile – phase II ».
- 145 Cf. *Ibid.*, p. 14 – 17.
- 146 *Ibid.*, p. 16.
- 147 Archives de Radio Vatican, Journal du 14.2.2002 (<http://217.169.99.140/tesesco/tesedarchi/2002/februar02/tesed14.02.02.htm>).
- 148 New Year Pastoral Letter. Justice-Peace-Reconciliation by Michael Kpakala Francis, Archbishop of Monrovia, January 12, 2003 (DIN A 4, 18 pages tapuscrites en anglais).
- 149 *Ibid.*, p. 6.
- 150 *Ibid.*, p. 7.
- 151 *Ibid.*, p. 8.
- 152 *Ibid.*, p. 9.
- 153 *Ibid.*
- 154 *Ibid.*, p. 10.
- 155 1re lettre de l'avent du 02.12.1977 ; 2e lettre pastorale du nouvel an du 12.01.2000 ; 3e lettre de l'avent du 02.12.2001 (« Be Ye Perfect »). Je n'ai pas pu voir les lettres pastorales Nr. 1 et 3 mentionnées ici.
- 156 *Ibid.*, p. 14.
- 157 *Ibid.*, p. 16.
- 158 Cf. Les informations sur la manifestation : « The Henry L. Stimson Center » (www.stimson.org).
- 159 On trouve la déclaration sous : CAFOD news (www.cafod.org.uk) – dans la note de bas de page à leur déclaration, les trois évêques regrettent que monseigneur Ganda de Freetown et les deux évêques de Gbarga et de Cape Palmas ne fustent pas joignables à cause de la guerre, raison pour laquelle ils ne purent cosigner la déclaration. Ils assurent toutefois que la déclaration, qui devait être publiée immédiatement à cause de l'urgence de la situation au Libéria, a été rédigée en leur nom également.
- 160 Cf. The Kingdom, August 7, 2003 (www.the-kingdom.ie).
- 161 Cité d'après : Human Rights Watch, Weapons Sanctions, Military Supplies, and Human Suffering: Illegal Arms Flows to Liberia and the June-July 2003 Shelling of Monrovia. A Human Rights Watch Briefing Paper, November 3, 2003 , in: www.hrw.org.
- 162 National Catholic Reporter. The Independent Newsweekly, Kansas City/USA, August 15, 2003 (www.nationalcatholicreporter.org).
- 163 Cf. The Hindu, 11.8.2003 (www.thehindu.com/2003/08/11/stories/2003081102761400.htm).
- 164 Message e-mail de Michael Francis K. à missio, daté du 13.8.03.
- 165 Cf. Michael Mondry, Geberkonferenz in New York. Misereor-Vertreter im Gespräch mit Erzbischof Francis in Monrovia, Déclaration de Misereor du 10.02.2004 (www.misereor.de/allgemein_5135.php).

- 166 Racism and Education. A topic addressed by His Grace Michael Kpakala Francis, Catholic Archbishop of Monrovia, Republic of Liberia, at the Second Session of the Inter-Governmental Working Group of the Commission on Human Rights on the Effective Implementation of the Durban Declaration and Programme of Action, held in Geneva, Switzerland, 26 January – 06. February 2004 (Tapuscrit original de 7 pages que monseigneur Francis a mis à ma disposition avant la conférence donnée à missio à Aix-la-Chapelle fin janvier 2004.) On peut consulter les résultats du colloque sur Internet sous : [www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/e06a5300f90fa0238025668700518ca4/be452f378454d389c1256e700037168c/\\$FILE/G0411731.doc](http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/e06a5300f90fa0238025668700518ca4/be452f378454d389c1256e700037168c/$FILE/G0411731.doc).
- 167 *Ibid.*, p. 6 ; cf. chapitre 3.4 (L'action de la Justice and Peace Commission pour les droits de l'homme et du citoyen).
- 168 Liberia: At Cross Roads: Hopes and Challenges, by the Catholic Bishops of Liberia, Monrovia, January 4, 2004, p. 1 – 2.
- 169 Cf. Church World Service April 11, 2003 (www.churchworldservice.org).
- 170 OCHA = United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs in Liberia, soit Bureau de la coordination des Affaires humanitaires.
- 171 Cf. Situation Report No. 91. United Nations. Office for the Coordination of Humanitarian Affairs in Liberia (www.unjlc.org).
- 172 Le premier directeur de la JPC fut Samuel Kofi Woods. Il travaille comme avocat et habite depuis quelques années à Freetown/Sierra Leone, où il a fondé l'organisation privée pour les droits de l'homme « Foundation for International Dignity ». Frances Johnson-Morris lui succéda à la tête de la JPC, jusqu'à sa nomination à la présidence de la « Commission électorale nationale » (NEC) en avril 2004. À l'issue de la guerre en 1996, elle fut quelques mois durant présidente de la Cour suprême du Libéria. En tant que présidente de la NEC, elle a la tâche de préparer les élections générales prévues en octobre 2005, conformément au traité de paix d'Accra et de les superviser.
- 173 Les informations qui suivent sur le mode de travail de la JPC s'appuient sur une réunion de travail du 15 mars 2004 avec l'ancienne directrice de la JPC, Frances Johnson-Morris, et ses plus proches collaborateurs à Monrovia.
- 174 La JPC nationale, dont le siège est au National Catholic Secretariat à Monrovia, assume conjointement les missions de la JPC de l'archidiocèse.
- 175 « Liberia: At Cross Roads: Hopes and Challenges », by the Catholic Bishops of Liberia, Monrovia, January 4, 2004, no. 11.
- 176 Cf. sa conférence devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève en février 2004.
- 177 Joseph Saye Guannu, Human Rights and Fundamental Freedoms. Book one: The Rights of the Child, published by the Catholic Justice and Peace Commission of Liberia, Monrovia 2001 ; du même auteur, Human Rights and Fundamental Freedoms. Book two: Protecting and Promoting Human Rights, published by the Catholic Justice and Peace Commission of Liberia, Monrovia 2001 ; du même auteur, Human Rights and Fundamental Freedoms. Book three: Human Rights and Democracy, published by the Catholic Justice and Peace Commission of Liberia, Monrovia 2001.
- 178 *Ibid.*, p. v.

